



RAPPORT DE LA VINGT-SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

San José, Costa Rica

27 – 28 septembre 2006

© Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA). 2006

L'Institut encourage l'utilisation honnête de ce document. Celui-ci doit être cité, le cas échéant, de manière appropriée.

La présente publication est également disponible sous format électronique (PDF) sur le site web de l'Institut : **www.iica.int**

Coordination éditoriale : Leda Avila

Correction stylistique : Yvonne Bellion et Michèle Lemaître

Conception graphique : Leda Avila

Conception de la couverture : Catalina Lizano

Impression : Imprimerie de l'IICA

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
Rapport de la Vingt-sixième réunion ordinaire du Comité
exécutif / IICA. – San José, CR : IICA, 2006.

150 p. ; 21 cm x 16 cm. – (Série Documents officiels /
IICA, ISSN 1018-5712 ; n° 78)

ISBN 92-90-39-753-5

Publié également en anglais, en espagnol et en portugais

1. Coopération internationale 2. Organisations
internationales 3. Assistance technique I. IICA II. Titre
III. Série

AGRIS
E14

DEWEY
338.181

San José, Costa Rica
2006

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION	7
Séance préparatoire	9
Séance inaugurale	12
Première séance plénière	15
Deuxième séance plénière	23
Troisième séance plénière	35
Quatrième séance plénière.....	51
Séance de clôture.....	65
RÉSOLUTIONS	71
SIGNATURE DU RAPPORT.....	109
DISCOURS.....	113
ANNEXES	137
Ordre du jour	139
Liste des participants	141
Personnel de la réunion	151

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

**PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-SIXIÈME RÉUNION
ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'INSTITUT
INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR
L'AGRICULTURE**

La Vingt-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) se tient conformément aux dispositions du Règlement intérieur du Comité exécutif et de la résolution IICA/CE/Res. 442(XXV-0/05) de cet organe.

Le Comité exécutif 2006 est formé des pays suivants : Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Costa Rica, Grenade, Jamaïque, Mexique, Panama, Paraguay, Trinité-et-Tobago et Uruguay.

SÉANCE PRÉPARATOIRE

0.1 *Ouverture*

- 0.1.1 La séance préparatoire de la Vingt-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif est ouverte le 27 septembre 2006 à 8 h 50 dans la salle États-Unis/Canada au siège de l'IICA. La séance est présidée par M. Víctor Villalobos, Représentant du Mexique, pays qui présidait la Vingt-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif tenue à Ribeirão Preto, État de São Paulo, Brésil, les 13 et 14 mai 2005.

0.2 *Accords*

0.2.1 *Élection du président et du rapporteur de la réunion*

Le Comité élit à l'unanimité M. Román Solera, Directeur du Secrétariat exécutif de la planification sectorielle agricole (SEPSA) et haut fonctionnaire du ministère

de la Production du Costa Rica (MIPRO) au poste de président de la réunion. Il est ensuite proposé de confier la charge de rapporteur à M. Erick Fidel Santamaría, Vice-ministre de l'agriculture du Panama, proposition qui est approuvée.

Le Bureau de la réunion est alors constitué comme suit :

Président :	Román Solera
Rapporteur :	Erick Fidel Santamaría
Secrétaire d'office :	Chelston W. D. Brathwaite

Le Directeur général souhaite la bienvenue aux représentants des États membres de l'IICA qui forment le Comité exécutif. Il félicite le Représentant du Costa Rica qui aura l'honneur de présider la réunion et le Représentant du Panama pour sa désignation au poste de rapporteur.

0.2.2 Ordre du jour de la réunion

Le Secrétaire technique avise les participants que les documents de travail de la réunion et les documents d'information ont été inclus dans le cartable qui leur a été remis. Ces documents ont également été affichés sur le site web de l'IICA, dans la section correspondant au Comité exécutif, 45 jours avant la réunion, comme le stipule l'article 29 du Règlement intérieur du Comité exécutif, à l'exception du Douzième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV), qui a été remis le 22 septembre.

Le Représentant du Mexique remercie le Secrétariat technique de l'envoi en temps opportun des documents de travail. Il propose ensuite au Comité exécutif que l'ordre du jour soit modifié afin que le Programme continental sur la biotechnologie et la biosécurité et la question de l'évaluation des capacités techniques de l'IICA soient examinés pendant l'après-midi du premier jour, et que l'examen des questions financières et budgétaires soit déplacé au deuxième jour. Ce changement vise à permettre aux représentants de disposer de plus de temps pour l'analyse de plusieurs questions importantes. Le Représentant observateur de l'Équateur seconde la proposition du Représentant du Mexique.

Le Secrétaire technique explique quel serait l'effet de la proposition du Représentant du Mexique sur le programme de la réunion. Il suggère que les propositions relatives au Programme-budget 2007, au financement du Programme-budget 2008-2009, au nouveau barème des quotes-parts de l'Organisation des États Américains (OEA) et à la situation actuelle du paiement des quotes-parts et du recouvrement des arriérés de quotes-parts soient

maintenues au programme du premier jour et que soit reporté au jour suivant l'examen des questions relatives aux états financiers de l'Institut, au Rapport des commissaires aux comptes et au Douzième rapport annuel du Comité de révision de la vérification (CRV). La proposition du Secrétaire technique est approuvée.

Le Directeur général fait savoir que le Secrétariat technique apportera les modifications correspondantes au programme de la réunion et que la nouvelle version sera distribuée aux représentants.

L'ordre du jour figurant dans le document IICA/CE/Doc.475(06) rev. est adopté avec les modifications susmentionnées.

0.2.3 Commissions de travail

Il est décidé de former les commissions de travail, si le besoin se manifeste, au cours de la réunion.

0.2.4 Date et heure limites de présentation des propositions

La date et l'heure limites de présentation de nouvelles propositions et de projets de résolution sont fixées au jeudi 28 septembre à 12 heures.

0.2.5 Durée de la réunion

Le plénum décide de clore la réunion le jeudi 28 septembre à 17 heures, comme le propose le Secrétariat technique de la réunion.

0.2.6 Ordre de préséance des États membres

Conformément à l'article 41 du Règlement intérieur du Comité exécutif, l'ordre de préséance est établi à partir du Costa Rica, État membre dont le représentant présidera la réunion, selon l'ordre alphabétique en espagnol.

0.2.7 Droit de vote des pays

Le Directeur général demande au Conseiller juridique de donner son avis au sujet de l'application de l'article 24 de la Convention de l'Institut et de ses règles d'application, en ce qui a trait au droit de vote des États membres qui accusent un retard dans le versement de leurs quotes-parts à l'IICA correspondant à plus de deux exercices financiers.

Le Conseiller juridique explique la portée de cet article et de son règlement. Il signale que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), lors de sa Treizième réunion tenue à Guayaquil, Équateur, a adopté la résolution IICA/JIA/Res.414(XIII-O/05) stipulant les règles d'application de l'article 24 susmentionné. Conformément aux règles en vigueur, le Conseil et le Comité exécutif peuvent permettre l'exercice du droit de vote à un État membre qui a des quotes-parts en souffrance lorsque le défaut de paiement est dû à des circonstances indépendantes de la volonté de cet État membre.

Le Président donne la parole au Représentant du Paraguay, seul État membre faisant partie du Comité exécutif qui se trouve en défaut de paiement, afin qu'il présente ses explications au plénum. Le Représentant du Paraguay expose les raisons pour lesquelles son pays n'a pas pu honorer ses engagements à l'égard de l'Institut et explique les démarches entreprises par son pays pour s'acquitter de ses obligations financières en suspens.

Les Représentants du Costa Rica, du Mexique, de la Bolivie et du Brésil prennent acte de la situation difficile que traverse le Paraguay et expriment leur solidarité et leur appui afin que le Représentant de cet État puisse participer à la réunion du Comité exécutif en conservant tous ses droits.

Il est convenu que tous les États membres présents qui forment le Comité exécutif peuvent exercer leur droit de vote.

Le Directeur général prend acte des efforts consentis par le Paraguay pour se mettre à jour dans le paiement de sa quote-part et se conformer aux plans de paiement convenus, et remercie ce pays de son intention de continuer d'appuyer l'Institut. Il remercie également le Comité exécutif d'avoir permis au Paraguay de participer pleinement à la réunion.

0.3 Clôture de la séance

La séance est levée à 9 h 37.

SÉANCE INAUGURALE

0.4 Ouverture

- 0.4.1 La séance inaugurale est ouverte le 27 septembre 2006 à 10 heures, sous la présidence de M. Román Solera, Représentant du Costa Rica.

0.5 Discours d'ouverture du Directeur général

- 0.5.1 M. Chelston W.D. Brathwaite, Directeur général de l'IICA, souhaite aux représentants et aux représentants observateurs des États membres une cordiale bienvenue à la Vingt-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif. Il explique ensuite que les efforts déployés pendant les quatre premières années de son administration ont permis de repositionner l'Institut en tant qu'élément clé du système institutionnel des Amériques, qui contribue à promouvoir le développement durable de l'agriculture, la sécurité alimentaire et la prospérité rurale.
- 0.5.2 Il brosse ensuite un tableau des futures tendances dans l'économie mondiale et dans le secteur agroalimentaire des Amériques. Il souligne les principales réalisations de l'IICA dans les domaines du développement des agroentreprises, des politiques et des négociations commerciales, de la technologie et de l'innovation, de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments, du développement rural durable, de l'enseignement et de la formation, et de l'élaboration de projets d'investissement. Il explique également les principaux résultats obtenus dans les cinq régions et les 34 États membres et décrit plus en détail quelques-unes des relations les plus fructueuses avec des partenaires stratégiques.
- 0.5.3 Le Directeur général fait référence au rôle futur de l'Institut, lequel devra continuer de coopérer avec ses États membres pour que ceux-ci puissent faire face avec succès aux défis d'éliminer la pauvreté et la faim, d'assurer la durabilité de l'environnement, de lutter contre les maladies transfrontalières, d'améliorer la compétitivité de leurs économies et de résoudre les problèmes liés au coût élevé de l'énergie et à la rareté de l'eau.
- 0.5.4 Il termine son discours en précisant que, à cette fin, l'Institut a préparé le Plan à moyen terme 2006-2010 qui, il l'espère, sera adopté au cours de la présente réunion du Comité exécutif.

0.6 Clôture de la séance

- 0.6.1 La séance est levée à 11 h 25.

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

1.1 Ouverture

- 1.1.1 La première séance plénière est ouverte à 11 h 30, sous la présidence de M. Román Solera, Représentant du Costa Rica.

1.2 État d'avancement de la mise en œuvre des résolutions de la Vingt-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif et de la Treizième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture

- 1.2.1 M. Fernando del Risco, Secrétaire technique de la réunion, présente les deux rapports dans lesquels sont décrits les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions adoptées par les organes de direction de l'Institut, et explique les mesures prises par la Direction générale pour s'acquitter des mandats qui lui ont été confiés. En ce qui concerne les accords de ladite réunion du Comité exécutif, il précise que toutes les résolutions ont été mises en œuvre. S'agissant du Conseil, il explique que seules les résolutions relatives à l'approbation du Plan à moyen terme 2006-2010 (PMT) et au Programme-budget 2007 demeurent en suspens. Les deux questions sont inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion du Comité exécutif.

1.3 Proposition relative au Plan à moyen terme 2006-2010

- 1.3.1 Le Directeur général souligne que la proposition relative au PMT est le fruit d'un travail conjoint de l'Administration de l'Institut et des États membres, qui ont uni leurs efforts afin de définir l'orientation stratégique de l'IICA pour les années à venir.
- 1.3.2 M. James French, Directeur de la Direction du leadership technique et de la gestion du savoir, décrit le processus participatif qui a conduit à la formulation du Plan à moyen terme. Ce processus, lancé il y a un an, s'est caractérisé par de vastes consultations, tant dans les États membres qu'au sein de l'IICA. Il souligne les ajustements apportés en réponse aux observations formulées au sujet d'une version préalable par la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) lors de sa réunion ordinaire tenue les 26 et 27 juillet 2006.

- 1.3.3 Il explique que le Plan est fondé sur une série d'études diagnostiques réalisées dans chaque pays et sur une vision élargie de l'agriculture. Ce Plan vise à consolider le modèle de gestion de l'IICA et ses réalisations en tant qu'organisation d'excellence axée sur les questions techniques, dans le but de faire de l'Institut le partenaire stratégique privilégié. Le PMT analyse les tendances et les initiatives mondiales, consolide les programmes nationaux et régionaux et prend en compte les différences et les priorités régionales.
- 1.3.4 M. Rafael Trejos, spécialiste de l'Unité de la modernisation institutionnelle, prend ensuite la parole et expose de manière détaillée le contenu de la proposition. Il énonce la vision et la mission de l'Institut, établit les domaines thématiques dans lesquels devra se concentrer l'effort institutionnel au cours des prochaines années et énumère les priorités proposées qui guideront l'action continentale dans chacun des cinq domaines suivants : i) promotion du commerce et de la compétitivité des agroentreprises; ii) renforcement des collectivités rurales dans une perspective territoriale; iii) promotion de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments; iv) promotion de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement; v) incorporation de la technologie et de l'innovation pour assurer la modernisation de l'agriculture et le développement rural.
- 1.3.5 Le Représentant du Mexique explique qu'à son avis, il est nécessaire, dans le PMT, de définir plus précisément le rôle de l'IICA en indiquant des actions concrètes et les résultats attendus. Il se dit préoccupé par l'incorporation de la question de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement. Il signale qu'il n'est pas expliqué clairement comment l'IICA abordera cette question et quel sera l'impact des activités dans ce domaine sur le budget. Il suggère que l'Institut concentre plutôt ses actions dans quelques domaines thématiques tels que les agroentreprises, le développement rural, la protection sanitaire agricole et l'innocuité des aliments, la technologie et l'innovation. Enfin, il fait remarquer qu'il est important de mieux préciser le rôle de l'Institut dans les domaines dans lesquels d'autres organismes internationaux occupent une place importante.
- 1.3.6 Le Représentant du Brésil souligne la qualité du PMT et aborde des questions qui, à son avis, présentent un intérêt particulier. Il mentionne notamment la bioénergie et les biocarburants et précise que l'expérience brésilienne dans ce domaine peut être utile à d'autres pays. Il explique que, dans le domaine de la biotechnologie, il est essentiel que les gouvernements fondent leur position au sujet des organismes vivants modifiés sur des points de vue techniques. Il fait valoir que deux autres questions ne reçoivent pas suffisamment d'attention

dans le PMT, soit le contrôle transfrontalier des infestations parasitaires et des maladies et les assurances rurales.

- 1.3.7 Le Directeur général remercie les Représentants du Brésil et du Mexique de leurs observations. Il explique que c'est une tâche très complexe que de tenir compte des intérêts des 34 États membres dans le processus de formulation du PMT 2006-2010. Il précise que le PMT est un document stratégique d'orientation, et non un programme à mettre en œuvre. Il fait remarquer que les programmes nationaux et régionaux représentent des instruments établissant de manière plus détaillée les objectifs particuliers qui répondent aux conditions réelles de chaque État membre et de chaque région, objectifs au sujet desquels des comptes sont rendus annuellement. Il indique également que ces programmes et le Programme-budget constituent les instruments à caractère opérationnel. Il ajoute que le PMT établit six priorités stratégiques, mais que dans les États membres ou les régions, les actions peuvent être centrées sur un nombre moindre de priorités.
- 1.3.8 En ce qui concerne la question environnementale, il précise que ce n'est pas un thème nouveau dans le programme institutionnel. Il rappelle que, lors de la dernière réunion ordinaire de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion, il a été établi que « ce n'est pas un domaine de travail nouveau pour l'IICA puisqu'il y a toujours eu des activités et des projets de coopération dans ce domaine ». En effet, historiquement, l'Institut a apporté son appui aux États membres pour les aider à surmonter des situations causées par des catastrophes naturelles, comme des inondations et des ouragans. Par ailleurs, l'Institut a travaillé sur des questions telles que la gestion des ressources hydriques, l'élaboration de politiques en matière de services environnementaux et les conséquences de l'effet de serre et du changement climatique sur l'agriculture. Le Directeur général ajoute que l'IICA s'est engagé auprès des États membres à les aider à mieux comprendre les questions environnementales et que, en fin de compte, l'agriculture constitue une façon de tirer profit des ressources naturelles dans un environnement donné. En proposant ce domaine de travail, l'Institut reconnaît son importance en tant que composante essentielle du développement durable de l'agriculture, ce qui a été mis en lumière dans la proposition relative au PMT 2006-2010.
- 1.3.9 Le Président convient que le PMT 2006-2010 constitue un cadre d'orientation et souligne que le défi pour les États membres consiste à faire en sorte que les programmes nationaux reflètent les demandes des pays. C'est pourquoi ces programmes nationaux doivent être élaborés en étroite collaboration avec le Bureau de l'IICA correspondant.

- 1.3.10 Le Représentant du Canada et les Représentants observateurs de l'Argentine et des États-Unis d'Amérique soulignent les efforts déployés par la Direction générale pour incorporer dans le PMT 2006-2010 les thèmes proposés lors de la réunion ordinaire de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion, et remercient la Direction générale.
- 1.3.11 Le Représentant de la Jamaïque félicite, au nom des pays de la Région des Caraïbes, le Directeur général et son équipe de travail pour l'élaboration du PMT. Il se dit en faveur du maintien des questions environnementales. Il explique que les menaces naturelles et la nécessité d'établir des assurances agricoles adéquates et financièrement viables représentent des questions très importantes pour les pays caribéens.
- 1.3.12 Le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique exprime sa satisfaction devant le renforcement, au sein de l'IICA, des thèmes de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments, du commerce et de la biotechnologie. Il explique que, en ce qui concerne la bioénergie et les biocarburants, il sera nécessaire de promouvoir des actions de coopération horizontale. Il réitère son appui à la réalisation d'une évaluation de la capacité technique de l'IICA.
- 1.3.13 Le Représentant observateur de l'Argentine fait remarquer que le plus important n'est pas tant d'évaluer les capacités de l'IICA, mais plutôt ses rôles, et réitère la nécessité d'inclure des objectifs et des indicateurs de résultat dans le PMT 2006-2010. Cette opinion est partagée par le Représentant du Mexique et le Représentant observateur d'Haïti qui précise que le PMT doit servir d'instrument d'évaluation à la fin de la période. Le Représentant du Mexique estime également qu'il faut préciser plus clairement si, dans chacune des actions, l'IICA jouera un rôle d'acteur ou de catalyseur. Pour sa part, le Représentant de l'Uruguay souligne que l'élément central ne réside pas tant dans les résultats finalement atteints, mais plutôt dans le rôle de promoteur et de facilitateur que l'IICA joue pour aider les États membres à obtenir des résultats. Il ajoute que, très souvent, ces résultats sont atteints par le secteur privé. Par ailleurs, il souligne le caractère transversal du thème environnemental et le compare avec d'autres thèmes également transversaux, comme celui de la parité hommes-femmes. Enfin, il reconnaît que la coopération horizontale constitue un autre instrument important dans le modèle de coopération de l'Institut.
- 1.3.14 Le Représentant observateur de l'Argentine exprime son accord au sujet de l'importance de la question des assurances agricoles et suggère que celle-ci

soit abordée de façon plus large, de telle sorte que tous les risques auxquels le secteur agricole est confronté soient pris en compte.

- 1.3.15 Le Représentant du Canada et le Représentant observateur de l'Argentine demandent si les actions proposées dans le PMT 2006-2010 correspondent à celles qui sont financées par des fonds ordinaires ou si elles comprennent également des actions financées par des fonds provenant d'autres sources administrés par l'IICA.
- 1.3.16 En ce qui concerne l'incorporation de thèmes environnementaux dans le PMT 2006-2010, les Représentants de la Jamaïque et de la Grenade manifestent leur appui, notamment au sujet du soutien que l'IICA doit apporter aux gouvernements dans leurs interventions en cas de catastrophes naturelles. Les Représentants du Mexique et du Canada, ainsi que le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique, expriment leur inquiétude au sujet du rôle de l'IICA dans ces domaines, et plus particulièrement en ce qui concerne sa capacité d'assumer le leadership proposé. Le Représentant du Canada suggère que, au lieu de proposer des actions pour réduire l'impact du changement climatique, on définisse et encourage des actions pour en atténuer les effets. Pour sa part, le Représentant de l'Uruguay fait remarquer que l'environnement constitue un thème à caractère transversal, qui recoupe toutes les lignes d'action. Enfin, le Représentant du Paraguay et le Représentant observateur d'Haïti conviennent de la nécessité pour l'IICA de se doter d'un responsable chargé de promouvoir une harmonisation entre l'aspect productif et l'aspect environnemental, ce qui requiert la mise en œuvre de bonnes pratiques.
- 1.3.17 Le Représentant de la Bolivie prend acte du fait que la version du PMT 2006-2010 présentée tient compte des observations de la CCSQG. Il fait remarquer que le rôle de l'IICA dans les questions environnementales suscite de nombreuses inquiétudes. Il s'interroge ensuite sur les conséquences pour l'IICA de la décision d'assumer le leadership dans des domaines dans lesquels les États membres ont des intérêts divergents. Il suggère que l'Institut prenne position en ce qui concerne le protectionnisme agricole et mentionne les problèmes qui découlent des distorsions dans les prix internationaux. Il souligne la relation entre la demande d'aliments sains et la protection sanitaire agricole et suggère que l'IICA joue un rôle de premier plan dans ce domaine. Enfin, il insiste sur la nécessité de renforcer la coordination avec d'autres organismes de coopération qui s'occupent de questions du même ordre que celles qui figurent dans le programme de l'IICA.
- 1.3.18 Le Représentant du Paraguay s'inquiète du fait que les progrès dans la législation relative à l'environnement puissent avoir des répercussions

négligentes sur le secteur productif, et met en lumière les conflits d'intérêts qui surgissent souvent entre les activités forestières et les producteurs agricoles. Il mentionne également les difficultés auxquelles sont confrontés les pays dans lesquels l'État intervient peu dans la mise en œuvre de mesures de contrôle environnemental. Enfin, il considère que les questions telles que les bonnes pratiques environnementales, le financement carbone, la biodiversité et les organismes génétiquement modifiés, entre autres, sont des questions de la plus haute importance en matière d'environnement, qui bénéficient de l'appui de son pays.

- 1.3.19 Le Directeur général résume les commentaires et les questions, remercie le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique pour sa suggestion au sujet de l'évaluation technique, qu'il appuie, et rappelle que cette question est à l'ordre du jour de la présente réunion. Il répond aux questions et indique que le PMT est financé avec des fonds ordinaires. D'autres ressources comme les CATI et le TIN permettent de renforcer les actions ou de s'occuper des nouveaux problèmes.
- 1.3.20 Au sujet du rôle de l'IICA, il explique que l'Institut assume quelquefois un rôle de leader et, d'autres fois, un rôle de catalyseur, ce qui fait de lui un partenaire stratégique. S'agissant de la coordination avec d'autres organismes de coopération, il souligne l'accord avec la FAO et le renouvellement de l'accord avec l'OPS.
- 1.3.21 Le Directeur général fait savoir que, en ce qui concerne l'évaluation du PMT, celle-ci n'est pas obligatoire, mais que l'un des deux organes de direction de l'Institut pourrait décider de procéder à une telle évaluation. Il explique que le budget ordinaire constitue la principale source de financement du PMT, à laquelle pourraient venir s'ajouter des ressources provenant du TIN; par contre, les fonds externes sont administrés dans le cadre de contrats avec les États membres et ne sont pas prévus pour financer ce Plan.
- 1.3.22 En ce qui concerne les observations au sujet de l'intervention de l'Institut dans les questions environnementales, il convient que ce thème a un caractère transversal. Il explique de quelle manière l'IICA est intervenu historiquement dans ce domaine et cite comme exemple l'appui de l'Institut aux États membres touchés par des catastrophes naturelles, comme des ouragans. Il mentionne des activités qui concernent à la fois l'environnement et l'agriculture et cite comme exemples la bioénergie, la biotechnologie et l'agrotourisme. Enfin, il suggère que, compte tenu des inquiétudes au sujet du rôle de l'IICA dans ces domaines, il soit créé une commission réunissant des représentants des États membres et des membres du personnel de l'Institut,

chargés d'analyser les propositions contenues dans le PMT et de recommander les modifications nécessaires afin de tenir compte des observations qui ont été formulées.

- 1.3.23 Les Représentants du Brésil, du Mexique, de la Jamaïque et du Paraguay, ainsi que les Représentants observateurs des États-Unis d'Amérique, de l'Argentine, de l'Équateur et d'Haïti appuient la proposition et décident de faire partie de ladite commission. Le Secrétaire technique annonce que Messieurs James French, Directeur du leadership technique et de la gestion du savoir, Rafael Trejos, spécialiste de l'Unité de la modernisation institutionnelle, et Francisco Barea, Directeur de l'Administration et des finances, représenteront l'IICA au sein de cette commission.

1.4 Clôture de la séance

- 1.4.1 La première séance plénière est levée à 13 h 50.

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

2.1 Ouverture

- 2.1.1 La deuxième séance plénière de la Vingt-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif est ouverte le mercredi 27 septembre 2006 à 15 heures, sous la présidence de M. Román Solera, Représentant du Costa Rica.

2.2 Programme continental de biotechnologie et de biosécurité

- 2.2.1 Le Directeur de la Direction de la biotechnologie et de la biosécurité, M. Assefaw Tewolde, remercie le groupe formé de spécialistes des États membres pour leurs précieuses contributions à l'élaboration de la proposition relative au Programme continental sur la biotechnologie et la biosécurité. Il explique que cette équipe de travail est formée de délégués de 15 États membres. Il fait savoir que la proposition tient compte des recommandations formulées par la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG), en particulier, de celle visant à incorporer le budget estimé pour financer les activités du programme pendant la période 2007-2009. Il précise que la proposition comprend les composantes suivantes : i) historique et fondements du programme; ii) contribution de l'IICA et relation avec les mandats dictés par le Comité exécutif et le Conseil, et iii) contenu du programme, incluant le but, les objectifs, les résultats, les activités et la stratégie de mise en œuvre.
- 2.2.2 Il explique que, conformément aux objectifs du programme, l'équipe de travail a établi les résultats attendus et les activités à réaliser. Les actions correspondent aux domaines suivants : information; évaluation des besoins; appui à l'élaboration et à la mise en application de politiques et de cadres réglementaires; communication avec la collectivité afin de promouvoir une perception correcte des risques et des avantages des agrobiotechnologies; appui au renforcement des capacités scientifiques et technologiques, et promotion du débat et de l'analyse des normes et des règlements nationaux et internationaux.
- 2.2.3 Le Représentant du Mexique fait référence aux raisons qui ont conduit le Conseil interaméricain de l'agriculture à adopter la résolution n° 409, qui établit le cadre dans lequel s'inscrit la proposition relative au programme

continental présentée. Il mentionne, notamment, la nécessité et l'importance pour les États membres de définir des politiques nationales sur la question, tant pour les pays signataires du Protocole de Cartagena sur la biosécurité que pour les pays non-signataires. Il indique que de telles politiques sont importantes en raison des répercussions du Protocole sur les flux commerciaux et les négociations commerciales, et fait état des risques liés à l'application de la biotechnologie. Il réitère l'appui du Mexique à la proposition présentée et offre la coopération de son pays pour analyser les impacts de la biotechnologie et avancer dans l'élaboration des cadres réglementaires en matière de biosécurité. Enfin, il exhorte les représentants des États membres d'adopter le programme proposé.

- 2.2.4 Le Représentant du Canada réitère son appui à la proposition et exprime sa satisfaction face aux progrès accomplis dans l'élaboration du programme, qu'il considère très important pour renforcer la compétitivité agricole. Il fait valoir qu'il est essentiel de promouvoir l'échange d'informations et de données d'expérience sur cette question entre les pays des Amériques. Il souligne également qu'il est nécessaire de préciser les résultats en fonction des ressources financières et recommande d'établir des priorités d'action et de concevoir des mécanismes pour rendre des comptes. Il rappelle que le Canada est tout à fait disposé et intéressé à participer à l'exécution du programme.
- 2.2.5 Le Représentant de l'Uruguay reconnaît que la proposition constitue un progrès important. Il suggère que, conformément aux lignes directrices du PMT 2006-2010, les actions du programme soient adaptées aux particularités nationales. Il espère que les actions proposées seront exécutées en fonction des conditions de chaque pays et qu'il sera tenu compte des règlements adoptés par les États membres eu égard à leurs intérêts stratégiques, des cadres réglementaires qui seront définis, de l'analyse des risques et des autres mesures qui seront adoptées.
- 2.2.6 Le Représentant observateur des États-Unis remercie M. Tewolde de son exposé et souligne la contribution du groupe technique. Il mentionne les bénéfices de la biotechnologie pour la sécurité alimentaire, la productivité agricole et le développement dans les Amériques et souligne l'importance du partage de l'information entre les pays du Continent. Il exhorte les États membres de continuer d'appuyer le programme et, en ce qui concerne le budget, il reconnaît que l'Administration a fait un effort pour accroître les ressources affectées à ce programme.
- 2.2.7 Le Représentant du Panama exprime son appui au programme et souligne que la question a donné lieu à un accroissement intéressant de la coopération entre

les pays, au bénéfice de ceux qui manquent de ressources pour ce type d'initiative. Il propose que l'Institut et les États membres continuent de fournir des capacités techniques et des ressources et qu'ils assurent la continuité de ce travail.

- 2.2.8 Le Représentant de la Bolivie fait référence au soutien apporté à cette initiative par les pays du CAS. Après avoir souligné la nécessité de préciser les indicateurs qui serviront à mesurer les impacts, il demande: i) une explication au sujet de la façon dont le budget a été établi, et ii) des précisions au sujet de la période de temps pendant laquelle le programme sera exécuté.
- 2.2.9 Le Représentant du Paraguay reconnaît l'impact de la biotechnologie sur l'environnement. Il se dit d'accord avec le Représentant du Canada et fait état des expériences du Paraguay avec le coton transgénique pour montrer l'importance de disposer de cadres réglementaires.
- 2.2.10 Le Directeur de la Biotechnologie et de la biosécurité fait savoir que le groupe de travail technique veillera à l'utilisation transparente des ressources et au respect de l'obligation de rendre des comptes, en tenant des réunions périodiques à ce sujet. En ce qui concerne les ressources, il explique qu'une partie a été estimée et convenue à l'unanimité au sein du groupe technique, et que l'autre partie a été calculée en fonction des activités nécessaires pour la formulation et la conception de projets. Il précise que le groupe de travail a donné le ton pour la détermination de ces besoins et pour l'élaboration d'initiatives et de projets, de telle sorte que, dans chaque région, les institutions publiques, privées et universitaires peuvent participer à ce travail. Il fait remarquer que les ressources budgétées pour la période 2007-2010 ont été estimées.
- 2.2.11 Le Représentant observateur de l'Argentine demande si les fonds qui figurent au budget (US\$525 000) sont inclus dans le budget ordinaire qui sera soumis à la considération du plénum, compte tenu du fait que la résolution n°428 du Comité exécutif (IICA/CE/Res.428 (XXV-O/05)) stipule que le programme sera financé avec des ressources provenant du recouvrement des arriérés de quotes-parts.
- 2.2.12 Le Directeur général indique que les détails au sujet du montant budgété seront abordés pendant une autre séance de la présente réunion. Il explique que des ressources provenant des quotes-parts ont été affectées au programme et qu'il sera proposé un budget extraordinaire financé avec des fonds provenant du recouvrement des arriérés de quotes-parts pour renforcer le financement du Programme continental sur la biotechnologie et la biosécurité. Cela se fera

lorsque l'on sera certain que les recettes provenant du recouvrement des arriérés de quotes-parts seront supérieures au montant budgété pour l'année 2006 (US\$27,1 millions).

- 2.2.13 Le Représentant du Canada exprime sa satisfaction au sujet de la solution proposée par le Directeur général et recommande que le groupe de travail chargé de l'examen des questions budgétaires analyse cette solution.
- 2.2.14 Le Directeur général explique que, dans des programmes de cette nature, les ressources de l'Institut sont utilisées comme « capital d'amorçage » auquel doivent venir s'ajouter des ressources supplémentaires fournies par les États membres. Il considère que les programmes de ce type sont exécutés dans le cadre de partenariats ou d'associations dans lesquels l'IICA agit principalement comme catalyseur et facilitateur.
- 2.2.15 Le Directeur de l'Administration et des finances explique que, conformément aux recommandations de la CCSQG, une somme de US\$180 000 provenant des fonds ordinaires a été inscrite au Programme-budget 2007 aux fins du Programme continental sur la biotechnologie et la biosécurité.
- 2.2.16 Le Représentant observateur de l'Argentine fait remarquer que, conformément à la résolution n° 428 du Comité exécutif susmentionnée, le programme devrait recevoir des ressources provenant du recouvrement des arriérés de quotes-parts, lorsque le montant recouvré est supérieur à US\$27,1 millions. En conséquence, le financement du programme ne devrait pas être inclus dans le budget ordinaire, afin d'éviter des effets négatifs sur l'affectation de ressources à d'autres domaines.
- 2.2.17 Le Directeur général explique que, au moment où il sera confirmé que des fonds provenant du paiement des quotes-parts en souffrance sont disponibles, un budget extraordinaire sera soumis au Comité exécutif ou au Conseil, aux fins du Programme continental sur la biotechnologie et la biosécurité.

2.3 Évaluation des capacités techniques de l'IICA

- 2.3.1 Le Directeur général explique que, lors de la réunion de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion tenue les 26 et 27 juillet 2006 au siège de l'IICA, le délégué des États-Unis a proposé de réaliser une analyse des capacités techniques de l'IICA et d'évaluer comment l'Institut fait face aux demandes de coopération technique des États membres. Le Directeur général présente les grandes lignes de l'évolution de la couverture de l'action de l'Institut. Il mentionne que la quantité de thèmes au sujet desquels les pays

demandent l'appui de l'IICA a augmenté, tandis que le budget de l'Institut n'a pas bougé depuis 1995. Il donne des exemples de la façon dont de nouveaux thèmes ont été ajoutés au programme institutionnel au cours des quatre dernières décennies. Il fait remarquer que ces changements se sont produits en réponse aux importantes transformations survenues dans le secteur agricole et dans son contexte pendant les périodes marquées par la révolution verte, la crise de la dette, les processus d'ajustement structurel, les priorités du développement durable et les processus d'ouverture commerciale et de mondialisation.

- 2.3.2 Le Directeur général souligne ensuite que, pendant les deux dernières années, de nouvelles demandes de coopération se sont fait jour dans les domaines des réformes institutionnelles, de la biotechnologie et de la biosécurité, de la bioénergie et des biocarburants, entre autres, tous des domaines stratégiques auxquels l'IICA se doit d'accorder une attention afin de favoriser la durabilité de l'agriculture, la prospérité rurale et la sécurité alimentaire dans les Amériques.
- 2.3.3 En ce qui concerne la proposition présentée par le délégué des États-Unis à la CCSQG, le Directeur général demande aux représentants des États membres de bien vouloir formuler des recommandations et des suggestions au sujet de la portée de l'évaluation des capacités de l'IICA et de la façon de réaliser cette évaluation.
- 2.3.4 Le Représentant du Mexique reconnaît que l'IICA a suivi les instructions du Conseil et que, partant, il a été amené à élargir ses services dans son appui au développement agricole et rural. Il estime que l'incorporation dans le programme institutionnel de questions telles que la protection sanitaire agricole et l'innocuité des aliments, les agroentreprises et la biotechnologie et la biotechnologie s'inscrit dans cette dynamique. En outre, on demande à l'IICA d'assumer le leadership dans des domaines qui sont également liés aux préoccupations environnementales, comme le changement climatique et la bioénergie; néanmoins, l'Institut fait face à des limitations, tant dans ses capacités humaines que dans ses capacités financières, pour s'acquitter convenablement de toutes ces obligations.
- 2.3.5 C'est pourquoi le Représentant du Mexique considère qu'il est nécessaire et urgent de réaliser l'évaluation des capacités proposée par le délégué des États-Unis d'Amérique. Il estime qu'il importe de connaître non seulement les capacités actuelles de l'IICA, mais également sa capacité d'aborder de nouveaux thèmes, tant que le budget n'augmente pas. Il propose que soit créée une commission de travail chargée d'élaborer, durant la présente réunion du

Comité exécutif, une version préliminaire du cadre de référence qui guidera cette évaluation.

- 2.3.6 Le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique se dit d'accord avec le Directeur général, mais rejette la proposition car il considère que le CATIE ne devrait pas être inclus dans l'analyse. Il appuie la proposition du Représentant du Mexique au sujet de la création d'une commission de travail chargée de définir le cadre de référence de l'évaluation et offre une contribution extraordinaire de US\$10 000 à l'appui de cette initiative.
- 2.3.7 Le Représentant observateur de l'Argentine propose de profiter de l'occasion offerte par l'évaluation pour examiner à la fois l'offre (les capacités techniques de l'IICA) et la demande (ainsi que les priorités nationales). Il rappelle que, lors de la réunion ordinaire du Conseil tenue en 2005 à Guayaquil, Équateur, le CAS a proposé que soit lancé un processus d'interaction entre l'offre et la demande de coopération technique. Il considère qu'il faut mettre à profit le PMT 2006-2010 et l'utiliser comme cadre pour analyser les capacités de l'IICA face à la demande et aux attentes des pays, ce qui, à son avis, facilitera la détermination des demandes non satisfaites.
- 2.3.8 Le Président propose que, à la lumière des observations des représentants, le cadre de référence soit élargi de manière à incorporer également une évaluation du point de vue de la demande.
- 2.3.9 Le Représentant du Mexique suggère que soit constitué un groupe de haut niveau qui sera chargé de réaliser l'évaluation. Il se rallie à l'offre du Représentant observateur des États-Unis d'Amérique et fait savoir que son pays fournira l'un des membres de l'équipe d'évaluation et qu'il couvrira les frais associés à sa participation. Le Représentant du Mexique explique qu'il y a deux aspects à prendre en considération : le premier concerne la création d'un groupe de haut niveau pour réaliser l'évaluation, et le second a trait à l'élaboration du cadre de référence pour l'équipe d'évaluation. Il propose une nouvelle fois que le cadre de référence soit rédigé par un groupe de travail durant la présente réunion du Comité exécutif.
- 2.3.10 Le Directeur général exprime ses remerciements pour les appuis offerts et exhorte les autres États membres de se joindre à ces appuis. Il réitère que l'étude est essentielle pour l'Institut et fait savoir que celui-ci s'emploiera à trouver les ressources nécessaires à sa réalisation. Il considère que la CCSQG peut servir d'intermédiaire pour obtenir de l'information de la part des pays et qu'elle peut établir le cadre de référence à l'occasion de sa prochaine réunion en 2007. Il fait remarquer que le gel du budget place l'IICA dans une position

difficile pour engager du personnel hautement qualifié, car les salaires offerts par l'Institut sont souvent peu compétitifs; il suggère que cet aspect soit également examiné dans le cadre de l'évaluation.

- 2.3.11 Le Représentant du Brésil est d'avis que plusieurs éléments du cadre de référence pour évaluer l'Institut méritent une réflexion plus approfondie et il fait savoir que son pays est prêt à participer à l'évaluation des capacités institutionnelles. Il explique que, il y a peu de temps, son pays a réalisé une évaluation de la société EMBRAPA et que la méthode employée pourrait servir de référence pour l'initiative de l'IICA.
- 2.3.12 Les Représentants du Brésil et du Canada et les Représentants observateurs des États-Unis d'Amérique et de l'Argentine expriment leur intention de faire partie du groupe de travail. En l'absence d'autres suggestions, le Président déclare la proposition adoptée et s'engage à annoncer la composition du groupe de travail au cours de la réunion. Le Représentant du Mexique se dit intéressé à faire partie de la commission, mais il se désiste en raison du fait que la représentation de son pays se verrait réduite pendant la seconde journée de la réunion. Il offre de remettre le jour suivant un document préliminaire qui servirait de document de travail pour élaborer le cadre de référence en question.
- 2.3.13 Le Représentant du Canada demande que le Sous-directeur général de l'IICA, M. James Butler, fasse partie de la commission chargée d'analyser le cadre de référence de l'évaluation des capacités techniques de l'Institut. Le Directeur général explique que le personnel technique de l'Institut est au service du Comité exécutif et demande que M. James French, Directeur du leadership technique et de la gestion du savoir, fasse également partie de ce groupe.
- 2.4 État actuel du paiement des quotes-parts et progrès accomplis dans le recouvrement des arriérés de quotes-parts
- 2.4.1 Le Directeur général demande à la Directrice de la Division des finances, M^{me} Karen Kleinheinz, de présenter la situation à ce sujet. La Directrice fait référence aux résolutions n° 392 de la Douzième réunion du Conseil (Panama, 2003), n° 417 de la Vingt-quatrième réunion du Comité exécutif (Costa Rica, 2004), n° 435 de la Vingt-cinquième réunion du Comité exécutif (Brésil, 2005) et n° 414 de la Treizième réunion du Conseil (Équateur, 2005). Elle explique que, grâce à ces résolutions, les pays ont entrepris de se mettre à jour dans le paiement de leurs quotes-parts et que, à partir de 2004, la situation financière de l'IICA s'est sensiblement améliorée.

- 2.4.2 La Directrice des Finances explique ensuite la situation dans laquelle se trouvent les pays en ce qui concerne le paiement de leurs quotes-parts. La situation est la suivante : 16 États membres ne doivent rien à l'Institut; 12 États membres doivent deux quotes-parts annuelles ou moins, ou une partie de la dernière quote-part, et sont donc en « situation régulière »; trois États membres sont en « situation spéciale », et trois États membres sont en « défaut de paiement » car ils doivent plus de deux quotes-parts. Elle mentionne plusieurs États membres qui sont en retard dans le paiement de leurs quotes-parts et avec lesquels l'Institut a convenu de plans de paiement, comme l'Argentine, le Brésil, l'Équateur, le Nicaragua, le Pérou et l'Uruguay. Elle souligne que les progrès dans le recouvrement des arriérés de quotes-parts se font sentir dans la réduction du retard accumulé pour la grande majorité des pays qui ont des dettes envers l'IICA. Elle ajoute que le montant des arriérés de quotes-parts recouvrés en 2004 a permis avant tout de payer les emprunts que l'IICA avait dû faire pour maintenir ses activités. Elle explique que le reste a été destiné à un budget extraordinaire utilisé pour renforcer les ressources allouées au secteur de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments et appuyer la modernisation du système d'information financière de l'Institut.
- 2.4.3 La Directrice des Finances fait savoir que, au début de la présente année, le montant total des quotes-parts à recouvrer s'élevait à US\$39,1 millions, mais que, grâce aux efforts consentis par les États membres pour payer leur dû (quotes-parts de l'année en cours et quotes-parts en souffrance), l'Institut a recouvré à ce jour US\$26,6 millions; le montant des quotes-parts en souffrance s'élève donc à seulement US\$12,5 millions. Elle estime qu'en 2006, pour une troisième année consécutive, l'Institut pourrait percevoir un montant supérieur au montant budgété. La Directrice des Finances exprime sa satisfaction et prend acte des efforts des pays, puisque le montant perçu à ce jour équivaut à une somme proche du montant du budget pour l'exercice 2006, ce qui permettra à l'Institut d'exécuter normalement ses programmes et ses plans de travail.
- 2.4.4 Le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique souligne qu'il est important que les États membres versent leurs quotes-parts en temps voulu et exhorte l'IICA de poursuivre ses efforts de recouvrement afin de renforcer la solvabilité de l'Institut et de faciliter ainsi la mise en œuvre de ses programmes dans le Continent.
- 2.4.5 Le Directeur général remercie les pays de l'intérêt que, de toute évidence, ils portent à l'Institut, comme en témoigne le paiement des arriérés de quotes-parts. Il estime que, avec ce geste, les États membres reconnaissent les

efforts déployés par l'IICA pour répondre à leurs demandes et à leurs priorités. Ce geste est également un bon indicateur de la pertinence, de l'utilité et du caractère opportun des services de coopération technique offerts par l'Institut.

2.5 Projets de résolution : « Rapport annuel de l'IICA pour 2005 »; « Progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions de la Treizième réunion ordinaire du Conseil et de la Vingt-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif »; « Rapport de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion pour 2005 »; « Progrès réalisés dans le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'IICA au 31 août 2006 »

- 2.5.1 Le Rapporteur donne lecture des projets de résolution susmentionnés, lesquels sont adoptés sans modifications.

2.6 Proposition de Programme-budget pour 2007

- 2.6.1 M. Francisco Barea, Directeur de l'Administration et des finances, explique que le Conseil, par la résolution IICA/JIA/Res.416(XIII-O/05) adoptée lors de sa Treizième réunion ordinaire tenue à Guayaquil, Équateur, a approuvé la proposition de Programme-budget pour l'année 2006 et une affectation globale pour l'année 2007. Le Conseil a également décidé de demander que l'Administration soumette à la considération du Comité exécutif, à l'occasion de sa Vingt-sixième réunion ordinaire, une proposition d'affectation détaillée des fonds pour l'exercice 2007, pour un montant global approuvé de US\$30 millions provenant des ressources ordinaires.

- 2.6.2 Il fait ensuite allusion aux fondements de la proposition, qui sont les suivants : i) priorités pour l'action stratégique; ii) ventilation des ressources du Fonds ordinaire entre les trois chapitres qui composent le Programme-budget de l'Institut (services directs de coopération technique, frais de direction et frais généraux et provisions); iii) ventilation par objet de dépenses important. Il fait valoir que le pouvoir d'achat des ressources provenant des quotes-parts pendant la période 1995-2006 a considérablement diminué. Il explique que l'affectation budgétaire la plus élevée va aux bureaux de l'Institut dans les États membres.

- 2.6.3 Le Représentant observateur des États-Unis demande des précisions au sujet de l'augmentation des fonds alloués aux publications et au matériel de bureau pour 2007, qu'il considère élevée.

- 2.6.4 Le Représentant observateur de l'Argentine exprime les inquiétudes suivantes : i) il aimerait savoir pourquoi le Programme-budget n'établit pas de

façon plus détaillée les objectifs et les résultats à atteindre pendant la période, compte tenu de l'importance de ces éléments dans l'évaluation; ii) il demande des précisions au sujet du montant constant des ressources budgétaires allouées aux bureaux dans les États membres; iii) il s'interroge au sujet des raisons pour lesquelles on utilise l'indice des prix à la consommation des États-Unis comme déflateur pour l'analyse du comportement du budget en termes réels, au lieu d'utiliser le comportement d'un panier de monnaies qui pourrait fournir un calcul plus conforme à la réalité, compte tenu du fait qu'un grand nombre des dépenses de l'Institut sont effectuées en monnaie nationale.

- 2.6.5 Le Représentant du Canada exprime sa satisfaction au sujet du fait que les priorités du commerce et des agroentreprises ont été incluses dans le Programme-budget et se dit d'accord pour que des ressources supplémentaires soient affectées au Programme sur la biotechnologie et la biosécurité. Il demande des précisions au sujet de l'augmentation des fonds alloués aux publications et au matériel de bureau. Il demande également qu'on lui explique la raison de l'augmentation du poste « services généraux ».
- 2.6.6 Le Directeur de l'Administration et des finances se réfère aux inquiétudes et aux demandes d'éclaircissement exprimées. Il explique que le PMT et le Programme-budget 2007 établissent des priorités d'ordre général et que, dans le processus de planification de l'IICA, l'Institut dispose du Plan d'action annuel dans lequel sont décrits en détail les résultats et les indicateurs pour chaque exercice annuel. Il ajoute que, dans ce processus, la planification est détaillée jusqu'à l'échelon individuel, avec un plan de contribution individuelle qui s'applique à chacun des membres du personnel de l'Institut. Ce plan doit être aligné sur le plan d'action annuel de l'Unité, lequel doit à son tour être conforme au Programme-budget et au Plan à moyen terme en vigueur.
- 2.6.7 Il explique ensuite que le processus de planification sert à établir les ressources allouées aux bureaux dans les États membres, selon la taille du pays et du bureau, et que ces allocations représentent un plafond budgétaire adapté à la réalité financière de l'Institut. Enfin, il précise que l'IICA travaille en dollars des États-Unis, raison pour laquelle les calculs de la variation du pouvoir d'achat des ressources provenant des quotes-parts sont basés sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation des États-Unis d'Amérique.
- 2.6.8 M. Yanko Goic, Chef de la Division du budget et du contrôle, complète les précisions apportées au sujet du budget, en général, et du poste des publications et du matériel de bureau, en particulier. Il explique que l'écart relatif maximal par poste entre les budgets de 2006 et 2007 ne dépasse pas

2,5 %. En ce qui concerne les changements dans le poste des publications et du matériel de bureau et dans celui des services généraux, il mentionne que, pendant les années 2004-2005, en raison des incertitudes entourant le recouvrement des quotes-parts et de la politique de prudence financière en vigueur, le budget n'a pas été exécuté dans sa totalité dans ces deux postes de dépenses, ce qui explique les écarts relatifs importants observés lorsqu'on compare les sommes budgétées et les dépenses effectives des années précédentes. Il explique ensuite que le poste des services généraux comprend les dépenses associées à la location de bureaux, aux communications, au paiement des services publics et à l'entretien des bâtiments, et que les augmentations dans le budget 2007 découlent également de la nécessité de réparer des installations, tant dans les bureaux de l'IICA dans ses États membres qu'au siège de l'Institut.

- 2.6.9 Le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique demande qu'une version corrigée des données soit distribuée avant le vote du Programme-budget. Cette demande est réitérée par les Représentants du Mexique, du Canada et de la Bolivie. Le Représentant de l'Uruguay fait valoir que l'élaboration du budget, fondée sur les ressources plafond et historiques alloués, laisse peu de marge budgétaire pour les nouveaux thèmes. Il donne des exemples de méthodes de rechange pour l'allocation des ressources, dont la méthode dite du budget à base zéro, qui oblige à tout justifier avec des objectifs et des cibles.
- 2.6.10 Le Représentant observateur de l'Argentine explique que, conformément à la résolution IICA/CE/Res.428 (XXV-O/05) du Comité exécutif, le budget du programme de biotechnologie devrait être financé avec les arriérés de quotes-parts recouverts, et non avec d'autres fonds budgétaires déjà alloués par le Conseil. Il exprime sa satisfaction au sujet des réponses du Directeur de l'Administration et des finances; toutefois, il estime qu'il convient de rappeler que le budget doit être l'expression monétaire des actions à réaliser. Il fait part de ses réflexions au sujet du plan d'action annuel, à savoir que celui-ci doit être extrêmement précis et qu'il est fondamental pour vérifier la correspondance entre les ressources et les activités. Enfin, il mentionne que ce plan ne fait pas l'objet d'une analyse formelle par les organes de direction de l'Institut.
- 2.6.11 Le Représentant du Mexique souligne qu'il est important de pouvoir compter sur une information claire et fiable, qui doit aussi être utilisée dans les États membres pour expliquer et justifier le paiement de quotes-parts face aux autorités des ministères des finances, et il rappelle que la CCSQG a demandé des données plus détaillées au sujet du coût des professionnels internationaux.

- 2.6.12 Le Représentant observateur d'Haïti demande des précisions au sujet du tableau relatif à la ventilation du budget par zone géographique (nationale, régionale et continentale) et explique qu'il aimerait savoir si le recouvrement des arriérés de quotes-parts suffira pour financer le Programme continental sur la biotechnologie et la biosécurité.
- 2.6.13 Le Directeur général explique que son Administration recherche avant tout la transparence et fait savoir qu'il a donné des instructions pour que soit mise à la disposition des représentants, pendant la présente réunion, toute l'information nécessaire pour effacer tout doute. Il indique que le budget pour 2007 est réel et conforme à la réalité financière des États membres. Il ajoute qu'au cours des trois dernières années les coûts des services ont considérablement augmenté; de même, les salaires du personnel local ont augmenté, conformément aux dispositions salariales légales de chaque pays, tout comme le recrutement de nouveaux employés. Face à ces circonstances, et au gel du budget provenant des quotes-parts, il a fallu opter pour la réduction des postes alloués au personnel professionnel international. En ce qui concerne le poste budgétaire des publications et du matériel de bureau, il mentionne plusieurs facteurs qui ont une incidence sur l'augmentation des coûts dans ce domaine, dont notamment la publication de documents dans plusieurs langues; l'élaboration de rapports nationaux qui contribuent à la transparence et à la reddition de comptes, deux aspects qui ont une très grande importance pour la présente Administration, et la publication d'ouvrages d'une grande utilité pratique comme la récente édition d'un compendium des règles et règlements institutionnels.
- 2.6.14 Le Directeur de l'Administration et des finances indique que l'information relative aux salaires du personnel international mentionnée par le Représentant du Mexique a été affichée en temps opportun sur le site web de l'IICA. Il explique que la documentation technique actuelle en matière d'administration laisse penser que, dans des institutions comme l'IICA, la structure fixe et de grande taille influe directement sur la stratégie de mise en œuvre; c'est pourquoi l'Institut estime que la méthode du budget à base zéro n'est pas appropriée.
- 2.7 Clôture de la séance
- 2.7.1 Le Président remercie les Représentants de leur collaboration et lève la séance à 19 h 50, le 27 septembre 2006.

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

3.1 Ouverture

- 3.1.1 La troisième séance plénière est ouverte le 28 septembre 2006 à 8 h 10, sous la présidence de M. Román Solera, Représentant du Costa Rica.

3.2 Rapport du groupe du travail sur les modifications à apporter au Plan à moyen terme 2006-2010

- 3.2.1 Le Représentant du Paraguay présente le rapport contenant les recommandations relatives aux modifications à apporter au PMT 2006-2010, convenues à l'unanimité au sein du groupe créé à cet effet. Le groupe suggère de remplacer l'expression « changement climatique » par « changements environnementaux planétaires », dans l'ensemble du texte du PMT. Il souligne plus particulièrement la partie relative au domaine de concentration n° 3, dont le texte doit désormais se lire comme suit : « impact des changements environnementaux sur les systèmes agroalimentaires ».
- 3.2.2 Il mentionne ensuite les modifications particulières suivantes. Il est proposé que le texte du premier alinéa se lise ainsi : « Établir et promouvoir des activités visant à adapter les systèmes agroalimentaires et la vie rurale afin d'atténuer l'impact des changements environnementaux planétaires ». Il ajoute que, dans le troisième alinéa, il est proposé de remplacer le premier mot de la version en anglais par le mot « stimulate » et que, dans le quatrième alinéa, après « relations sociales », il est proposé d'ajouter « en plus de fournir un appui à la réalisation de diagnostics rapides en cas de catastrophes naturelles ».
- 3.2.3 Il ajoute que, dans le texte relatif aux lignes d'action du domaine de concentration n° 4, il est proposé de supprimer le terme « appellation d'origine ». Il est également proposé de supprimer ce terme dans la partie du texte consacrée aux indicateurs de performance.
- 3.2.4 Les Représentants approuvent toutes les modifications proposées. Le Directeur général exprime sa satisfaction à ce sujet et annonce que les modifications seront incorporées dans la version définitive du PMT 2006-2010, tâche qu'il confie au Directeur du leadership technique et de la gestion du savoir.

3.3 Programme-budget 2007 (suite)

- 3.3.1 Le Président annonce que le plénum va poursuivre l'analyse de la proposition de Programme-budget 2007, qui a été interrompue la veille. Il cède la parole au Directeur de l'Administration et des finances, qui annonce que l'information demandée par les Représentants des États membres au sujet des exercices financiers précédents a été distribuée. Il explique que l'information fournie contient des données révisées et qu'elle est conforme à celle présentée pour le Programme-budget 2007. Il signale que le document distribué comporte deux sections : la première concerne les dépenses effectivement encourues entre 2002 et 2005 selon les états financiers vérifiés; la seconde présente le budget pour 2006 et le budget proposé pour 2007. Il fait remarquer que la dernière ligne du tableau contient les montants correspondant à la sous-exécution des budgets approuvés par le Conseil pour la période 2002-2005.
- 3.3.2 Le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique demande une copie de l'information budgétaire fournie la veille, afin de pouvoir effectuer les comparaisons pertinentes.
- 3.3.3 Le Représentant de la Bolivie rappelle que, lors de la séance de la veille, le 27 septembre, il a été dit que le montant perçu au titre des quotes-parts pendant la partie de l'année écoulée équivaut à une somme proche du montant du budget annuel. Il a été dit également que plusieurs États membres accusent un retard dans le paiement de leurs quotes-parts, ce qui, à son avis, mérite une explication. Il profite de l'occasion pour demander des précisions au sujet de ce qu'il est advenu des ressources découlant de la sous-exécution budgétaire pendant la période 2002-2005.
- 3.3.4 Le Directeur de l'Administration et des finances explique que les soldes non exécutés pendant un exercice vont au Sous-fonds général et qu'ils ne peuvent pas être utilisés, à moins d'une autorisation expresse du Conseil, laquelle exige la préparation et l'approbation d'un budget extraordinaire.
- 3.3.5 Le Représentant du Canada signale que le montant alloué aux publications et au matériel de bureau a quasiment doublé en 2006 par rapport à 2002, et qu'il a augmenté de près de US\$600 000 par rapport au montant budgété en 2005. Il comprend les mesures d'austérité appliquées pendant les années antérieures, mais il estime qu'il convient d'approfondir les raisons qui expliquent cette différence. Il se dit préoccupé par le montant élevé alloué aux publications et par la nature de celles-ci.

- 3.3.6 Le Directeur général fait remarquer que les activités de l'IICA exigent souplesse et contrôle. Il explique qu'au début d'un exercice financier, l'Institut commence sans ressources et que la prudence financière conseille d'effectuer les dépenses en fonction du flux de ressources. Ce flux varie tout au long de l'année et il n'est pas facile de prévoir avec exactitude quel sera le montant perçu. Il souligne que les règles en vigueur permettent au Directeur général de transférer des ressources entre postes budgétaires à hauteur de 10 %. Il explique que l'augmentation des dépenses pour les publications est conforme au désir de l'Administration d'informer dûment et en temps opportun les États membres, ce qui a donné lieu à la publication de rapports dans les pays. Il met en lumière, comme autre facteur qui se répercute sur les dépenses à ce titre, la publication de documents en plusieurs langues, compte tenu du fait que l'IICA possède quatre langues officielles. Il réitère que l'Administration est prête à offrir toute l'information que les représentants souhaitent recevoir.
- 3.3.7 En réponse à une question du Représentant observateur de l'Argentine au sujet de la cohérence des chiffres présentés, la Directrice des Finances fait savoir que l'information fournie tient compte de la répartition des quotes-parts par objet de dépenses et qu'elle inclut également l'exécution de budgets extraordinaires financés avec des ressources provenant du recouvrement des arriérés de quotes-parts. Elle explique que le Fonds ordinaire est composé de quotes-parts et de recettes diverses, que la somme des deux constitue le budget ordinaire et que ce dernier ne comprend pas les budgets extraordinaires.
- 3.3.8 Le Représentant observateur de l'Argentine fait remarquer que la manière dont les chiffres sont présentés dans le budget soulève des difficultés. Il suggère de prêter attention à la présentation des données sur les recettes, les dépenses et les soldes et exprime sa préférence pour une ventilation détaillée des dépenses par poste budgétaire.
- 3.3.9 Le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique estime que l'augmentation du poste des publications est forte et que cette augmentation ne s'est pas nécessairement traduite par une augmentation du nombre des publications produites par l'Institut. Il ajoute que cette situation pourrait nuire à la disponibilité de ressources pour des activités hautement prioritaires.
- 3.3.10 Le Directeur général réitère sa volonté de faire en sorte que les Représentants se défassent de toutes leurs inquiétudes et qu'ils sachent exactement comment leurs contributions sont investies, comme le veut le principe de transparence mis de l'avant par son Administration. Il exhorte les Représentants qui détiennent ou pensent détenir un indice quelconque d'un usage indu des ressources institutionnelles d'apporter des précisions à cet égard et, le cas

échéant, de fournir des éléments de preuve afin que l'Institut puisse prendre les mesures appropriées.

- 3.3.11 Il souligne ensuite l'importance des publications et illustre son propos avec des exemples d'expressions de reconnaissance reçues par l'IICA, en rapport avec les publications, de la part d'organismes et lors de forums internationaux. Il suggère que le groupe de travail chargé d'analyser les questions budgétaires avec la Direction de l'administration et des finances examine de façon approfondie les inquiétudes des Représentants au sujet des chiffres et du processus de formulation et d'exécution du budget.
- 3.3.12 Le Représentant du Paraguay souligne le rôle des publications de l'IICA dans son pays. Il ajoute que les publications sont particulièrement importantes pour les pays à faible revenu, qui n'ont pas les capacités suffisantes pour répondre aux nouvelles situations. Il considère que les explications fournies par les membres du personnel de l'Institut sont satisfaisantes et conformes au principe de transparence.
- 3.3.13 Le Représentant observateur d'Haïti estime que l'augmentation des dépenses pour les publications est effectivement importante. Il ne met pas en doute la pertinence de ces dépenses et affirme qu'il a constaté une augmentation du nombre de publications de l'IICA reçu. Enfin, il se dit en faveur de la constitution du groupe de travail chargé d'examiner les chiffres.
- 3.3.14 Le Représentant du Mexique propose que M. Luis Carlos Gutiérrez, du CRV, fasse partie de ce groupe.
- 3.3.15 Le Représentant de la Jamaïque manifeste son intérêt pour le processus de formulation du budget, mais fait savoir qu'il ne souhaite pas se mêler des questions particulières concernant la gestion de l'IICA. Il se dit satisfait des explications fournies et de la manière dont l'IICA rend des comptes. Il réitère l'importance des publications en anglais pour les pays anglophones et exprime son appui à la constitution du groupe de travail proposé.
- 3.3.16 Le Représentant de la Bolivie explique que les doutes et les inquiétudes au sujet du budget sont plus qu'un simple questionnement; ils sont le produit du sentiment d'appropriation et de l'intérêt des États membres pour l'Institut. Il recommande que le budget soit plus étroitement lié aux résultats attendus des actions qui sont financées. Il convient que les publications sont importantes, mais il considère que le montant alloué à ce poste est élevé, et il suggère de rechercher des solutions technologiques qui permettraient de réduire les coûts de la diffusion d'information.

- 3.3.17 Le Représentant observateur de l'Équateur appuie la constitution du groupe de travail. Il souligne la pertinence des publications et fait état d'un cas récent dans lequel, grâce à l'appui de l'IICA, il a été possible de produire dans son pays un document sur les infestations parasitaires et les mesures de quarantaine d'utilité pratique et d'une pressante nécessité du point de vue du commerce extérieur des produits agricoles.
- 3.3.18 Le Représentant du Canada estime que les réponses fournies sont satisfaisantes. Il fait savoir qu'il n'a pas de questionnement et qu'il n'a pas envisagé de participer au groupe de travail proposé.
- 3.3.19 Le Représentant du Brésil signale qu'il est difficile d'évaluer si les publications sont adéquates. Néanmoins, il considère que le montant alloué à ce poste, qui représente près de 5 % de l'ensemble des dépenses, est élevé. Il estime prudent d'établir des critères qui orienteront les décisions en matière de publications.
- 3.3.20 Le Directeur général conclut que la façon de présenter le budget par objet de dépenses important ne constitue peut-être pas la meilleure méthode. Il explique que plusieurs des inquiétudes pourraient être levées si, dans le budget, le montant affecté à la production de publications était ventilé par domaine de concentration thématique.
- 3.3.21 Après consultation des personnes présentes, il est procédé à la constitution du groupe de travail, qui est composé des membres des représentations des États membres suivants : Mexique, Trinité-et-Tobago et Argentine. Le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique décline l'invitation à faire partie du groupe de travail.
- 3.4 Financement du Programme-budget 2008-2009 et nouveau barème des quotes-parts de l'OEA
- 3.4.1 Le Directeur général explique le lien entre le budget et le barème des quotes-parts, ainsi que la relation entre le barème des quotes-parts de l'Institut et celui de l'OEA. Il mentionne qu'il convient de s'occuper de cette question parce que l'OEA, après avoir décidé de revoir son barème, a opté pour un barème provisoire en attendant l'adoption du barème définitif, attendue vers le milieu de la prochaine année. Essentiellement, l'IICA s'est engagé à établir une structure des paiements de ses États membres qui reproduit la répartition en pourcentages utilisée par l'OEA. Il demande au Conseiller juridique de l'IICA et de l'OEA, M. William Berenson, d'expliquer la nature des changements. Il indique ensuite qu'il est important d'aborder cette question parce qu'il faudra

prendre une décision au sujet du barème des quotes-parts à utiliser dans la préparation du Programme-budget 2008-2009.

- 3.4.2 Le Conseiller juridique fait savoir que l'OEA a décidé de changer le barème des quotes-parts, qu'un barème provisoire sera établi au début et que l'OEA espère que le barème définitif sera adopté en juin 2007. Il explique que ce qui se passe à l'OEA à ce sujet concerne l'IICA pour plusieurs raisons, notamment parce que : i) l'IICA est un organisme spécialisé de l'OEA, en vertu du chapitre 18 de la Charte de l'OEA; ii) l'article 23 de la Convention de l'Institut stipule que les États membres contribueront au soutien de l'Institut moyennant des quotes-parts versées annuellement et fixées par le Conseil conformément au système de détermination des quotes-parts adopté par l'OEA. Il est donc clair que le Conseil devra se baser sur le nouveau barème, que l'OEA devrait avoir défini au milieu de l'année qui vient, pour établir le Programme-budget 2008-2009. Il est également entendu que le changement ne serait pas applicable en 2007 puisque le Conseil a adopté le budget pour ladite année, à moins que ce même organe de direction n'en décide autrement. Le Conseiller juridique fournit ensuite des précisions au sujet des modifications apportées au barème des quotes-parts de l'OEA, convenues en janvier 2005. En vertu du barème provisoire, 18 États membres paieraient moins et 12 pays paieraient plus.
- 3.4.3 Le Représentant de l'Uruguay rappelle que le CAS a présenté une proposition visant à faire en sorte que le nouveau barème des quotes-parts entre en vigueur le plus rapidement possible. Il suggère que le barème provisoire soit appliqué pour le budget 2007 et que, dans l'élaboration du budget 2008-2009, il soit tenu compte du barème définitif établi par l'OEA et de la capacité réelle de payer des pays.
- 3.4.4 Le Représentant du Canada remercie le Conseiller juridique de ses explications et fait savoir que le ministère des Affaires étrangères de son pays a été consulté puisque le paiement de quotes-parts relève de la compétence de ce ministère. Il explique que la position de sa représentation consiste à attendre l'établissement du barème des quotes-parts définitif que l'OEA approuvera en juin 2007.
- 3.4.5 Le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique remercie le Conseiller juridique de ses explications et demande une copie de l'accord et du barème des quotes-parts de l'OEA. Il demande également des précisions au sujet du temps que prendrait la préparation du budget 2008-2009, puisque, le cas échéant, l'Administration peut consulter la CCSQG et le Comité exécutif.

- 3.4.6 Le Représentant du Brésil estime que le nouveau barème des quotes-parts adopté par l'OEA doit s'appliquer. Il suggère qu'une proposition soit soumise immédiatement au Conseil en vue de l'entrée en vigueur du changement dans le barème des quotes-parts à partir de 2007, ce qui signifie qu'il faudrait utiliser le barème provisoire pour ladite année. Il considère que, s'il le faut, une réunion extraordinaire du Conseil devra être convoquée.
- 3.4.7 La Représentante du Mexique explique que, dans le cas de son pays, il lui faudra consulter le Secrétaire aux finances, responsable du paiement des quotes-parts. Elle estime prudent d'attendre le résultat des discussions de l'OEA en juin 2007 avant de se prononcer.
- 3.4.8 Le Représentant observateur d'Haïti et le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique appuient la position exprimée par le Représentant du Canada.
- 3.4.9 Le Représentant de la Bolivie demande des précisions au sujet de la résolution de l'OEA et exprime son appui à la proposition du Brésil. Il demande également que soit distribuée la proposition envoyée par le CAS et que celle-ci soit inscrite à l'ordre du jour de la réunion.
- 3.4.10 Le Représentant observateur de l'Argentine fait remarquer que le Conseil a le pouvoir de prendre une décision fondée sur le barème des quotes-parts de l'OEA. Il demande que le Conseiller juridique se prononce au sujet de la portée de l'article 10 de la Convention de l'IICA, en ce qui a trait à la tenue de réunions extraordinaires.
- 3.4.11 Le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique fait valoir que la réunion de l'OEA se tiendra en juin, alors que la réunion du Conseil est prévue pour le mois suivant. Cela permettra au Conseil de prendre connaissance du nouveau barème des quotes-parts au moment de sa réunion ordinaire prévue pour juillet 2007. Il remercie le CAS de sa proposition, mais signale qu'il faut tenir compte du caractère continental de l'institution.
- 3.4.12 Le Représentant observateur de l'Argentine appuie la proposition du Brésil et suggère que celle-ci soit soumise à un vote.
- 3.4.13 Le Conseiller juridique explique que la procédure à suivre pour convoquer une réunion extraordinaire du Conseil est établie à l'article 10 de la Convention et à l'article 20 du Règlement intérieur du Conseil. Il précise que le Conseil, dans des circonstances particulières et à la demande d'un ou de plusieurs États membres ou du Comité, peut tenir des réunions extraordinaires, à condition

que les deux tiers des États membres de l'Institut émettent un vote favorable à cet effet. Lorsque le Conseil n'est pas réuni, le Directeur général peut consulter les États membres par correspondance à ce sujet.

- 3.4.14 Le Représentant du Brésil explique que sa proposition ne signifie pas nécessairement qu'une réunion extraordinaire doit être convoquée et ajoute que l'on peut choisir de consulter les États membres par voie électronique.
- 3.4.15 Le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique demande des précisions au sujet des coûts approximatifs de la tenue d'une réunion présenteielle et d'un scrutin électronique.
- 3.4.16 Le Secrétaire technique estime que le coût de la convocation d'une réunion extraordinaire oscille entre US\$120 000 et US\$140 000, tandis que le coût d'un scrutin par correspondance est minimal.
- 3.4.17 Le Directeur général considère que les propositions ne sont pas contradictoires, que l'adoption du barème des quotes-parts dans le mois précédant la tenue de la réunion du Conseil permet à celui-ci de connaître le barème définitif au moment de sa réunion ordinaire.
- 3.4.18 Le Représentant observateur de l'Argentine demande si la décision du Conseil aurait une incidence sur le budget 2007, puisque la proposition du CAS signifie que des modifications doivent être apportées au barème qui sera utilisé dans la préparation de ce budget.
- 3.4.19 Le Conseiller juridique explique que, conformément aux règles en vigueur, l'adoption d'une décision au sujet de la tenue d'un vote par correspondance requiert le vote favorable des deux tiers des représentants composant le Comité exécutif. Il ajoute que, si la décision signifie que des modifications seront apportées à la décision prise par le Conseil en 2005 au sujet du barème des quotes-parts et du Programme-budget 2007, l'adoption de cette décision requiert le vote favorable des deux tiers des 34 États membres qui composent l'organe supérieur de direction de l'Institut.
- 3.4.20 Le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique demande que soient officialisées par écrit les propositions présentées au sujet de l'application du barème des quotes-parts de l'OEA. La motion d'ordre est avalisée par les Représentants du Panama et du Canada.

3.5 Programme continental sur la bioénergie et des biocarburants

- 3.5.1 M. Mario Seixas, Sous-directeur général adjoint, présente la proposition relative au Programme continental sur la bioénergie et les biocarburants. Il explique que cette initiative vise les questions suivantes : la bioénergie comme solution de rechange viable pour réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles dans le Continent; le potentiel technique de la bioénergie et des biocarburants; les nouvelles technologies en cours de développement; le temps probable qu'il faudra attendre avant que les biocarburants deviennent disponibles en volumes suffisants pour faire leur entrée sur le marché à l'échelle commerciale, et les considérations environnementales.
- 3.5.2 Il ajoute que le programme a été conçu pour aider les pays dans la planification et le développement de leur secteur bioénergétique, moyennant la fourniture de connaissances et d'information sur le développement de nouvelles technologies ainsi que sur les pratiques optimales et les débouchés commerciaux pour l'industrie de la bioénergie. Il présente deux budgets possibles, le premier pour un montant annuel de US\$250 000 pendant cinq ans, et le second, dit budget élargi, qui incorpore une structure continentale avec des spécialistes régionaux et qui s'élève à US\$975 000, également pendant cinq ans.
- 3.5.3 La Représentante observatrice du Chili demande s'il existe un lien entre le programme présenté et le programme mis en place dans ce même domaine par la FAO.
- 3.5.4 Le Sous-directeur général adjoint explique qu'il y a peu, le Directeur général de l'IICA et le Sous-directeur de la FAO ont signé un accord de coopération. Il ajoute que, dans ledit accord, la question de la bioénergie figure dans le programme de travail conjoint et que, par conséquent, il y aura un lien entre les deux initiatives.
- 3.5.5 Le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique remercie le Sous-directeur général adjoint de son exposé. Il reconnaît l'importance de la question et appuie la conscientisation à ce sujet. Il exprime son intérêt pour que son pays fasse partie du groupe de travail prévu dans la résolution n° 410 du Conseil (IICA/JIA/Res.410(XIII-O/05), par laquelle le Conseil décide d'appuyer le programme. Il demande si les dépenses prévues pour la mise en œuvre de cette initiative sont prises en compte dans le Programme-budget 2007.

- 3.5.6 Le Représentant du Canada remercie le Sous-directeur général adjoint de son exposé et fait savoir qu'il considère qu'il s'agit là d'une stratégie ambitieuse. Il exprime des inquiétudes au sujet du traitement de questions comme la gestion des ressources naturelles, la recherche et l'utilisation de la technologie, qui, à son avis, sont des questions clés. Il explique que, bien que le programme soit fondé sur l'utilisation de la canne à sucre et d'oléagineux, il serait bon d'envisager d'autres types de biomasse produits à partir de déchets végétaux et animaux. En ce qui concerne l'enseignement et la conscientisation, il fait valoir que la responsabilité à ce sujet n'incombe pas à l'IICA, mais plutôt aux gouvernements nationaux et locaux. Il souligne qu'il est important de considérer les répercussions de cette industrie sur la disponibilité de terres pour la production alimentaire; c'est là un aspect essentiel dont il convient de tenir compte dans la perspective du développement du secteur agricole.
- 3.5.7 Le Représentant de l'Uruguay et le Représentant observateur de l'Argentine s'entendent sur le fait qu'il devrait être possible de recruter des spécialistes nationaux, ce qui permettrait de libérer des ressources pour faciliter la mobilisation de personnel technique ou associé à l'appui du programme.
- 3.5.8 Les Représentants du Guatemala et du Costa Rica réitèrent leur appui au programme présenté et conviennent de l'importance stratégique de ce programme pour la région centraméricaine.
- 3.5.9 Le Représentant du Brésil félicite l'équipe technique qui a élaboré la proposition. Il fait savoir que son pays a appuyé à la fois la FAO et l'IICA dans les initiatives mises de l'avant par les deux organisations. Il décrit les aspects généraux de la politique brésilienne en la matière et réitère que son pays est prêt à partager son expérience dans les domaines de la bioénergie et des biocarburants avec d'autres États membres intéressés par ces questions.
- 3.5.10 Le Sous-directeur adjoint mentionne que les suggestions au sujet du budget seront incorporées dans une version révisée, si le programme est accueilli favorablement par le Comité exécutif. Il fait référence à la pertinence de s'occuper des utilisations de rechange du sol, ainsi qu'à l'importance des contributions de la science et de la technologie dans cette étape du développement de la bioénergie. Il ajoute que la question de l'incorporation de professionnels nationaux et de centres d'enseignement supérieur est ouverte et il explique que, comme plusieurs Représentants l'ont suggéré, la proposition envisage une large gamme de sources de biomasse qui pourraient être utiles pour la production d'énergie renouvelable.

- 3.5.11 Le Représentant observateur de l'Équateur et le Représentant du Paraguay se disent d'accord avec la proposition présentée et offrent l'appui technique et l'expérience de leurs pays dans le domaine.
 - 3.5.12 Le Représentant de la Bolivie félicite le Représentant du Brésil pour sa précieuse contribution et le remercie de son offre de partager l'expérience de son pays dans le domaine de la bioénergie.
 - 3.5.13 Le Représentant observateur d'Haïti considère que le budget est modeste, compte tenu de la demande potentielle de coopération technique à laquelle l'Institut pourrait faire face pour la mise en œuvre du programme.
 - 3.5.14 Le Directeur général remercie les États membres de leur appui à cette première proposition et souligne qu'il est important que les pays se joignent au groupe de travail chargé d'élaborer la proposition finale. Il considère que le programme sera un succès s'il se traduit par des avantages pertinents pour le milieu rural et s'il préserve le nécessaire équilibre entre la production alimentaire et la production d'énergie. Enfin, il souligne le bien-fondé du recours à l'utilisation de sources d'énergie de rechange face à l'épuisement des sources de combustibles fossiles.
- 3.6 Douzième rapport annuel du Comité de révision de la vérification
- 3.6.1 M. Carlos Gutiérrez, Président du Comité de révision de la vérification (CRV), fait savoir que le CRV est composé de représentants des États-Unis, de Trinité-et-Tobago et du Mexique. Il ajoute que la vérification externe des comptes de l'IICA a été réalisée conformément aux règlements internationaux et fait savoir que, dans sa gestion financière et administrative, l'IICA n'a contrevenu à aucun règlement interne.
 - 3.6.2 Il ajoute que les politiques d'austérité de l'Administration ont donné des résultats positifs et que le recouvrement des arriérés de quotes-parts a eu un impact important. Il précise que le montant dû a diminué en 2006, passant de US\$16,1 millions à US\$11,9 millions .
 - 3.6.3 Il recommande l'acquisition du nouveau système administratif informatisé qui permettra d'assurer, de façon plus intégrale, la qualité de l'information financière de l'Institut et sa protection. En ce qui concerne l'Unité de la vérification interne, le CRV suggère d'analyser ses fonctions car il considère que cette unité devrait accorder plus d'attention à l'analyse des processus et des fonctions qu'à l'examen de ce qui s'est passé des points de vue financier et comptable.

3.7 États financiers de l'Institut pour 2005 et Rapport des commissaires aux comptes

3.7.1 M^{me} Karen Kleinheinz, Directrice de la Division des finances, présente les états financiers de l'Institut pour 2005 et le rapport des commissaires aux comptes. Elle explique que le règlement financier de l'IICA stipule que les comptes doivent être vérifiés annuellement et que c'est le cabinet *Deloitte & Touche* qui a été désigné pour effectuer la vérification pour les années 2004 et 2005. Elle souligne que les vérifications ont été effectuées selon les normes internationales et fait savoir que, selon les commissaires aux comptes, les états financiers présentent raisonnablement, sous tous les aspects importants, la situation financière de l'IICA aux 31 décembre 2004 et 2005, ainsi que les changements dans les actifs nets et les flux de trésorerie pour les deux années, conformément aux principes de comptabilité généralement acceptés.

3.7.2 Elle fait également référence à la gestion du recouvrement des arriérés de quotes-parts et aux dépenses par chapitre budgétaire. Elle précise que le chapitre I (services directs de coopération) constitue le principal poste budgétaire et illustre son exposé avec un graphique sur l'exécution du budget selon les fonds. Elle fait état ensuite du budget extraordinaire approuvé par le Conseil en 2003 aux fins de la modernisation institutionnelle (IICA/JIA/Res.391 (XII-O/03)). Elle explique que le montant approuvé a été investi dans le système d'information financière, lequel a fait l'objet d'un appel d'offres, avec l'appui et les conseils de la société Price Waterhouse Cooper. C'est le système SAP/Nasoft qui a été choisi.

3.8 Adoption de projets de résolution : « Programme continental sur la biotechnologie et la biosécurité »; « États financiers de l'IICA pour 2005 et Rapport des commissaires aux comptes », et « Rapport annuel du Comité de révision de la vérification (CRV) »

3.8.1 Le Rapporteur donne lecture des projets de résolution susmentionnés, lesquels sont adoptés sans modifications.

3.9 Proposition d'amendements au Règlement du personnel

3.9.1 M^{me} Linda Landry, Directrice de la Division des ressources humaines, présente la proposition relative aux amendements à apporter au Règlement du personnel, afin de poursuivre la modernisation du cadre de gestion des ressources humaines de l'IICA. Elle explique que les changements proposés concernent essentiellement le processus de déclaration sous serment du

personnel international de confiance (article 3.5.8) et l'octroi de congés spéciaux aux fonctionnaires à des fins de formation (article 6.5).

- 3.9.2 Le Représentant observateur de l'Argentine demande si le bénéfice du congé s'étend à tout le personnel de l'Institut. Il considère que l'allocation de 50 % pourrait limiter les demandes et suggère que, au lieu d'établir un plafond de 50 %, on laisse le montant de l'allocation à l'appréciation du Directeur général, qui prendrait les décisions pertinentes, selon le degré d'intérêt de l'institution à l'égard de la formation.
- 3.9.3 Enfin, la Directrice des Ressources humaines explique que, en ce qui concerne la durée de la période pendant laquelle le membre du personnel doit demeurer à l'Institut après la formation, l'IICA devrait se réserver le droit de réintégrer l'employé dans des tâches conformes à celles pour lesquelles il a été formé. Elle précise que la proposition relative à l'octroi de congés vise tout le personnel de l'Institut. Elle remercie le Représentant observateur de l'Argentine de ses suggestions et explique que celles-ci seront prises en compte dans la préparation de la proposition finale.
- 3.10 Proposition d'amendements au Règlement du personnel et au Règlement intérieur de la Direction générale
- 3.10.1 Le Secrétaire technique fait référence aux modifications qu'il est proposé d'apporter aux règles applicables à la préparation des procès-verbaux des séances plénières et du rapport final des réunions, tant du Comité exécutif que du Conseil. Il explique que les modifications proposées tiennent compte des procédures suivies jusqu'à ce jour et qu'elles sont conformes aux progrès dans l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications. Ces progrès se sont traduits par une plus grande efficacité et une réduction du coût des réunions.
- 3.10.2 Le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique remercie l'Administration des efforts qu'elle a déployés pour moderniser les mécanismes d'information et suggère que cette information continue d'être fournie dans les langues officielles afin de faciliter la communication, l'analyse et la discussion des documents.
- 3.11 Proposition relative à la durée du mandat de la présidence du Conseil
- 3.11.1 Le Représentant observateur de l'Équateur, en sa qualité de Président du Conseil, mentionne la proposition visant à modifier les articles 32 et 33 du Règlement intérieur du Conseil, sur la procédure d'élection du président. Il

explique que la proposition consiste à garantir que le président du Conseil soit le ministre de l'agriculture du pays où se tiendra la réunion ordinaire suivante. Il précise que cette règle garantit que le président accompagnera la Direction générale dans tous le processus de préparation et d'organisation de la réunion. Il ajoute que, de cette manière, la Direction générale pourrait compter sur un interlocuteur du plus haut niveau qui faciliterait la préparation de la réunion. Il demande au Conseiller juridique si le Comité exécutif peut apporter ces modifications au Règlement intérieur du Conseil.

- 3.11.2 Le Conseiller juridique explique que le Comité exécutif n'a pas le pouvoir d'approuver des modifications au Règlement intérieur du Conseil; il recommande de soumettre cette question à la prochaine réunion ordinaire du Conseil.
- 3.11.3 Le Représentant observateur du Guatemala remercie le Représentant de l'Équateur de sa proposition, laquelle vise à faciliter le processus d'organisation de la réunion ordinaire du Conseil.
- 3.11.4 Le Représentant observateur d'Haïti considère pertinent de connaître les inconvénients auxquels les autorités de l'Équateur ont dû faire face dans la préparation de la réunion du Conseil et de la réunion ministérielle, pour ne pas avoir exercé la présidence pendant la période de préparation des deux réunions.
- 3.11.5 Le Représentant observateur de l'Équateur explique qu'il n'y a pas eu d'inconvénients pour l'organisation de la réunion. Néanmoins, il considère que le fait d'avoir occupé la présidence pendant la période précédant la tenue de la réunion aurait facilité l'obtention d'appuis logistiques et financiers.
- 3.11.6 Le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique demande si les articles 32 et 33 seraient modifiés en même temps. Il explique qu'il est évident que l'organisation de la réunion du Conseil exige un leadership approprié. Néanmoins, sa délégation aimerait avoir des précisions au sujet de la modification demandée. Il signale en particulier que le libellé de l'article 33 n'est pas clair.
- 3.11.7 Le Directeur général considère que la proposition présentée est pertinente en ce qui concerne l'organisation des réunions du Conseil. Cependant, étant donné que le Comité exécutif n'a pas le pouvoir d'approuver cette proposition, il recommande qu'elle soit présentée de nouveau en temps opportun.

- 3.11.8 Le Représentant du Canada ajoute qu'il importe d'analyser les implications juridiques, ainsi que les conséquences en ce qui concerne les pouvoirs du président.
- 3.11.9 Le Directeur général suggère que la question soit inscrite à l'ordre du jour des réunions de la CCSQG et du Comité exécutif qui se tiendront avant la Quatorzième réunion ordinaire du Conseil en 2007.
- 3.12 *Clôture de la séance*
- 3.12.1 La troisième séance plénière est levée à 13 heures.

QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

4.1 Ouverture

- 4.1.1 La quatrième séance plénière est ouverte le jeudi 28 septembre 2006 à 15 h 58, sous la présidence de M. Román Solera, Représentant du Costa Rica.

4.2 Renforcement des relations IICA-CATIE

- 4.2.1 Le Directeur général fait savoir que le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE), dont le siège se trouve à Turrialba, a été créé en vertu d'un accord conclu entre l'IICA et le gouvernement du Costa Rica. Ledit accord stipule, entre autres conditions, que l'IICA et le CATIE travailleront de façon concertée. Le Directeur général explique que, s'il est vrai que des travaux ont été réalisés conjointement, la consolidation et l'avancement de ces efforts dépendent des personnes, car il n'existe pas d'élément structurel qui facilite le travail concerté. Il reconnaît que certains progrès ont été réalisés et que le Plan à moyen terme de l'IICA 2006-2010 comprend même une section consacrée à la coopération IICA-CATIE. Il mentionne que, du point de vue pratique, il existe des chevauchements entre les deux institutions, mais que l'on ne dispose pas de mécanismes formels pour profiter des complémentarités et des synergies existantes. Il indique que l'IICA, en vertu de l'accord en vigueur susmentionné, verse au CATIE un million de dollars des États-Unis par an, ce qui justifie l'établissement d'un lien plus étroit des points de vue technique et administratif que le lien actuel, afin que les deux institutions puissent faire un usage stratégique de leurs ressources au profit des États membres. Il ajoute que l'IICA aide le CATIE au travers d'une série de services administratifs et qu'il lui offre même une couverture, sous couvert de son statut juridique, pour ses opérations en dehors du Costa Rica. Enfin, il signale que les pays membres de l'IICA ne sont pas tous membres du CATIE.
- 4.2.2 Compte tenu de cette situation, il fait savoir que l'Administration de l'Institut considère que le moment est venu de proposer un renforcement des relations entre l'IICA et le CATIE et d'établir un mécanisme opérationnel qui assure la continuité et le renforcement de ce lien au profit des États membres. La solution qu'il propose consiste à assigner au futur directeur du CATIE un poste au sein de la haute administration de l'Institut en qualité de

Sous-directeur général adjoint, de telle sorte qu'il puisse participer au processus décisionnel et à la mise en place de mécanismes qui garantissent une action concertée. Il ajoute que ledit mécanisme garantirait également une gestion transparente des ressources et permettrait que le directeur général du CATIE réponde directement au Conseil.

- 4.2.3 Les Représentants du Panama et du Canada, ainsi que le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique, indiquent qu'ils aimeraient disposer de plus d'information pour pouvoir porter un jugement. Ils souhaitent également connaître l'opinion du CATIE et de ses pays membres avant de considérer la proposition.
- 4.2.4 Le Directeur général fait savoir que, bien qu'il ait réalisé une première consultation auprès du CATIE, avec des résultats positifs, il n'est pas dans l'intention de l'IICA de se fonder uniquement sur cette consultation. Il explique qu'il soumet la question au Comité exécutif dans le but d'obtenir son aval pour qu'elle puisse être examinée et analysée de manière plus approfondie. Après une telle étude, une proposition serait soumise au Comité exécutif à l'occasion d'une prochaine réunion au cours de laquelle les États membres pourraient exprimer leurs points de vue au sujet des avantages et des inconvénients de la proposition.
- 4.2.5 Le Représentant observateur du Guatemala souligne que la coopération entre l'IICA et le CATIE est positive pour le développement agricole et rural de la région, et considère qu'il est possible de renforcer les liens sans créer de nouvelles structures. Le Représentant observateur d'Haïti fait remarquer qu'une bonne relation entre l'IICA et le CATIE aiderait son pays à établir une relation avec le CATIE, dont il n'est pas membre.
- 4.2.6 Le Représentant du Panama et les Représentants observateurs du Guatemala et d'Haïti expriment des réserves au sujet de la pertinence de créer une nouvelle structure, qui pourrait avoir des répercussions négatives sur le budget et la rapidité des opérations de l'Institut. Le Représentant observateur d'Haïti explique que, si le CATIE a été créé par l'IICA lui-même, avec une autonomie administrative et un directeur général, le fait d'assigner à celui-ci un poste au sein de l'IICA pourrait créer une sorte de lien de subordination, point de vue que partage le délégué du Canada. Il ajoute que c'est seulement si la contribution de l'IICA était majoritaire dans le budget du CATIE qu'une relation telle que la relation proposée serait justifiée. En conséquence, il recommande une analyse approfondie des avantages et des inconvénients de la proposition. Le Représentant du Panama est d'avis que le financement fourni par l'IICA n'est pas déterminant pour l'action du CATIE.

- 4.2.7 Le Représentant de l'Uruguay explique que les pays font face à des problèmes similaires de relation entre les institutions publiques. Il indique que la décentralisation est une bonne chose et que, si l'idée centrale est de renforcer la capacité des deux organisations, il convient que la Direction générale analyse d'autres solutions possibles pour renforcer cette relation. Il fait valoir qu'il faudrait envisager d'autres formes de relation, comme l'échange de professionnels ou l'établissement de conseils consultatifs chargés d'analyser les questions stratégiques, à partir de l'examen conjoint des plans stratégiques et des plans annuels, dans le but de déterminer les complémentarités et de proposer des solutions pour renforcer les capacités et l'action concertée.
- 4.2.8 Le Directeur général explique que son Administration améliorera la proposition en considérant de nouveaux modèles de relation et en tenant compte des précieux commentaires des Représentants des États membres, qu'il remercie.
- 4.3 Système pour la détermination et la révision de la rémunération du Directeur général
- 4.3.1 Le Comité exécutif, réuni en séance privée, a analysé le « Système pour la détermination et la révision de la rémunération du Directeur général », conformément aux dispositions prises par le Conseil lors de sa Treizième réunion ordinaire tenue à Guayaquil, et produit un projet de résolution dans lequel est définie la façon de procéder pour mettre en œuvre le mandat dicté par cet organe de direction de l'IICA. Ledit projet de résolution sera soumis postérieurement à la considération du plénum.
- 4.4 Projets de résolution : « Amendements au Règlement du personnel en matière de déclaration de biens et de congés de formation » et « Amendements aux articles 73, 96 et 97 du Règlement intérieur du Comité exécutif et aux articles 65, 87 et 88 du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture »
- 4.4.1 Le Rapporteur donne lecture des projets de résolution, lesquels sont adoptés sans modifications.
- 4.5 Conclusions générales de la commission spéciale sur l'évaluation de la capacité technique de l'IICA
- 4.5.1 M. James French, Directeur du leadership technique et de la gestion du savoir, présente les accords auxquels est parvenue la commission spéciale établie par

le Comité exécutif, composée des Représentants de l'Argentine, du Brésil, du Canada, des États-Unis et du Mexique et chargée d'élaborer une proposition de cadre de référence pour l'évaluation de la capacité technique de l'IICA. Il fait savoir que le document relatif au cadre de référence, préparé par le Représentant du Mexique, servira de fondement pour évaluer la capacité technique de l'IICA. L'analyse comprendra la détermination des capacités pour répondre aux demandes des États membres spécifiées dans le PMT et les programmes nationaux et régionaux, le recensement des points forts et des lacunes en matière de capacités techniques par région et par domaine technique, et l'établissement d'une liste des demandes non satisfaites ainsi que des domaines dans lesquels l'IICA dispose d'une capacité technique, mais où la demande est nulle. Il faudra également inclure dans l'analyse les capacités de l'Institut pour attirer et garder un personnel technique hautement qualifié. Il explique que le processus que la commission spéciale recommande de suivre comprend : i) la création d'un comité d'orientation composé de cinq membres, un de chaque région; ii) la réalisation d'une évaluation interne initiale par l'IICA, processus qui durera environ 60 jours et qui consistera en une analyse interne de ce que fait le personnel, de sa qualité technique, des domaines qui reçoivent une attention appropriée et des domaines qui ne reçoivent pas suffisamment d'attention; iii) l'examen et l'analyse de l'évaluation interne par le comité d'orientation; iv) la sélection d'une équipe d'évaluation externe composée de trois experts ou plus fournis par les pays et ayant les qualifications techniques requises, et v) la réalisation et la présentation de l'évaluation externe avant mars 2007. L'IICA jouera le rôle de secrétariat technique, fournira l'information nécessaire à la réalisation de l'étude et apportera le soutien requis pour les réunions du comité d'orientation. Enfin, M. French fait savoir que le groupe de travail a préparé un projet de résolution qui sera soumis postérieurement à la considération des membres du Comité exécutif au cours de la présente réunion.

- 4.5.2 Le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique remercie le groupe de travail et le personnel de l'IICA des efforts qu'ils ont déployés afin d'établir des bases solides pour l'évaluation proposée par son gouvernement.
- 4.5.3 Le Directeur général remercie la commission spéciale et explique que la capacité technique de l'Institut ne dépend pas seulement de la bonne qualité de ses professionnels, mais aussi de la disponibilité adéquate de ressources opérationnelles et d'un appui logistique approprié. Il suggère que ces éléments soient inclus dans le cadre de référence de l'analyse.
- 4.5.4 En réponse à une observation du Représentant de la Bolivie au sujet de la pertinence d'une participation d'experts des pays relativement moins

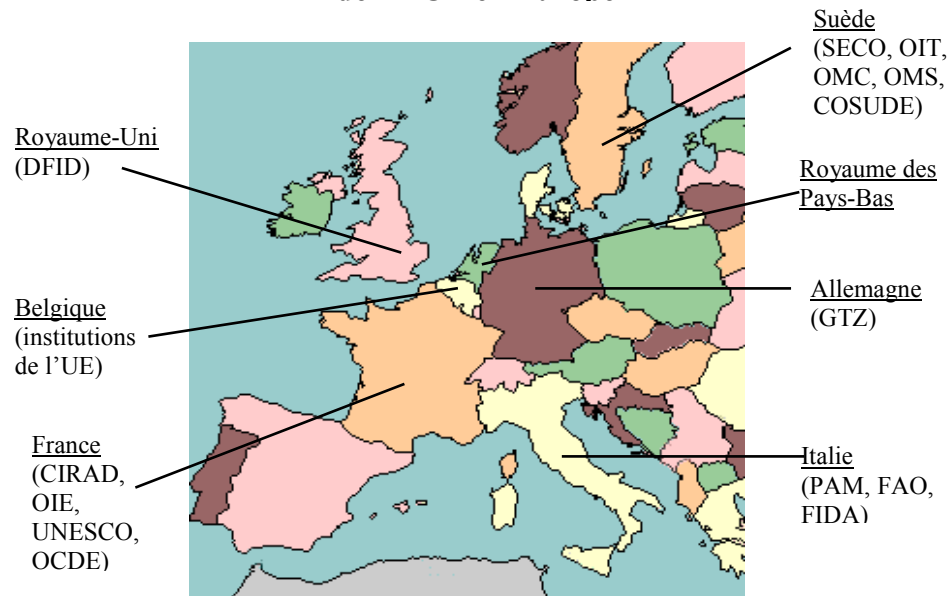
développés, le Directeur du leadership technique et de la gestion du savoir explique que le choix des experts incombe au comité d'orientation, qui est chargé de veiller à ce que le processus soit ouvert et à ce que toutes les régions soient représentées.

4.6 Dimension institutionnelle : l'avenir du Bureau de l'IICA en Espagne

- 4.6.1 M. Christopher Hansen, Sous-directeur général adjoint et Directeur des Relations avec les partenaires stratégiques, présente un exposé sur le rôle du Bureau de l'IICA en Espagne et son importance au regard de la relation de l'Institut avec ses partenaires stratégiques situés en Europe. Il souligne que ce Bureau aidera les États membres à avoir accès à de l'information, aux marchés, aux technologies et aux investissements de pays situés en dehors du Continent. Il présente des données sur le coût du fonctionnement du Bureau au cours des quatre dernières années, coût qui est partagé avec le gouvernement espagnol, et fait référence aux avantages obtenus pendant cette période. Il souligne l'importance, pour l'IICA, des partenaires stratégiques qui ont leurs sièges en Europe et présente une vue générale des responsabilités de la Direction des relations avec les partenaires stratégiques. Il précise qu'il est justifié que l'IICA ait un bureau en dehors du Continent. Il fait remarquer qu'il est important de déterminer les défis et les possibilités, à partir des tendances mondiales en matière d'information, d'intégration, de communication et de croissance du commerce, dans un contexte où les pays des Amériques s'insèrent de plus en plus dans le « village global » et où les nouveaux enjeux auront un impact sur l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques.
- 4.6.2 M. Christopher Hansen, dans son intervention, fait référence tout d'abord aux fonctions de la Direction des relations avec les partenaires stratégiques, qui a son siège à Washington, D. C., unité dont dépend le Bureau de l'IICA en Espagne. Ensuite, il explique le rôle joué par ledit Bureau, ainsi que ses coûts de fonctionnement. Il fait référence également aux partenaires stratégiques de l'IICA dont le siège principal se trouve en Europe : le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement); la COSUDE (Agence suisse pour le développement et la coopération); le DFID (ministère britannique du Développement international); la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation); le FIDA (Fonds international de développement agricole); la GTZ (Société allemande de coopération technique); l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques); l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale); l'OIT (Organisation internationale du travail); l'OMC (Organisation mondiale du commerce); l'OMS (Organisation mondiale de la santé); le PAM (Programme alimentaire mondial); le SECO (Secrétariat d'État à l'économie);

l'UE (Union européenne), et l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture).

Emplacements des sièges des partenaires stratégiques de l'IICA en Europe



- 4.6.3 Il décrit ensuite différents scénarios possibles pour le Bureau de l'IICA en Espagne, et les répercussions possibles de chaque solution en termes de coûts de fonctionnement. Ces trois scénarios sont les suivants : 1) fermer le Bureau; 2) le garder dans sa taille actuelle et avec les mêmes fonctions, et 3) renforcer le Bureau en accroissant ses capacités et en concentrant son travail sur l'établissement de liens avec les partenaires stratégiques de l'IICA en Europe.
- 4.6.4 Il rappelle que, lors de la dernière réunion ordinaire de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (juillet 2006), plusieurs membres de cet organe consultatif ont exprimé des préoccupations au sujet des coûts de fonctionnement de ce Bureau, des fonctions qu'il pourrait assumer et des bénéfices potentiels. Il indique que les membres de la CCSQG provenant

de la Jamaïque, de la Bolivie, du Brésil, de la République dominicaine et de l'Argentine ont proposé à ladite réunion que le Bureau de l'IICA en Espagne soit doté des ressources nécessaires pour atteindre ses objectifs et que l'IICA remercie le gouvernement espagnol de l'appui fourni pour permettre le fonctionnement du Bureau.

- 4.6.5 Les trois possibilités au sujet du rôle futur du Bureau de l'IICA en Espagne ayant été présentées, le Directeur général demande aux Représentants de bien vouloir formuler des recommandations qui orienteront les décisions de l'Administration.
- 4.6.6 Le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique et le Représentant du Canada expriment leurs préoccupations au sujet de la situation financière de l'IICA et de l'impact qu'aurait une augmentation des dépenses pour renforcer le Bureau de l'IICA en Espagne sur le budget de l'Institut. Ils expliquent que les avantages mentionnés ne sont pas clairs et que l'information fournie ne permet pas d'analyser la relation coûts/bénéfices pour chacune des solutions présentées.
- 4.6.7 Les Représentants de la Bolivie, de la Jamaïque, du Costa Rica et du Paraguay, ainsi que les Représentants observateurs de l'Équateur, de l'Argentine et du Guatemala, expriment leur appui au renforcement du Bureau de l'IICA en Espagne. Entre autres raisons, ils fondent leur appui sur : i) la possibilité d'avoir accès à des ressources techniques et financières européennes pour favoriser une agriculture écologique et durable; ii) la pertinence d'une représentation des États membres en Europe afin d'appuyer les efforts déployés par les pays pour positionner des produits propres dans ces marchés; iii) l'importance de l'Europe en tant que partenaire commercial des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et iv) le faible coût que représente le renforcement du Bureau pour qu'il s'acquitte convenablement des responsabilités qui lui sont confiées.
- 4.6.8 Le Représentant observateur de l'Argentine mentionne que l'IICA dispose des ressources nécessaires pour financer le renforcement du Bureau, y compris des fonds restants de l'exercice 2005. Il fait savoir que l'Agence de coopération espagnole a annoncé qu'elle était prête à investir cinq milliards de dollars des États-Unis dans le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes, afin que sa contribution soit comparable à celles qu'elle apporte à d'autres continents.
- 4.6.9 Les Représentants du Canada, de la Bolivie, de la Jamaïque et du Mexique et le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique expliquent qu'ils

aimeraient avoir plus de données au sujet des bénéfices potentiels qu'apporterait le renforcement de ce Bureau, ainsi qu'une étude plus précise du rapport coûts/bénéfices. Le Représentant du Paraguay suggère que, après avoir renforcé le Bureau, l'Institut fixe un délai pour assurer un suivi et estimer avec plus de précision le rapport coûts/bénéfices.

- 4.6.10 Le Représentant du Canada indique que, compte tenu de l'appui qu'il perçoit à l'égard de cette initiative, il aimerait avoir la possibilité de s'exprimer à ce sujet dans le cadre d'un vote.
- 4.6.11 M. Christopher Hansen, Sous-directeur général adjoint et Directeur des Relations avec les partenaires stratégiques, fait un commentaire au sujet des difficultés qu'entraîne l'absence de méthodologies adéquates pour estimer les bénéfices potentiels du Bureau de l'IICA en Espagne, mais accepte de poursuivre le travail et de fournir plus d'information pour étayer les solutions proposées.
- 4.7 Quatrième Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale dans le cadre du processus des Sommets des Amériques et Quatorzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture
- 4.7.1 M. Lizardo de las Casas, Directeur du Bureau de suivi du processus des Sommets des Amériques, fait référence à l'importance de donner à l'agriculture la place qui lui revient dans le processus des Sommets des Amériques; il explique que le nouveau cadre politique du secteur agricole et agroalimentaire établit que l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale est essentielle pour réduire la pauvreté et assurer le développement intégral. Il fait valoir que l'agriculture joue un rôle important en tant que secteur stratégique du système socio-économique essentiel pour la création de prospérité, et en tant que mode de vie de millions de familles rurales. Il explique que la mise en place d'un nouveau système institutionnel pour l'agriculture doit être fondée sur les actions suivantes : i) promouvoir une politique d'État pour l'agriculture et la vie rurale; ii) ajuster les stratégies régionales au cadre continental, et iii) mettre en place des systèmes d'information pour le suivi et l'évaluation. Enfin, il signale que le travail concerté des États membres dans les efforts en vue de réaliser la prospérité des collectivités rurales des Amériques est fondamental pour bâtir dès aujourd'hui l'agriculture et la vie rurale de 2015.
- 4.7.2 Le Vice-ministre de l'agriculture du Guatemala exprime l'engagement de son pays à l'égard du processus ministériel 2006-2007 et présente une introduction au sujet du rapport sur l'état d'avancement de la préparation de la Quatrième Réunion ministérielle dans le cadre du processus des Sommets des Amériques

et de la Quatorzième réunion ordinaire du Conseil, qui a pour thème « Travailler ensemble pour l'agriculture et l'agroalimentaire des Amériques ». Il invite ensuite M^{me} Ana Isabel Osorio, conseillère auprès du bureau du Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation du Guatemala, à présenter ledit rapport.

4.7.3 M^{me} Osorio fait savoir que les résultats attendus de la Quatrième Réunion ministérielle sont les suivants : i) une compréhension plus étendue et plus approfondie des enjeux stratégiques de l'agriculture et du milieu rural, afin d'orienter l'adoption de nouvelles décisions dans la mise en œuvre du Plan AGRO 2003-2015; ii) l'adoption du Programme ministériel continental pour la période 2008-2009; iii) l'engagement des États membres à terminer la mise en place du Système d'information pour le suivi et l'évaluation du Plan AGRO 2003-2015 et de ses stratégies régionales, et iv) le renforcement de la coopération internationale à l'appui de la mise en œuvre du Plan AGRO 2003-2015.

4.7.4 Le Directeur général remercie le Gouvernement du Guatemala et, en particulier, le Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation de leur appui et souligne les progrès accomplis à ce jour dans l'organisation de la Quatrième Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale dans le cadre du processus des Sommets des Amériques et de la Quatorzième réunion ordinaire du Conseil, qui se tiendront à Antigua, Guatemala, pendant la dernière semaine de juillet 2007.

4.8 Rapport du groupe de travail chargé d'analyser le Programme-budget 2007

4.8.1 La Représentante de Trinité-et-Tobago présente le rapport du groupe de travail créé pour analyser les chiffres du Programme-budget 2007. Le groupe de travail recommande que le Comité exécutif approuve la proposition de Programme-budget 2007 et qu'il demande au Directeur général de fournir aux États membres, au cours du mois de janvier 2007, une annexe contenant des renseignements complémentaires au sujet des objectifs, des résultats et des indicateurs. Le groupe de travail recommande également que les tableaux contenant les données au sujet des objets de dépenses, comme les publications, soient accompagnés, le cas échéant, d'un texte expliquant le contenu des différents postes. Enfin, il recommande que cette information supplémentaire fasse partie intégrante des futures propositions de programme-budget.

4.8.2 Le Directeur général remercie le groupe de travail pour son rapport et ses recommandations; il indique qu'il s'engage à mettre en œuvre les

recommandations indiquées dès que la proposition de Programme-budget 2007 aura été approuvée.

4.9 Projet de résolution : « Programme continental sur la bioénergie et les biocarburants »

4.9.1 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé « Programme continental sur la bioénergie et les biocarburants ».

4.9.2 Le Représentant observateur des États-Unis demande qu'il soit fait mention de l'établissement d'une équipe de travail dans le deuxième paragraphe. Dans le troisième paragraphe, après « mise en œuvre du Programme », il demande que soit ajouté « conformément aux recommandations du groupe de travail et des États membres ». Enfin, il demande que le paragraphe n° 3 soit éliminé.

4.9.3 Le projet de résolution intitulé « Programme continental sur la bioénergie et les biocarburants » est adopté avec les modifications indiquées.

4.10 Projet de résolution : « Plan à moyen terme de l'IICA 2006-2010 »

4.10.1 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé « Plan à moyen terme de l'IICA 2006-2010 ».

4.10.2 Le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique demande des éclaircissements au sujet du contenu du deuxième paragraphe, où il est question de « pays tiers » et de « fonds spéciaux ».

4.10.3 Le Secrétaire technique de la réunion explique que les « pays tiers » sont les pays qui n'ont pas le statut d'observateur permanent de l'IICA, mais qui ont un lien quelconque de coopération avec l'Institut en vertu d'un accord, d'un programme ou d'un projet. Par ailleurs, il ajoute que, conformément au Règlement intérieur de la Direction générale de l'Institut, celui-ci peut établir des fonds spéciaux servant spécifiquement au financement d'actions présentant un intérêt pour les États membres et approuvées par le Comité exécutif¹.

4.10.4 Le projet de résolution intitulé « Plan à moyen terme de l'IICA 2006-2010 » est adopté.

4.11 Projet de résolution : « Analyse des capacités techniques de l'IICA »

¹ Article 88, alinéa b, du chapitre V, concernant les ressources financières de l'IICA.

- 4.11.1 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé « Analyse des capacités techniques de l'IICA ».
- 4.11.2 Le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique demande que, dans le premier paragraphe, il soit indiqué que le Directeur général devra « appuyer et coordonner », à la place du mot « superviser », parce que l'analyse qui devra être effectuée constitue une activité externe. Il demande également que dans l'annexe B, à la fin de la première ligne où il est fait mention du cadre de référence préparé par le Mexique, soient ajoutés les mots « servira de base à cette évaluation ».
- 4.11.3 Le Directeur général propose que l'analyse soit présentée à la prochaine réunion du Comité exécutif. Le Représentant observateur de l'Argentine suggère que soit conservée l'indication selon laquelle le rapport sera présenté aux États membres et examiné par le Comité exécutif pendant sa prochaine réunion ordinaire.
- 4.11.4 Le projet de résolution intitulé « Analyse des capacités techniques de l'IICA » est adopté avec les modifications indiquées.
- 4.12 Projet de résolution : « Affectation des ressources du Programme-budget 2007 »
- 4.12.1 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé « Affectation des ressources du Programme-budget 2007 ».
- 4.12.2 Le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique demande au Conseiller juridique si, dans les règlements de l'Institut, il est indiqué que le Directeur général est habilité à effectuer des transferts entre chapitres qui ne dépassent pas 10 %. Il demande en outre que, dans le quatrième paragraphe, il soit indiqué que l'information complémentaire sera envoyée aux États membres en janvier 2007 et que le mécanisme d'envoi de ladite information soit précisé.
- 4.12.3 Le Conseiller juridique explique que le texte inclus dans le deuxième paragraphe auquel a fait référence le Représentant observateur des États-Unis a toujours été inclus dans les résolutions d'approbation du Programme-budget et que, à son avis, cette pratique est saine pour l'Institut.

- 4.12.4 Le Secrétaire technique fait savoir que l'information additionnelle mentionnée dans la résolution sera envoyée aux États membres par voie électronique en janvier 2007.
- 4.12.5 Le projet de résolution intitulé « Affectation des ressources du Programme-budget 2007 » est adopté avec les modifications indiquées.
- 4.13 Projets de résolution : « Date et lieu de la Vingt-septième réunion ordinaire du Comité exécutif » et « Système pour la détermination et la révision de la rémunération du Directeur général »
- 4.13.1 Le Rapporteur donne lecture des projets de résolution susmentionnés, lesquels sont adoptés sans modifications.
- 4.14 Projet de résolution : « Bureau de l'IICA en Espagne »
- 4.14.1 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé « Bureau de l'IICA en Espagne ».
- 4.14.2 Le projet de résolution fait l'objet d'un long débat au sein du plénum et, en l'absence de consensus, le Représentant du Canada demande qu'il soit soumis à un vote.
- 4.14.3 Le projet de résolution est adopté, avec huit suffrages favorables.
- 4.15 Proposition de projet de résolution intitulé « Barème des quotes-parts pour l'année 2007 »
- 4.15.1 Le Représentant du Brésil remet une proposition de résolution en vertu de laquelle le Comité exécutif, conformément à l'article 85 du Règlement intérieur du Conseil et à l'article 86 du Règlement intérieur du Comité exécutif, convient de soumettre au Conseil la proposition de résolution au sujet du barème des quotes-parts, en vue de son approbation, par le mécanisme du vote par correspondance. Le Rapporteur donne lecture de la proposition.
- 4.15.2 Le Président demande au Conseiller juridique d'apporter des précisions au sujet de la procédure de vote. Le Conseiller juridique fait savoir que, pour que la résolution soit approuvée, les deux tiers des membres du Comité exécutif doivent se prononcer en faveur de cette résolution. Le Président soumet ensuite la proposition au vote.

- 4.15.3 La résolution n'est pas adoptée. Le résultat du vote est le suivant : quatre pour, quatre contre et quatre abstentions.
- 4.15.4 Le Représentant du Brésil accepte le résultat et souligne le caractère démocratique de la consultation.
- 4.16 *Clôture de la séance*
- 4.16.1 La quatrième séance plénière est levée à 22 h 25.

SÉANCE DE CLÔTURE

5.1 Ouverture

- 5.1.1 La séance de clôture est ouverte le 28 septembre 2006 à 22 h 25, sous la présidence de M. Román Solera, Représentant du Costa Rica.

5.2 Allocution du Directeur général

- 5.2.1 M. Chelston W.D. Brathwaite rappelle les points qui étaient à l'ordre du jour de la réunion et conclut que celle-ci est une grande réussite, non seulement parce que les membres du Comité sont venus à bout d'un copieux programme de travail, mais aussi en raison des contributions importantes que les États membres ont apportées sur des questions essentielles pour l'action et l'avenir de l'Institut.
- 5.2.2 Le Directeur général mentionne, comme réalisations importantes de la réunion, l'adoption du Plan à moyen terme 2006-2010, du Programme-budget 2007 et du Programme continental sur la biotechnologie et la biosécurité, ainsi que les progrès accomplis en vue de l'établissement d'une plateforme continentale pour le Programme continental sur la bioénergie et les biocarburants.
- 5.2.3 Il indique que le Plan à moyen terme 2006-2010 marque le début du processus visant à faire de l'Institut une organisation plus axée sur la promotion du développement, laquelle a été renforcée par la participation active des Représentants des États membres. Il leur exprime sa reconnaissance pour leur engagement à bâtir ensemble un secteur agricole moderne capable de relever les défis auxquels les Amériques sont confrontées en ce début de septième année du présent millénaire.
- 5.2.4 Il souligne que la coopération entre les pays est cruciale pour résoudre les problèmes qui ont une dimension multinationale, tels que, entre autres, les maladies transfrontalières, le phénomène de migration, la pauvreté et le commerce. Il explique que l'IICA a la possibilité de renforcer la coopération continentale et multilatérale et qu'il dispose des instruments nécessaires, et souligne que cette coopération permettra de résoudre ces problèmes. Il considère que les fondateurs de l'Institut doivent éprouver une grande satisfaction en voyant les progrès accomplis, car cette organisation, créée en

1942, s'est transformée pour devenir, 64 ans plus tard, le pilier de la prestation de services de coopération au profit de l'agriculture et de la vie rurale dans le Continent.

- 5.2.5 Il indique que les ministres de l'agriculture des Amériques se réuniront de nouveau au Guatemala en 2007 pour renouveler cet engagement à l'égard de la coopération continentale, qui est vitale pour renforcer les collectivités des Amériques. Il remercie le Gouvernement du Guatemala de l'appui apporté à l'organisation de la Quatrième Réunion ministérielle dans le cadre du processus des Sommets des Amériques et de la Quatorzième réunion ordinaire du Conseil. Il se dit convaincu que, avec l'appui du Guatemala et des autres États membres, la réunion sera un succès et qu'elle contribuera à consolider l'Institut en tant que principale plateforme pour offrir la coopération continentale visant à assurer le développement agricole et rural du Continent.

5.3 Remerciements

- 5.3.1 Le Directeur général souligne que, grâce au travail, au talent et à la patience du Président et du Rapporteur, il a été possible d'atteindre les objectifs fixés et de mener à bien le vaste programme de la réunion. Il remercie les Représentants des États membres pour leur participation, leurs contributions, leur intérêt constant pour l'Institut et leur intense travail. Il souligne ensuite le travail accompli par M. Fernando Del Risco, Secrétaire technique de la réunion; M. William Berenson, Conseiller juridique de l'OEA et de l'IICA, et M^{me} Leda Ávila et son équipe de l'Unité des événements officiels. Il remercie également les personnes qui ont assuré le service de salle, les interprètes et traducteurs, les rédacteurs des procès-verbaux et tout le personnel du siège de l'Institut qui a participé à la réunion.
- 5.3.2 Enfin, il adresse ses félicitations à M^{me} Philipa Forde, Représentante de Trinité-et-Tobago, et à M^{me} Linda Landry, Directrice de la Gestion des ressources humaines de l'IICA, qui fêtent aujourd'hui leurs anniversaires de naissance.

5.4 Allocution du Président du Comité exécutif

- 5.4.1 Le Président du Comité exécutif remercie les délégations de leur appui et souligne les résultats positifs de la réunion. Il remercie le Directeur général et les membres du personnel de l'Institut de l'appui qu'ils ont apporté à la présidence. Il réitère sa satisfaction de voir que les participants ont pu traiter tous les points à l'ordre du jour, même si cela a demandé de longues journées

Séance de clôture

de travail. Enfin, il déclare que la Vingt-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif est maintenant terminée.

5.5 *Clôture et signature du rapport final de la réunion*

5.5.1 M. Román Solera, en sa qualité de Président de la réunion, et M. Chelston W. D. Brathwaite, Directeur général de l’Institut, signent le rapport de la réunion.

5.5.2 La Vingt-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif prend fin à 22 h 40, le 28 septembre 2006.

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
A. Politique institutionnelle et services de coopération		
Rés. n° 443	Rapport annuel de l'IICA pour 2005.....	71
Rés. n° 444	Plan à moyen terme de l'IICA 2006-2010.....	72
Rés. n° 445	Approbation du Programme continental sur la biotechnologie et la biosécurité.....	74
Rés. n° 446	Programme continental sur la bioénergie et les biocarburants.....	76
Rés. n° 447	Analyse des capacités techniques de l'IICA.....	78
Rés. n° 448	Bureau de l'IICA en Espagne.....	84
B. Questions financières et budgétaires		
Rés. n° 449	États financiers de l'IICA pour 2005 et Rapport des commissaires aux comptes	86
Rés. n° 450	Douzième rapport annuel du Comité de révision de la vérification (CRV).....	87
Rés. n° 451	Progrès réalisés dans le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'institut au 31 août 2006	88
Rés. n° 452	Affectation des ressources du Programme-budget 2007	90
C. Évaluation de la gestion institutionnelle		
Rés. n° 453	Rapport de la réunion 2006 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion.....	93
D. Questions normatives et réglementaires		
Rés. n° 454	Amendements au Règlement du personnel en matière de déclaration de biens et de congés de formation.....	94

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
Rés. n° 455	Amendements aux articles 73, 96 et 97 du Règlement intérieur du Comité exécutif et aux articles 65, 87 et 88 du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture.....	99
Rés. n° 456	Système pour la détermination et la révision de la rémunération du Directeur général.....	102
E. Organes de direction		
Rés. n° 457	Progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions de la Treizième réunion ordinaire du Conseil et de la Vingt-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif.....	104
Rés. n° 458	Date et lieu de la Vingt-septième réunion ordinaire du Comité exécutif	105

IICA/CE/Res.443(XXVI-O/06)

27 septembre 2006

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 443

RAPPORT ANNUEL DE L’IICA POUR 2005

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.478(06), « Rapport annuel de l’IICA pour 2005 »,

CONSIDÉRANT :

Que l’article 4.f du Règlement intérieur du Comité exécutif établit que cet organe de direction de l’Institut doit recevoir, analyser et adopter le rapport annuel sur les activités réalisées par la Direction générale et prendre les mesures appropriées;

Que la Direction générale a élaboré, publié et distribué le Rapport annuel de l’IICA pour 2005, dont la structure et le contenu répondent aux recommandations formulées par le Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) lors de sa Sixième réunion ordinaire, et aux dispositions de la résolution IICA/CE/Res.307(XVIII-O/98) de la Dix-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif;

Que le document en question rend compte des activités de coopération réalisées par l’Institut en 2005 et présente les éléments importants de la vie institutionnelle, sous les aspects techniques, programmatiques, budgétaires et financiers, et que l’information exhaustive au sujet de l’exécution des projets, accords, conventions et contrats hors quotes-parts est disponible aux fins de consultation sur le site web de l’Institut (www.iica.int),

DÉCIDE :

D’approuver le Rapport annuel de l’IICA pour 2005.

IICA/CE/Res.444(XXVI-O/06)

28 septembre 2006

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 444**PLAN À MOYEN TERME DE L'IICA 2006-2010**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.479 (06), « Plan à moyen terme de l'IICA 2006-2010 »,

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), par la résolution IICA/JIA/Res.421(XIII-O/05) adoptée lors de la Treizième réunion ordinaire, a demandé au Directeur général de préparer le Plan à moyen terme (PMT) de l'IICA pour la période 2006-2010;

Que, par ladite résolution, le Conseil a délégué au Comité exécutif l'autorisation d'approuver ledit Plan à sa Vingt-sixième réunion ordinaire;

Que, dans la préparation du PMT 2006-2010, le Directeur général a utilisé comme lignes directrices les mandats issus du processus des Sommets des Amériques, de la Déclaration ministérielle de Bávaro et du Plan Agro 2003-2015, ainsi que les questions que les États membres ont définies comme prioritaires pour l'action de l'IICA;

Que, conformément aux recommandations des États membres, le Directeur général, dans le processus de préparation du PMT, a mené un vaste processus de consultation dans les États membres qui a permis d'incorporer également les propositions formulées par les forums régionaux de ministres de l'agriculture et les recommandations de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG);

Que le Règlement intérieur de la Direction générale, à l'article 88, alinéa b, établit les fonds spéciaux, constitués par des contributions volontaires faites par les États

membres ou provenant d'autres sources pour financer des programmes ou des projets spéciaux approuvés par le Comité exécutif de l'Institut;

Que les priorités stratégiques de l'IICA définies dans le PMT 2006-2010 sont les suivantes : i) promouvoir le commerce et la compétitivité des agroentreprises; ii) promouvoir le développement des collectivités rurales dans une perspective territoriale; iii) promouvoir la protection sanitaire agricole et l'innocuité des aliments; iv) promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement; v) promouvoir l'incorporation de la technologie et de l'innovation pour assurer la modernisation de l'agriculture et le développement rural, et vi) contribuer au repositionnement de l'agriculture et de la vie rurale et à la modernisation de leurs institutions;

Que le Comité exécutif a établi un groupe de travail spécial auquel il a confié la responsabilité d'inclure les suggestions des États membres dans le projet de PMT présenté dans le document IICA/CE/Doc.479(06), lequel a été modifié afin de tenir compte des recommandations du groupe de travail susmentionné,

DÉCIDE :

1. D'adopter le Plan à moyen terme de l'IICA 2006-2010, dans la version qui intègre les recommandations du groupe de travail spécial, comme cadre d'orientation pour les actions de l'Institut pendant la période indiquée.
2. De demander au Directeur général de promouvoir activement, parmi les observateurs permanents, les pays tiers, les entreprises, les fondations, les organismes de financement, les pays associés à l'IICA avec lesquels l'Institut a signé des accords de coopération, et d'autres contributeurs, l'apport de contributions qui permettront de renforcer les fonds spéciaux, afin d'appuyer l'exécution des priorités stratégiques de l'IICA établies dans le PMT 2006-2010.
3. De demander aux États membres d'apporter des contributions supplémentaires, en sus de leurs quotes-parts à l'Institut, afin de renforcer les fonds spéciaux susmentionnés.
4. D'exprimer sa satisfaction pour la vaste participation suscitée dans les États membres pendant le processus de préparation du PMT 2006-2010.

IICA/CE/Res.445(XXVI-O/06)

28 septembre 2006

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 445**APPROBATION DU PROGRAMME CONTINENTAL
SUR LA BIOTECHNOLOGIE ET LA BIOSÉCURITÉ**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.480(06), « Proposition de Programme continental sur la biotechnologie et la biosécurité » (proposition finale),

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), par la résolution IICA/JIA/Res.409(XIII-O/05), a demandé au Directeur général de présenter la proposition finale du Programme aux prochaines réunions de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) et du Comité exécutif, en vue de son examen et de son adoption finale par les États membres;

Que, conformément aux recommandations de la CCSQG, la proposition finale soumise au Comité exécutif devra : i) constituer le noyau du Programme que l'IICA devra lancer, avec les ressources disponibles; ii) instaurer la modalité des professionnels associés, qui permettra que des experts d'institutions nationales participent à la mise en œuvre du Programme; iii) impulser les actions du Programme sur le plan régional, moyennant la désignation d'un spécialiste en biotechnologie et en biosécurité dans chaque région, qui jouera le rôle d'agent de liaison avec le Programme (experts associés et/ou experts engagés avec des ressources externes qu'il faudra obtenir); iv) contenir des projets stratégiques qui répondent aux priorités régionales, et v) promouvoir et stimuler dans les États membres le travail inter-organismes de portée régionale et la concertation du travail entre organismes publics, universités et secteur privé;

Que les ressources affectées dans le Programme-budget 2007 sont suffisantes pour financer les activités définies dans la proposition finale;

Que les sources possibles de financement de la proposition finale sont les ressources provenant des arriérés de quotes-parts d'exercices précédents recouverts pendant la période 2007-2008, de la réaffectation de ressources programmées et non utilisées dans le Programme-budget 2007 et de contributions de partenaires stratégiques, tels que les institutions financières internationales et d'autres organismes de coopération;

Que la CCSQG a recommandé que soit soumise à la considération du Comité exécutif, pendant sa prochaine réunion ordinaire, une proposition en vue de mobiliser des contributions additionnelles des États membres pour mettre en œuvre la proposition finale, tant sous la forme de personnel qualifié que de ressources financières, et en vue de chercher un financement complémentaire auprès de partenaires stratégiques et d'autres donateurs,

DÉCIDE :

1. D'approuver la proposition relative au Programme continental sur la biotechnologie et la biosécurité (proposition finale) et de demander au Directeur général que la proposition finale soit mise en œuvre conformément à la version contenue dans le document IICA/CE/Doc.480(06), « Programme continental sur la biotechnologie et la biosécurité ».
2. D'accepter les recommandations formulées par la CCSQG lors de sa réunion ordinaire de 2006 et de demander au Directeur général qu'il les considère comme faisant partie intégrante de la stratégie de mise en œuvre de la proposition finale.
3. De demander au Directeur général que soient incluses dans le projet de Programme-budget 2008-2009, ainsi que dans la proposition relative à l'utilisation des ressources provenant du recouvrement des arriérés de quotes-parts, les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la proposition finale.

IICA/CE/Res.446(XXVI-O/06)

28 septembre 2006

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 446**PROGRAMME CONTINENTAL SUR LA BIOÉNERGIE
ET LES BIOCARBURANTS**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.481(06), « Programme continental sur la bioénergie et les biocarburants »,

CONSIDÉRANT :

Que le monde traverse une grave crise de l'énergie qui est à l'origine de la hausse constante des prix des combustibles fossiles et qui nuit aux finances des nations, lesquelles doivent déboursier des sommes d'argent considérables pour acheter du pétrole et des dérivés du pétrole;

Que les biocarburants offrent une solution valable pour remplacer partiellement les importations d'hydrocarbures, laquelle aurait une répercussion importante sur l'épargne de devises;

Que la bioénergie et la production de biocarburants constituent des solutions de rechange éprouvées du point de vue technologique, qui permettraient à de nombreux pays des Amériques de donner un élan à la modernisation de leur agriculture et d'offrir à leurs producteurs de nouvelles solutions avec un marché garanti;

Que l'innovation technologique, facteur essentiel pour la modernisation de l'agriculture et l'amélioration de sa compétitivité dans le contexte de la mondialisation et de la création des zones de libre-échange dans les Amériques, peut être renforcée grâce à la coopération horizontale, qui permettra que les pays les plus avancés dans la production de biocarburants coopèrent avec ceux qui viennent de se lancer dans ce domaine,

DÉCIDE :

1. D'approuver les fondements du Programme continental sur la bioénergie et les biocarburants établis dans le document IICA/CE/Doc.481(06).
2. De demander au Directeur général de créer un groupe de travail formé de représentants des États membres, qui sera chargé de présenter des recommandations en vue de la mise en œuvre du Programme continental sur la bioénergie et les biocarburants.
3. De demander au Directeur général que, à la lumière des recommandations du groupe de travail, il présente à la prochaine réunion ordinaire du Comité exécutif une proposition relative au financement du Programme pour la période 2008-2010 avec des ressources provenant du Programme-budget et du recouvrement des arriérés de quotes-parts, ainsi qu'un plan de travail pour la mise en œuvre du Programme.
4. D'exhorter les États membres d'apporter des contributions volontaires sous forme de ressources financières et de techniciens qualifiés pour appuyer la mise en œuvre du Programme.

IICA/CE/Res.447(XXVI-O/06)

28 septembre 2006

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 447**ANALYSE DES CAPACITÉS TECHNIQUES DE L'IICA**

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-sixième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que le moment est venu de réaliser une analyse des capacités techniques du personnel de l'IICA, en vertu de la décision d'adopter le Plan à moyen terme 2006-2010;

Que les États-Unis d'Amérique et le Mexique ont offert des contributions spéciales pour appuyer la réalisation de ladite analyse;

Que le Comité exécutif a créé une commission spéciale chargée de recommander le cadre de référence qui guidera l'analyse et que cette commission a présenté ses recommandations au Comité, assorties du cadre de référence (annexe A) et d'autres règles en vue de la réalisation de l'analyse (annexe B),

DÉCIDE :

1. De demander au Directeur général que, avec le concours d'experts extérieurs, il appuie et coordonne l'analyse des capacités techniques du personnel de l'IICA, conformément au cadre de référence figurant à l'annexe A de la présente résolution et aux règles supplémentaires établies à l'annexe B. L'analyse devra être présentée aux États membres et examinée par le Comité exécutif avant la fin du premier semestre de 2007.
2. De remercier les États-Unis d'Amérique et le Mexique de leurs contributions spéciales à l'appui de la réalisation de l'analyse.

3. D'exhorter les autres États membres, les pays associés et les observateurs permanents d'apporter une contribution sous forme de ressources financières et autres en vue de la réalisation de l'analyse.

ANNEXE A

CADRE DE RÉFÉRENCE POUR L'ANALYSE DES CAPACITÉS TECHNIQUES

1. Contexte

À ce jour, l'IICA s'est attaché à répondre, dans la mesure de ses capacités, aux mandats dictés par le Conseil et aux défis que posent l'agriculture et la nouvelle ruralité. Ainsi, l'IICA a répondu aux préoccupations et aux demandes de ses États membres en rapport avec les grands enjeux suivants :

1. promotion du commerce et de la compétitivité des agroentreprises
2. promotion de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments
3. promotion de la biotechnologie et de la biosécurité

Les interventions dans ces domaines spécialisés et dans d'autres que l'Institut envisage d'incorporer dans son programme pour 2007, tels que la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement et la production de substances bioénergétiques à partir de matières premières agricoles, préoccupent les membres du Comité exécutif ainsi que les ministres de l'agriculture.

C'est pourquoi il a été décidé de réaliser une évaluation externe de la capacité technique actuelle de l'Institut – concrètement, du capital humain – afin de déterminer si l'IICA s'occupe efficacement des nouveaux enjeux et s'il dispose des ressources financières et budgétaires nécessaires pour aborder les questions techniques et les priorités déjà approuvées par l'IICA.

Il faudra également déterminer les capacités réelles dont dispose l'Institut pour se lancer dans d'autres domaines techniques importants qui préoccupent les pays membres.

2. Exigences relatives à l'évaluation

Outre les impératifs susmentionnés, l'évaluation devra être réalisée selon les conditions et modalités suivantes :

- Groupe de trois experts dotés d'une vaste expérience dans des activités relatives à la mise en place de capacités scientifiques et technologiques et à leur transfert.
- Connaissance des programmes de l'IICA et des organismes internationaux.

- Maîtrise de l'anglais et de l'espagnol.
- Capacité de travailler en équipe et d'exécuter le travail dans un délai d'environ 15 jours, ce qui comprend la compilation d'information, la réalisation d'entrevues avec des membres du personnel du siège et de quelques bureaux clés de l'IICA dans les États membres.
- Évaluation et présentation des résultats en regard des aspects suivants :
 - Questions actuelles et façon dont elles sont abordées.
 - Disponibilité des experts de haut niveau (nombre total d'heures-personnes disponible et nombre consacré à des tâches bureaucratiques et administratives).
 - Capacité d'offrir des solutions technologiques intégrales.
 - Degrés de spécialisation et de capacité des experts chargés de s'occuper des différentes questions.
 - Rémunération et âge des techniciens.

Les connaissances scientifiques, techniques et socioéconomiques indispensables pour exécuter les projets devront être dûment attestées par des documents.

3. Évaluation

À la lumière des évaluations, les observations pertinentes seront formulées et des recommandations seront présentées au Comité exécutif et au Conseil.

Date de l'élaboration du présent cadre de référence : septembre 2006.

ANNEXE B**CONCLUSIONS GÉNÉRALES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
SPÉCIALE RELATIVES À L'ÉVALUATION DE LA
CAPACITÉ TECHNIQUE DE L'IICA**

- Les documents établissant le cadre de référence (règles) élaborés par le Mexique serviront de base pour l'analyse de la capacité technique de l'IICA.
- L'évaluation portera sur la capacité technique de l'IICA de répondre aux demandes des pays définies dans le Plan à moyen terme (PMT) et dans les programmes nationaux, régionaux et continentaux. Outre les domaines mentionnés dans le document établissant le cadre de référence, seront inclus les autres domaines indiqués dans le PMT ainsi que le domaine des assurances agricoles, comme l'a demandé le Conseil.
- Recenser les points forts et les faiblesses, les lacunes et les capacités.
- Analyser la demande non satisfaite.
- Évaluer la qualité et la répartition des professionnels entre les régions et entre les domaines techniques.
- Analyser également la disponibilité de fonds suffisants pour que les professionnels puissent remplir leurs fonctions, ainsi que la disponibilité de personnel de soutien.
- Évaluer la capacité de l'IICA de soutenir la concurrence et d'attirer des techniciens de qualité.

Marche à suivre :

- Un comité d'orientation sera créé, composé d'un représentant de chaque région (5). Chaque région choisira son représentant. L'IICA assumera les fonctions de secrétariat technique.
- L'IICA réalisera tout d'abord une évaluation interne (60 jours).
- Les résultats de l'évaluation interne seront soumis au comité d'orientation aux fins d'examen et d'analyse. Les membres soumettront des questions

supplémentaires pour guider l'équipe chargée de l'évaluation externe (30 jours).

- Mise en place de l'équipe d'évaluation externe (trois membres ou plus). Les pays peuvent fournir des membres de l'équipe. Les membres satisferont aux exigences indiquées dans le document fourni par le Mexique.
- Évaluation externe (60 jours).
- L'objectif est de terminer l'évaluation et de remettre les résultats au comité d'orientation en mars 2007.

IICA/CE/Res.448 (XXVI-O/06)

28 septembre 2006

Original : anglais

RÉSOLUTION N° 448**BUREAU DE L'IICA EN ESPAGNE**

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 482(06), « La dimension internationale : l'avenir du Bureau de l'IICA en Espagne », et le document IICA/CE/Doc. 477(06), « Rapport de la réunion 2006 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion »,

CONSIDÉRANT :

Que, lors de sa dernière réunion, la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion a analysé l'avenir du Bureau de l'IICA en Espagne et recommandé que la Direction générale maintienne pour le moment le niveau actuel des activités, les fonctions et la taille dudit Bureau et qu'elle présente une étude à la prochaine réunion du Comité exécutif, qui comprendra une analyse coûts-bénéfices des différentes solutions envisagées pour l'avenir du Bureau, identifiera les sources possibles de financement pour prolonger les opérations du Bureau et présentera d'autres renseignements dont le Comité exécutif pourrait avoir besoin pour prendre la décision correspondante;

Que les solutions présentées jusqu'à maintenant au sujet de l'avenir du Bureau sont les suivantes : fermer le Bureau; conserver sa taille, ses fonctions et son niveau d'activité actuels, ou élargir ses activités afin que l'Institut développe et renforce les relations avec ses partenaires stratégiques européens;

Que le Programme-budget 2007 proposé par le Directeur général ne prévoit aucunes ressources supplémentaires pour élargir les activités du Bureau,

DÉCIDE :

1. De demander au Directeur général qu'il élargisse les activités du Bureau en Espagne, afin d'établir des relations plus avantageuses entre l'IICA et ses partenaires stratégiques, et qu'il alloue une somme additionnelle de US\$75 000 provenant de sources disponibles, dont les fonds provenant du recouvrement des arriérés de quotes-parts.
2. De demander au Directeur général qu'il soumette à la prochaine réunion ordinaire du Comité exécutif, aux fins d'examen et d'une possible présentation à la réunion ordinaire suivante du Conseil interaméricain de l'agriculture, un rapport plus détaillé sur les solutions possibles pour l'avenir du Bureau. Ce rapport devra comprendre, notamment, une évaluation plus approfondie des possibilités d'établir des relations plus étroites et plus productives avec les partenaires stratégiques européens de l'Institut, une analyse des avantages additionnels que l'Institut pourrait retirer de l'élargissement des activités du Bureau, et un recensement des sources de financement possibles pour maintenir et élargir le Bureau, en dehors du Programme-budget du Fonds ordinaire de l'Institut.

IICA/CE/Res.449(XXVI-O/06)

28 septembre 2006

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 449**ÉTATS FINANCIERS DE L'IICA POUR 2005**
ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.483(06), « États financiers de l'Institut pour 2005 et Rapport des commissaires aux comptes »,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 4.d du Règlement intérieur du Comité exécutif stipule qu'il incombe à cet organe de direction d'examiner les états financiers de l'Institut et de transmettre le rapport correspondant au Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil);

Que les commissaires aux comptes font foi de la bonne gestion des ressources financières de l'Institut pendant l'exercice 2005 et du respect, dans l'administration de l'IICA, des dispositions des règlements de l'Institut;

Que le Comité de révision de la vérification (CRV), dans son douzième rapport annuel, établit qu'il a examiné le rapport des commissaires aux comptes concernant les états financiers de l'IICA pour l'année 2005 et constaté que le travail exécuté a été consciencieux et conforme aux règles de l'IICA et aux normes de vérification internationales,

DÉCIDE :

D'approuver les états financiers de l'Institut pour l'exercice 2005 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes concernant les dits états financiers.

IICA/CE/Res.450(XXVI-O/06)

28 septembre 2006

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 450

**DOUZIÈME RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE
RÉVISION DE LA VÉRIFICATION (CRV)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.484(06), « Douzième rapport annuel du Comité de révision de la vérification (CRV) de l'IICA »,

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), lors de sa Septième réunion ordinaire, a adopté la résolution IICA/JIA/Res.231(VII-O/93) qui porte création du Comité de révision de la vérification (CRV) et approuve ses statuts;

Que, en vertu des dispositions de l'article 3.k du Règlement intérieur du Comité exécutif, cet organe de direction de l'Institut doit « nommer les membres du Comité de révision de la vérification (CRV), recevoir et approuver les rapports et les recommandations du CRV »,

DÉCIDE :

1. D'approuver le douzième rapport annuel du CRV.
2. De demander au Directeur général de mettre en œuvre les recommandations contenues dans ce rapport.
3. De remercier les membres du Comité de révision de la vérification de leur excellent travail.

IICA/CE/Res.451(XXVI-O/06)

27 septembre 2006

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 451**PROGRÈS RÉALISÉS DANS LE RECOUVREMENT DES ARRIÉRÉS
DE QUOTES-PARTS DUS À L’IICA AU 31 AOÛT 2006**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le rapport du Directeur général sur les progrès réalisés dans le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l’Institut (document IICA/CE/Doc.485(06)),

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil), par la résolution IICA/JIA/Res.414(XIII-O/05), a adopté le document intitulé « Mesures révisées pour assurer le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l’Institut »;

Que ce document reprend et améliore les dispositions des résolutions IICA/CE/Res.417(XXIV-O/04) du Comité exécutif et IICA/JIA/Res.392(XII-O/03) du Conseil, afin d’établir un ensemble de mesures qui encouragent les États membres à se mettre à jour dans leurs obligations financières à l’égard de l’Institut;

Que, pendant les exercices 2005 et 2006, grâce à l’efficacité des mesures adoptées, à la bonne volonté et à l’appui des ministres de l’agriculture et d’autres autorités des États membres, et aux efforts de la Direction générale, le montant total des quotes-parts dues à l’Institut a considérablement diminué;

Que ladite diminution a permis à l’Administration de financer le Programme-budget approuvé pour les exercices 2005 et 2006 et d’allouer des ressources aux budgets extraordinaires approuvés par les organes de direction de l’Institut en vue de l’exécution de programmes de haute priorité pendant les années susmentionnées;

Que le renforcement financier de l'Institut n'est possible que si les États membres se mettent à jour dans le paiement de leurs arriérés de quotes-parts,

DÉCIDE :

1. De remercier les ministres de l'agriculture et les autres hauts fonctionnaires des États membres pour les efforts qu'ils ont consentis afin de se mettre à jour dans le paiement des quotes-parts dues à l'IICA.
2. De reconnaître l'importance de maintenir les mesures établies par le Comité exécutif et le Conseil pour encourager les États membres à s'acquitter du paiement de leurs quotes-parts à l'Institut.
3. De demander au Directeur général de poursuivre les démarches pour recouvrer les arriérés de quotes-parts et de continuer d'informer les États membres sur les progrès accomplis à cet égard.

IICA/CE/Res.452(XXVI-O/06)

28 septembre 2006

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 452**AFFECTATION DES RESSOURCES DU
PROGRAMME-BUDGET 2007**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.486(06), « Projet de Programme-budget pour l'exercice 2007 »,

CONSIDÉRANT :

Que la Convention portant création de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) stipule à l'article 8.b que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a pour attribution d'approuver le Programme-budget biennal de l'Institut;

Que le Conseil, par la résolution IICA/JIA/Res.416(XIII-O/05) adoptée lors de sa Treizième réunion ordinaire, a approuvé le Programme-budget présenté pour l'année 2006 et l'affectation globale du montant de US\$30 000 000 (trente millions de dollars des États-Unis) au Fonds ordinaire pour l'année 2007;

Que le Conseil, par la résolution IICA/JIA/Res.416(XIII-O/05) adoptée lors de sa Treizième réunion ordinaire, a demandé au Directeur général qu'il soumette à la considération du Comité exécutif, à l'occasion de sa Vingt-sixième réunion ordinaire, une proposition d'affectation détaillée des fonds approuvés pour le Programme-budget 2007, qui soit conforme aux priorités du nouveau Plan à moyen terme de l'Institut pour 2006-2010;

Que le Directeur général a présenté la proposition de Programme-budget 2007 à la considération du Comité exécutif pendant sa Vingt-sixième réunion ordinaire, sous

une forme qui satisfait aux exigences en matière de structure et de contenu établies dans les règles en vigueur,

DÉCIDE :

1. D'approuver l'affectation détaillée des ressources du Fonds ordinaire du Programme-budget 2007 de l'Institut, pour chacun des chapitres, priorités stratégiques, domaines d'action et principaux objets de dépenses énumérés dans le document IICA/CE/Doc.486(06), dont le résumé par chapitre figure à l'« annexe unique » jointe à la présente résolution.
2. D'autoriser le Directeur général à effectuer des transferts entre les chapitres du Programme-budget 2007, sous réserve que le total de ces transferts n'augmente ni ne diminue les chapitres de plus de 10 % et qu'il n'influe pas de façon substantielle sur les priorités approuvées.
3. D'autoriser le Directeur général à apporter les ajustements nécessaires à l'affectation des ressources approuvées dans la présente résolution dans le cas où les recettes globales de l'exercice budgétaire 2007 seraient inférieures aux recettes estimées pour l'exercice susmentionné. Le Directeur général informera le Comité exécutif et le Conseil si cela doit se produire.
4. De demander au Directeur général de fournir l'information suivante aux États membres pendant le mois de janvier 2007 :
 - a) Une annexe contenant des renseignements complémentaires au sujet des objectifs, des résultats et des indicateurs.
 - b) Des textes brefs expliquant le contenu des différents postes figurant dans les tableaux qui contiennent des objets de dépenses comme les publications.
 - c) D'incorporer cette information supplémentaire dans les futurs programmes-budgets.

ANNEXE UNIQUE
PROGRAMME-BUDGET 2007
RÉSUMÉ PAR CHAPITRE
FONDS ORDINAIRE
(milliers de US\$)

CHAPITRE	QUOTES-PARTS	RECETTES DIVERSES	TOTAL
CHAPITRE I : SERVICES DIRECTS DE COOPÉRATION TECHNIQUE	24 693,4	2 789,6	27 483,1
Priorités stratégiques			
Promotion du commerce et de la compétitivité des agroentreprises	6 182,7	644,2	6 827,0
Promotion de l'incorporation de la technologie et de l'innovation pour assurer la modernisation de l'agriculture et le développement rural	5 505,8	441,7	5 947,5
Promotion de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments	5 329,3	626,6	5 955,9
Renforcement des collectivités rurales dans une perspective territoriale	4 748,2	684,4	5 432,7
Promotion de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement	2 927,4	392,7	3 320,1
CHAPITRE II : FRAIS DE DIRECTION	1 378,6	42,8	1 421,4
Bureau du Directeur général	643,0	0,0	643,0
Direction de l'administration et des finances	735,6	42,8	778,4
CHAPITRE III : FRAIS GÉNÉRAUX ET PROVISIONS ⁽¹⁾	1 095,5	0,0	1 095,5
Organes de direction	400,0	0,0	400,0
Assurances	320,0	0,0	320,0
Pensions	255,0	0,0	255,0
Tribunal administratif de l'OEA	25,0	0,0	25,0
Vérification externe	95,5	0,0	95,5
TOTAL	27 167,6	2 832,4	30 000,0
(1) Quote-part de Cuba non comprise			

IICA/CE/Res.453(XXVI-O/06)

27 septembre 2006

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 453

**RAPPORT DE LA RÉUNION 2006 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
SPÉCIALE SUR LES QUESTIONS DE GESTION**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.477(06), « Rapport de la réunion 2006 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion »,

CONSIDÉRANT :

Que, par la résolution IICA/JIA/Res.341(X-O/99), le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a créé la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) dans le but de « faciliter un échange plus régulier entre le Directeur général et les États membres en ce qui concerne les initiatives et les questions administratives et financières, afin de faciliter la réalisation d'un consensus au sujet de ces questions et initiatives au sein du Comité exécutif et du Conseil »;

Que, par la résolution IICA/JIA/Res.394 (XII-O/03), le Conseil a prorogé le mandat de la CCSQG jusqu'à la tenue de la Treizième réunion ordinaire du Conseil;

Que la CCSQG a tenu sa réunion ordinaire correspondant à 2006 au siège de l'IICA les 26 et 27 juillet 2006 et qu'elle a remis son rapport avec des recommandations à l'intention du Directeur général de l'IICA,

DÉCIDE :

De recevoir favorablement le rapport de la réunion ordinaire 2006 de la CCSQG.

IICA/CE/Res.454(XXVI-O/06)

28 septembre 2006

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 454**AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DU PERSONNEL EN MATIÈRE
DE DÉCLARATION DE BIENS ET DE CONGÉS DE FORMATION**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.487(06), « Proposition d'amendements au Règlement du personnel et au Règlement intérieur de la Direction générale »,

CONSIDÉRANT :

Que plusieurs dispositions du Règlement du personnel méritent d'être amendées afin de tenir compte des meilleures pratiques, de lever des ambiguïtés et de faciliter l'apport d'améliorations pour poursuivre la modernisation du cadre normatif régissant la gestion des ressources humaines de l'Institut;

Que la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG), lors de sa dernière réunion, a considéré et analysé une proposition d'amendements au Règlement du personnel présentée par le Directeur général, en matière de déclaration annuelle des biens des membres du personnel et de congés de formation;

Que, à la lumière des observations formulées par la CCSQG, le Directeur général a modifié ladite proposition, laquelle a été soumise à la considération du Comité exécutif à sa Vingt-sixième réunion ordinaire;

Que, conformément à l'article 3.h de son Règlement intérieur, le Comité exécutif est habilité à modifier le Règlement du personnel, à condition que les amendements soient conformes au Règlement intérieur de la Direction générale,

DÉCIDE :

D'adopter les amendements au Règlement du personnel de l'IICA figurant à l'annexe A.

ANNEXE A

RÈGLEMENT DU PERSONNEL

Chapitre III

Droits, obligations et privilèges

Texte actuel	Texte proposé
Article 3.5 Activités et intérêts étrangers à l'Institut	Article 3.5 Activités et intérêts étrangers à l'Institut
3.5.8 Le 31 mars de chaque année ou à une date antérieure, le Directeur général et tout autre membre du personnel de l'IICA occupant un poste de confiance ou agissant à titre de représentant d'un pays doivent présenter une Déclaration annuelle (DA), dûment complétée, au Directeur des Ressources humaines. La DA doit être datée et signée par le membre du personnel, sous serment, en présence d'un notaire public fourni par l'Institut, et contenir, au minimum, les éléments suivants : a. Une déclaration de la part du membre du personnel selon laquelle l'information présentée dans la DA est exacte et complète, au mieux de sa connaissance.	3.5.8 Le 31 mars de chaque année ou à une date antérieure, le Directeur général et tout autre membre du personnel de l'IICA occupant un poste de confiance <i>ou remplissant les fonctions de représentant de l'Institut dans un État membre</i> ou agissant à titre de représentant d'un pays doivent présenter une Déclaration annuelle ("<i>DA</i>") dûment complétée au Directeur des Ressources humaines. La DA <i>Toutes les déclarations annuelles doivent</i> être datées et signées par le membre du personnel, sous serment, en présence d'un notaire public fourni par l'Institut <i>témoin</i>, et contenir, au minimum, les éléments suivants : a. Une <i>attestation</i> déclaration de la part du membre du personnel selon laquelle l'information présentée dans la <i>Déclaration annuelle de la part du membre du personnel</i> DA est exacte et complète, au mieux de sa connaissance.

b. Une liste de toutes les associations, entreprises ou sociétés auxquelles le membre du personnel est lié, directement ou indirectement, indiquant la nature du lien, y compris tout poste que le membre du personnel occupe, le cas échéant, au sein de l'association, de l'entreprise ou de la société. c. Une liste des créanciers du membre du personnel, à l'exception de ceux envers lesquels il est endetté en raison d'une hypothèque sur sa résidence personnelle, ou de frais courants tels que mobilier personnel, véhicules, études ou vacances. d. Toute autre information que le Directeur général juge nécessaire et raisonnable pour éviter des conflits d'intérêts au sein de l'Institut.	b. Une liste de toutes les associations, entreprises ou sociétés auxquelles le membre du personnel est lié, directement ou indirectement, indiquant la nature du lien, y compris tout poste que le membre du personnel occupe, le cas échéant, au sein de l'association, de l'entreprise ou de la société. c. Une liste des créanciers du membre du personnel, à l'exception de ceux envers lesquels il le membre du personnel est endetté en raison d'une hypothèque sur sa résidence personnelle, ou de frais courants tels que mobilier personnel, véhicules, études ou vacances. d. Toute autre information que le Directeur général juge nécessaire et raisonnable pour éviter des conflits d'intérêts au sein de l'Institut.
--	---

RÈGLEMENT DU PERSONNEL

Chapitre VI

Congés annuels et autres congés

Texte actuel	Texte proposé
Article 6.5 Congés de perfectionnement professionnel	Article 6.5 Congés de perfectionnement professionnel
Le Directeur général peut accorder des congés destinés à permettre au personnel d'approfondir sa formation professionnelle, si cette formation améliore le rendement des employés et augmente leur compétence au profit de l'IICA. Ce type de congé est accordé conformément aux dispositions de l'article 6.4 ci-dessus. (Article 49)	Le Directeur général peut accorder des congés destinés à permettre au personnel d'approfondir sa formation professionnelle, si cette formation améliore le rendement des employés et augmente leur compétence au profit de l'IICA. Ce type de congé est accordé conformément aux dispositions de l'article 6.4 ci-dessus. <i>Le Directeur général peut accorder un congé spécial aux membres du personnel, afin qu'ils reçoivent une formation professionnelle en vue d'améliorer leur rendement et leur capacité de servir l'Institut selon ses besoins. Ce type de congé est accordé conformément aux dispositions de l'article 6.4 ci-dessus. Le congé spécial de formation professionnelle est normalement accordé sans solde; toutefois, à défaut d'une rémunération, le Directeur général peut accorder au membre du personnel une subvention pouvant atteindre 50 % du salaire de base, s'il détermine que, conformément aux lignes directrices publiées, il en est de l'intérêt de l'Institut.</i> (Article 49)

IICA/CE/Res.455(XXVI-O/06)

27 septembre 2006

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 455

**AMENDEMENTS AUX ARTICLES 73, 96 ET 97 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DU COMITÉ EXÉCUTIF ET AUX ARTICLES 65, 87 ET 88 DU RÈGLEMENT
INTÉRIEUR DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE**

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.492(06), « Proposition d'amendements aux articles 73, 96 et 97 du Règlement intérieur du Comité exécutif et aux articles 65, 67 et 88 du Règlement intérieur du Conseil », concernant les procès-verbaux des réunions des organes de direction de l'Institut,

CONSIDÉRANT :

Que la Direction générale de l'Institut a déployé des efforts et accompli des progrès concrets dans la modernisation des services de soutien pour la préparation et la réalisation des réunions du Comité exécutif et du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil);

Que l'adoption de nouvelles technologies de l'information et des communications a joué un rôle central dans ledit processus de modernisation et qu'elle a permis d'apporter des améliorations importantes aux procédures d'envoi de documents, maintenant par voie électronique plutôt que sur papier, et d'accélérer les consultations, les inscriptions en ligne et la gestion du processus de modification des documents;

Que les procédures établies dans les règles de l'Institut concernant les documents de travail, la préparation des procès-verbaux et l'élaboration du rapport final des réunions doivent être revues et mises à jour afin de prendre en compte les améliorations apportées aux dites procédures;

Que la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG), lors de sa réunion ordinaire tenue les 26 et 27 juillet 2006, a recommandé au Directeur général de soumettre ces modifications à la considération du Comité exécutif pendant sa Vingt-sixième réunion ordinaire,

DÉCIDE :

1. D'amender les articles 73, 96 et 97 du Règlement intérieur du Comité exécutif, moyennant l'adoption des textes suivants :

Article 73

Les documents de travail, les documents d'information et les aides visuelles accompagnant les exposés pour les réunions du Comité sont préparés en espagnol et en anglais. Les projets de résolution, les recommandations, les accords et autres documents sont distribués dans les langues officielles des États membres qui composent le Comité. À titre exceptionnel seulement, ces documents peuvent être distribués dans une seule des langues officielles de la réunion. Le rapport final de la réunion est publié dans les quatre langues officielles.

Article 96

Le Secrétaire technique réalise un enregistrement de chaque séance et élabore la version préliminaire du procès-verbal à partir des enregistrements correspondants. Le procès-verbal contient un résumé des points les plus importants traités, ainsi que les résolutions et autres décisions adoptées. Après la réunion, le Secrétaire technique examine soigneusement le contenu du procès-verbal, à la lumière des enregistrements et des observations pertinentes reçues des membres du Comité. Le Secrétaire technique remet aux représentants des États membres de l'Institut les enregistrements réalisés sur un support numérique standard.

Article 97

Le rapport final contient toutes les résolutions et recommandations et tous les accords adoptés par le Comité, le procès-verbal, les discours et les annexes. Avant la publication du rapport, le document est révisé et traduit dans les autres langues officielles de l'Institut. Le Secrétariat technique veille à ce que le texte du rapport final soit correct et conforme dans les quatre langues officielles de l'Institut, et à ce que le document soit remis aux États membres

de l'IICA. Le Président du Comité et le Secrétaire d'office signent le procès-verbal final adopté.

2. D'amender les articles 65, 87 et 88 du Règlement intérieur du Conseil, moyennant l'adoption des textes suivants :

Article 65

Les documents de travail, les documents d'information et les aides visuelles des exposés pour les réunions du Conseil sont préparés en espagnol et en anglais. Les projets de résolution, les recommandations, les accords et autres documents sont distribués dans les quatre langues officielles. À titre exceptionnel seulement, ces documents peuvent être distribués dans une seule de ces langues. Le rapport final de la réunion du Conseil est publié dans les quatre langues officielles.

Article 87

Le Secrétaire technique, désigné par le Directeur général, réalise un enregistrement de chaque séance et remet aux représentants des États membres le matériel enregistré sur support numérique standard. Le procès-verbal résumé des séances plénières et des séances des commissions est préparé par le Directeur général en sa qualité de Secrétaire d'office du Conseil, ou par le Secrétaire technique, et contient les points les plus importants de chacune de séances, afin qu'ils soient incorporés dans le rapport final de la réunion.

Article 88

Le rapport final contient toutes les résolutions et recommandations et tous les accords adoptés par le Conseil, le procès-verbal résumé, les discours et les annexes. Avant la publication du rapport, le document est révisé et traduit dans les autres langues officielles de l'Institut. Le Secrétariat technique veille à ce que le texte du rapport final soit correct et conforme dans les quatre langues officielles de l'Institut, et à ce que le document soit remis aux États membres de l'IICA. Le Président du Conseil et le Secrétaire d'office signent le procès-verbal final adopté.

IICA/CE/Res.456(XXVI-O/06)

28 septembre 2006

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 456**SYSTÈME POUR LA DÉTERMINATION ET LA RÉVISION
DE LA RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-sixième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que l'IICA ne dispose pas d'un système et de procédures autorisés par le Conseil et/ou le Comité exécutif pour fixer la rémunération globale du Directeur général, compte tenu du fait que les règles internes ne sont pas claires à ce sujet;

Que, en l'absence de politiques, la rémunération globale actuelle du Directeur général n'a pas été mise à jour au regard du marché concurrentiel que constituent les organisations internationales similaires, compte tenu de tous les facteurs pertinents qu'il est nécessaire de considérer,

DÉCIDE :

1. Que la Directrice des Ressources humaines engagera un vérificateur externe chargé de déterminer si la rémunération globale actuelle attachée au poste de directeur général est suffisamment concurrentielle pour attirer des candidats de haute qualité en vue de la prochaine élection à ce poste, et d'établir, le cas échéant, les modifications à apporter afin de rendre la rémunération concurrentielle. Les résultats de l'analyse devront être prêts en avril 2007.
2. Que les résultats de l'analyse effectuée par le vérificateur externe seront examinés, en premier lieu, par le Comité de révision de la vérification (CRV) et qu'ils seront ensuite présentés au Comité exécutif pendant sa réunion de 2007.

3. Que, à la lumière de l'examen des résultats de l'analyse effectuée par le vérificateur externe et des commentaires du CRV, le Comité exécutif préparera une recommandation qui sera examinée par le Conseil pendant sa réunion de 2007, au sujet des modifications à apporter, le cas échéant, à la rémunération globale attachée au poste de directeur général, modifications qui prendront effet le 31 décembre 2006.

IICA/CE/Res.457(XXVI-O/06)

27 septembre 2006

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 457**PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSOLUTIONS
DE LA TREIZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL ET DE LA
VINGT-CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.489(06), « Progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions de la Treizième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture », et le document IICA/CE/Doc.490(06), « Progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions de la Vingt-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif »,

CONSIDÉRANT :

Que les documents précités démontrent que la Direction générale a exécuté de manière satisfaisante les résolutions adoptées par le Conseil lors de sa Treizième réunion ordinaire et qu'elle s'est acquittée de manière satisfaisante des tâches nécessaires à la mise en œuvre des résolutions adoptées par le Comité exécutif lors de sa Vingt-cinquième réunion ordinaire,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement les rapports : i) « Progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions de la Treizième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture », et ii) « Progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions de la Vingt-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif ».
2. D'exprimer sa satisfaction pour les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des résolutions susmentionnées des organes de direction de l'Institut.

IICA/CE/Res.458(XXVI-O/06)

28 septembre 2006

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 458

**DATE ET LIEU DE LA VINGT-SEPTIÈME RÉUNION
ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.493(06), « Date et lieu de la Vingt-septième réunion ordinaire du Comité exécutif »,

CONSIDÉRANT :

Qu'il est nécessaire de fixer la date et le lieu de la tenue de la Vingt-septième réunion ordinaire du Comité exécutif;

Que, conformément à l'article 22 du Règlement intérieur du Comité exécutif, ce dernier doit tenir une réunion ordinaire annuelle;

Que, en vertu de l'article 25 du Règlement précité, aucun État membre ne s'étant offert pour accueillir cette réunion, celle-ci aura lieu au siège de l'Institut,

DÉCIDE :

1. De tenir la Vingt-septième réunion ordinaire du Comité exécutif au siège de l'IICA, à San José, Costa Rica.
2. De demander au Directeur général d'appeler les États membres à participer à la Vingt-septième réunion ordinaire du Comité exécutif, conformément aux règles en vigueur.

SIGNATURE DU RAPPORT

SIGNATURE DU RAPPORT DE LA VINGT-SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

En application des dispositions de l'article 97 du Règlement intérieur du Comité exécutif, il est procédé à la signature du Rapport de la Vingt-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif, à 22 h 30 le vingt-huit septembre de l'année deux mille six, au siège de l'IICA, Coronado, Costa Rica.

Ce rapport sera édité par le Secrétariat qui y apportera les changements adoptés à la séance de clôture avant qu'il soit publié dans les quatre langues officielles de l'Institut, dont les versions font également foi, dans la série Documents officiels.

Le Secrétariat déposera les originaux dans les archives de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, insérera les fichiers électroniques dans la page web de l'Institut et enverra la version finale de ce rapport aux gouvernements des États membres, aux pays associés, aux observateurs permanents de l'Institut et aux autres participants à la réunion.

Coronado, Costa Rica



Chelston W. D. Brathwaite
Directeur général de l'IICA et
Secrétaire d'office du Comité exécutif



Román Solera
Haut fonctionnaire du ministère
de la Production du Costa Rica et
Président du Comité exécutif
2006

DISCOURS

**DISCOURS DE M. CHELSTON W. D. BRATHWAITE, DIRECTEUR
GÉNÉRAL DE L'IICA, À LA SÉANCE INAUGURALE**

J'aimerais souhaiter à chacun d'entre vous une très cordiale bienvenue à la séance inaugurale de la Vingt-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif.

L'année dernière, en 2005, les quatre premières années de mon mandat ont pris fin et je me réjouis de partager avec les États membres du Comité exécutif un document résumant les réussites de cette période.

La principale réussite de ces quatre dernières années a été que nous sommes parvenus à repositionner et à réorienter l'Institut, si bien qu'aujourd'hui l'IICA est reconnu comme une composante importante de l'institutionnalité des Amériques, capable de contribuer à la promotion du développement durable de l'agriculture et de la prospérité rurale et à la sécurité alimentaire dans notre Continent.

Tout cela a été possible grâce au nouveau modèle de coopération technique qui a permis d'obtenir les résultats suivants :

- (i) La mise en place d'une nouvelle relation avec les États membres, basée sur la participation et l'obligation de rendre des comptes ; l'un des principaux résultats de cette nouvelle relation a été l'élaboration des programmes de coopération nationaux et régionaux, qui sont autant d'instruments permettant d'établir un ordre de priorité parmi les activités de l'IICA et de les adapter aux besoins des États membres.
- (ii) L'élaboration d'un programme commun en faveur de l'agriculture et de la vie rurale des Amériques, qui a été mis au point en collaboration avec les États membres (Plan Agro 2003-2015).
- (iii) La promotion d'une plus grande efficacité opérationnelle qui a permis à l'Institut de faire plus de choses avec ses ressources limitées, grâce à une gestion financière prudente et responsable.
- (iv) La promotion d'une culture de l'excellence dans l'exercice de ses fonctions et de respect des principes et des valeurs éthiques, qui accorde aux contributions des particuliers et des groupes à la réalisation des buts de l'Institut la valeur qu'elles méritent.
- (v) L'extension des relations avec les partenaires stratégiques, comme un moyen d'adopter une approche plus holistique du développement agricole et rural.
- (vi) Le renforcement de la base financière de l'Institut et le recouvrement des arriérés de quotes-parts ; nous sommes parvenus à réduire les montants impayés de US\$17,4 millions en 2002 à US\$8,2 millions en 2006.

- (vii) La mise en place d'un nouveau système d'évaluation du personnel, basé sur les résultats, orienté vers l'excellence et lié aux objectifs institutionnels.
- (viii) L'ouverture d'un bureau hors siège à Miami pour appuyer le Programme interaméricain de promotion du commerce, des agroentreprises et de l'innocuité des aliments.
- (ix) L'élimination des centres régionaux, la mise en place d'une structure institutionnelle moins hiérarchisée et l'affectation des US\$1,2 million économisés avec la fermeture de ces centres à des activités de coopération technique dans les États membres.
- (x) La détermination de la contribution réelle de l'agriculture au développement économique dans 17 pays du Continent américain.

La réélection du Directeur général pour un deuxième mandat de quatre ans est perçue comme une expression de satisfaction pour les résultats des années passées et un engagement à poursuivre le processus de modernisation et de réforme institutionnelle que nous avons lancé en janvier 2002.

Le Rapport annuel de l'IICA pour l'année 2005, que nous mettons également à votre disposition aujourd'hui, démontre, à notre avis, les progrès considérables qui ont été accomplis dans le renforcement des plans de développement agricole des États membres et dans l'exécution d'activités de nature à promouvoir le développement agricole durable, la sécurité alimentaire et la prospérité rurale dans les Amériques.

En 2005, nous avons centré notre attention sur la mise en oeuvre des mandats que nous ont confiés les réunions ministérielles « Agriculture et vie rurale dans les Amériques », en particulier, l'exécution du Plan Agro 2003-2015, et nous avons concentré notre coopération technique sur les questions que les pays considèrent comme prioritaires.

Agroentreprises et développement des entreprises rurales

Dans le domaine du développement des agroentreprises, l'IICA a renforcé son Programme interaméricain de promotion des agroentreprises et d'innocuité des aliments, qui comprend quatre volets fondamentaux :

- le développement des marchés
- le renforcement des agroentreprises
- l'innocuité des aliments et
- les informations commerciales

Ce programme, dont le siège se trouve à Miami, a fourni une coopération technique destinée à promouvoir et à utiliser des instruments de marché, comme l'assistance technique dispensée aux bourses agricoles à El Salvador, au Chili, au Pérou et au Venezuela.

L'Institut a continué ses actions en faveur du développement des petites agroindustries rurales, par l'intermédiaire du projet PRODAR, consolidant un réseau d'experts en la matière et encourageant la mise en place de plateformes d'exportation vers Montréal (Canada) et Miami (États-Unis).

Grâce au système d'information INFOAGRO, les agroentreprises ont eu accès en temps opportun à des informations concernant les conditions à remplir pour exporter vers les marchés des États-Unis, du Canada et de l'Union européenne.

Politiques et négociations commerciales

Dans ce domaine, l'IICA a adapté ses activités de coopération aux nouvelles conditions créées par les négociations commerciales agricoles et a appuyé ses États membres pour l'évaluation de l'impact des négociations commerciales qui se déroulent actuellement sur l'agriculture.

À la Sixième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Hong-Kong en décembre dernier, les ministres ont souscrit une déclaration ministérielle contenant des accords concrets qui seront avantageux pour nos économies dans un futur proche.

Parmi ces accords, il faut signaler plus particulièrement ceux-ci :

*Fixer l'année 2013 comme la date butoir pour l'élimination de toutes les formes de subventions aux exportations des produits agricoles.
Ouvrir les marchés des pays développés, en franchise de droits de douane et de quotas, pour 87% des exportations en provenance des pays les moins avancés.*

Avant la Conférence ministérielle, l'IICA a présenté le document intitulé « L'agriculture des Amériques face au Programme pour le développement de Doha ». Ce document soulignait la nécessité d'une coordination accrue entre les organismes internationaux face aux besoins commerciaux des pays en voie de développement.

Concrètement, ce document suggère que, quel que soit l'accord sur lequel pourraient déboucher les négociations actuelles, celui-ci devrait tenir compte pleinement des besoins, des conditions et des problèmes particuliers des pays en

développement, afin de leur permettre de développer un secteur agricole compétitif et de participer de plus en plus au commerce international, avec la coopération des organismes internationaux.

Dans le but d'améliorer la capacité des pays à gérer et à mettre en application les accords de libre-échange, l'Institut a élaboré et exécuté le programme de coopération technique intitulé « Nœud pour les politiques et le commerce – point focal : le Mexique ». Ce programme a fait connaître les résultats de l'expérience mexicaine dans le domaine des politiques et du commerce. Il a commencé ses activités avec des personnels techniques des secteurs publics et privés de l'Amérique centrale, du Mexique et des pays de la Région andine.

Technologie et innovation

Dans ce domaine, l'IICA a appuyé le renforcement institutionnel d'organismes nationaux de recherche et de développement, tels que le Conseil national de la science et de la technologie de la République dominicaine et l'Institut d'innovation et de transfert de la technologie agricole du Costa Rica, afin de promouvoir l'adoption d'un nouveau paradigme d'innovation technologique.

En exécution de la résolution IICA/JIA/Res.386 (XXII-O/03), adoptée par le Conseil en 2003, l'Institut a commencé d'élaborer un programme continental sur la biotechnologie et la biosécurité. Les lignes d'action prioritaire du programme ont été définies par des experts des États membres et par le personnel de l'IICA.

L'Institut a fourni une assistance technique aux pays pour les échanges d'informations ayant trait au Protocole de Cartagena sur la biosécurité et à sa mise en œuvre, notamment à la documentation exigée pour le mouvement transfrontalier des produits contenant des organismes vivants génétiquement modifiés. Il a également encouragé la tenue de réunions techniques sur la mise en œuvre de ce Protocole en Argentine et au Canada.

Il a réalisé des ateliers régionaux au Costa Rica, en République dominicaine et à Trinité-et-Tobago qui ont identifié et évalué les besoins dans le domaine de la biotechnologie et de la biosécurité. Il a accompli des progrès dans la compilation et la diffusion d'informations scientifiques ayant trait à la biotechnologie et dans le suivi des avancées scientifiques à travers le monde, en appui à la formulation de politiques nationales en la matière.

La Conférence ministérielle sur l'utilisation de la science et de la technologie pour améliorer la productivité de l'agriculture, organisée conjointement avec les gouvernements des États-Unis et du Costa Rica, à laquelle ont participé des

représentants de l'Amérique centrale, de l'Argentine, du Chili, du Mexique et de la République dominicaine, a produit des données extrêmement utiles pour l'élaboration des politiques nationales et régionales en matière d'innovation technologique.

Protection sanitaire agricole et innocuité des aliments

De récents foyers de maladies transfrontalières, comme l'influenza aviaire, l'encéphalopathie spongiforme bovine et la fièvre aphteuse, ont mis en évidence la nécessité de coordonner les actions de prévention et de contrôle des maladies au niveau national, régional et mondial. L'Institut a diffusé des informations relatives à ces maladies transfrontalières pour aider les pays à faire face aux situations d'urgence qui se sont produites pendant l'année. Dans cette tâche, nous avons bénéficié de l'appui des États membres, en particulier du Canada et des États-Unis.

L'IICA, en collaboration avec l'OPS, l'OIE et d'autres organismes, a organisé au Brésil la Conférence continentale sur la surveillance et la prévention de l'influenza aviaire. Les pays participants ont adopté la Déclaration de Brasilia et pris des engagements politiques, techniques et financiers visant à entreprendre des actions aux niveaux national, régional et continental face à la menace que représente cette maladie.

Les activités de coopération technique de l'IICA dans le domaine de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments (PSAIA) ont été centrées sur la modernisation institutionnelle des services nationaux de PSAIA, fondée sur une vision commune des secteurs public et privé, afin que ces services soient en mesure de satisfaire aux normes internationales et que les pays puissent relever les défis d'un environnement de plus en plus mondialisé. Les nouveaux services de PSAIA sont en train d'améliorer leur fonctionnement et, parallèlement, ils ont mis en place une collaboration plus étroite avec les ministères de la Santé, du Commerce et des Affaires étrangères avec lesquels ils réalisent des activités conjointes.

Les services vétérinaires et les organismes de protection phytosanitaire de la Colombie, de l'Équateur, du Paraguay et du Pérou ont utilisé l'instrument « Performance, vision et stratégie » (PVS), mis au point par l'IICA, pour évaluer la capacité d'intervention de leurs services vétérinaires et de santé publique.

L'Institut a continué de promouvoir l'Initiative MSP pour les Amériques, en collaboration avec l'OMC et avec le soutien de l'USDA et du Canada.

Il a également réalisé l'étude « Amélioration de la compétitivité et de l'accès aux marchés d'exportation des produits agricoles par la mise au point et l'application de normes en matière d'innocuité et de qualité: l'exemple des asperges péruviennes » qui

décrit une expérience réussie de l'application des normes du Codex Alimentarius dans les Amériques.

L'IICA et plusieurs organismes internationaux ont collaboré à la mise en œuvre des séries de formation au Leadership en matière d'innocuité des aliments. Des experts de 18 pays du Continent ont élaboré et exécuté des projets individuels et collectifs ayant trait au leadership en matière d'innocuité des aliments.

Développement rural durable

Dans le domaine du développement rural durable, l'IICA a concentré ses activités de coopération sur la formulation de stratégies, de politiques et de programmes de développement durable basés sur l'approche territoriale et a dispensé une assistance technique et de la formation au Brésil, à la Colombie, au Mexique, au Costa Rica, à l'Équateur, au Paraguay, au Guatemala et au Panama pour la formulation et la mise en œuvre de stratégies de développement rural.

En consultation avec le Programme du dialogue mondial, il a tenu des ateliers sur l'importance de la parité hommes-femmes dans la promotion des micro et petites entreprises rurales et sur la nécessité qu'elles aient accès au crédit. Des participants appartenant à des organisations publiques et privées du Brésil, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur, du Mexique, du Panama et du Pérou ont assisté à ces ateliers.

Formation et perfectionnement

Dans le domaine de la formation et du perfectionnement, l'IICA a appuyé la réalisation de forums sur l'enseignement agricole supérieur dans les régions andine, Sud, centrale et des Caraïbes, qui avaient pour but de promouvoir la modernisation des cursus dans les établissements publics et privés d'enseignement agricole et rural.

Dans la Caraïbe, il a mené des actions destinées à renforcer les programmes d'échanges d'étudiants et de professeurs des établissements d'enseignement agricole, à stimuler la mise en place d'un réseau d'enseignement d'éducation agricole à distance et à encourager l'organisation de forums de dialogue sur l'enseignement agricole et rural.

Les initiatives conjointes de l'IICA et de la Banque mondiale ayant pour but de consolider un système numérique d'enseignement à distance ont abouti à la création de « Ed.rural ». Ce mécanisme permettra d'établir des liens entre les différents intervenants de l'agriculture et de la vie rurale du Continent américain et de leur dispenser de la formation.

Élaboration de projets d'investissement

En 2005, l'Institut a continué d'apporter son soutien aux pays pour l'élaboration et l'évaluation de profils de projets d'investissement, dans une approche intégrée du développement agricole et rural.

L'IICA a fourni une assistance technique aux pays dans les domaines suivants : 1) les négociations avec les organismes donateurs ; 2) l'amélioration des capacités des spécialistes locaux des institutions de contrepartie qui participent aux processus de pré-investissement ; 3) la prestation d'un appui direct pour les processus d'appel d'offres ; et 4) le suivi et la gestion du portefeuille de projets sélectionnés.

À cette fin, l'Institut a travaillé conjointement avec des partenaires nationaux des secteurs publics et privés de la Bolivie, du Brésil, du Costa Rica, de l'Équateur, du Guatemala, du Panama, du Paraguay et du Venezuela pour la préparation et la négociation de projets d'investissement s'élevant à plus de US\$120 millions.

Je ferai référence maintenant aux principaux succès obtenus en ce qui concerne les programmes régionaux.

Actions régionales et nationales

Région andine

Le programme de coopération technique de la Région andine, qui a été soumis au Conseil des ministres de l'Agriculture de la Communauté andine, a été élaboré par consensus avec les organismes régionaux concernés.

Ensuite, l'Institut a élaboré un programme de travail, en collaboration avec le Secrétariat général de la Communauté andine, qui sert de fondement aux activités mises en œuvre par l'IICA dans cette région.

Dans le domaine du renforcement des communautés rurales, l'Institut a appuyé la formulation du Plan de développement rural de la Région andine, qui a été adopté par les Présidents à la réunion du Conseil présidentiel andin.

Par l'intermédiaire du Groupe de travail sur l'intégration et le développement frontalier, l'IICA a présenté deux projets aux ministères des Affaires étrangères des pays andins :

- Développement de la compétitivité territoriale dans les zones frontalières des pays andins

- Renforcement des associations d'agroindustries rurales dans les zones frontalières des pays andins

Une fois que ces projets auront été approuvés par les ministères des Affaires étrangères, l'IICA assurera le suivi du processus de négociation pour l'obtention de fonds extérieurs.

En **Équateur**, l'Institut a consolidé le Programme d'inspection des bananes d'exportation afin de garantir la qualité et la santé des bananiers. Les résultats de ce programme transparaissent dans la qualité des fruits exportés vers les principaux marchés du monde.

En **Bolivie**, l'IICA a accordé son soutien à la mise en œuvre réussie de deux projets financés par la BID ayant pour but de former à l'utilisation des technologies des femmes rurales (qui trient de la laine d'alpaca) à La Paz et de créer des emplois et des revenus à leur intention.

En **Colombie**, le Centre d'excellence phytosanitaire a commencé ses activités avec l'appui de l'IICA, de l'APHIS et de l'USAID; il a mené six études d'analyse de risques, partagé des données d'expérience avec le Brésil et le Canada et est parvenu à ce que les États-Unis approuvent l'importation de nouveaux produits colombiens.

Au **Pérou**, l'Institut a entrepris de nouvelles activités dans le cadre du projet « Réseau de villages », financé par la CAF, dont le but est de renforcer les capacités financières et productives dans la province de Huaura.

Au **Venezuela**, l'IICA coopère à des projets tels que le projet de développement intégré de la culture du café dans le district Andrés Bello Blanco, de développement durable dans la Vallée du Quibor et la réalisation de projets de production à Yacambú. L'Institut a accordé une attention particulière à la création d'un « nouveau tissu institutionnel », fondé sur l'approche territoriale dans la zone d'influence du système hydraulique de Yacambú-Quibor. Il a également consolidé le système d'information INFOAGRO Zulía.

Région des Caraïbes

Le programme de coopération technique pour la Région des Caraïbes a permis à l'IICA de jouer un rôle de chef de file, contribuant ainsi aux efforts destinés à repositionner l'agriculture et à améliorer la vie rurale dans cette région.

L'IICA a participé activement à l'élaboration de programmes destinés à associer l'agriculture et le tourisme. Le résultat a été la création du Centre de tourisme agricole à

la Barbade. Ce Centre a encouragé et facilité des rapports mutuellement profitables entre le monde agricole et le secteur du tourisme à la Barbade, à la Jamaïque, à Sainte Lucie et à Saint-Kitts-et-Nevis, en promouvant les concepts de qualité et de fiabilité de la production locale d'aliments.

Afin d'aider à l'établissement d'un consensus par la voie du dialogue, l'IICA a dirigé la préparation du rapport intitulé « Situation et perspectives de l'agriculture et de la vie rurale dans la Caraïbe », qui a été adopté par le Forum des ministres de l'Agriculture et l'Alliance pour le développement durable de l'agriculture et de la vie rurale dans la Caraïbe.

Ce document a servi de base à la présentation faite par le Président Bharrat Jagdeo à la Conférence régionale des Chefs de gouvernement en 2004, intitulée « Cadre pour le repositionnement de l'agriculture dans la Caraïbe », connue aujourd'hui sous le nom d'« Initiative Jagdeo ».

En collaboration avec la FAO et les Secrétariats de la CARICOM et de l'OECD, l'IICA a parrainé des réunions et des ateliers ayant pour but d'identifier les principaux obstacles que rencontre le repositionnement de l'agriculture dans la région et de trouver la manière de les vaincre.

La forte incidence des catastrophes naturelles dans la Caraïbe, qui se traduit en pertes de vie humaines et en dégâts matériels, constitue également une limitation importante à la viabilité à long terme de l'agriculture dans la région.

L'Institut a fourni une assistance technique pour atténuer les effets de ces catastrophes et permettre la production immédiate d'aliments dans les zones dévastées. Il a également aidé à évaluer les dommages et à élaborer des plans de restructuration et de modernisation du secteur agricole à la Grenade et au Guyana.

Dans la Région des Caraïbes, l'IICA a collaboré avec l'Organisation des États de la Caraïbe orientale à l'établissement du chapitre local de l'Association des agroentrepreneurs de la Caraïbe. L'établissement de ce chapitre a permis aux agroentrepreneurs d'accéder aux marchés les plus proches. Avec l'UNESCO, l'IICA dirige un projet visant à accroître la participation des jeunes marginalisés au processus de développement

À **Antigua-et-Barbuda**, l'IICA a appuyé la mise en œuvre d'un plan d'intervention en cas de crises phytosanitaires, créé le Comité sanitaire et phytosanitaire et organisé des ateliers de formation sur les obstacles techniques au commerce. Il a accordé une attention particulière aux projets de développement qui s'intéressent à la formation des femmes rurales.

À la **Dominique**, l'IICA gère un système de crédit renouvelable destiné aux petits producteurs, qui ont également bénéficié d'une formation en matière de production et de gestion. Il a également appuyé l'établissement du Comité national sanitaire et phytosanitaire et facilité la mise en œuvre du programme national en matière de mesures sanitaires et phytosanitaires.

À la **Grenade**, l'Institut a proposé des cours sur l'agriculture biologique, le commerce électronique, la gestion des exploitations agricoles, les bonnes pratiques agricoles, la planification et la gestion du commerce. Il a également contribué au renforcement des capacités des agroentreprises en matière de planification et de gestion du commerce et renforcé les services de quarantaine agricole.

À **Sainte-Lucie**, l'IICA a encouragé l'adoption de politiques et de mesures destinées à faciliter les débouchés commerciaux pour les producteurs, en particulier ceux liés au secteur du tourisme. Il a renforcé les capacités locales à faire face aux situations d'urgence dans le domaine de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments.

À **Saint-Vincent-et-les Grenadines**, l'Institut a formé les producteurs à l'impact qu'aurait la Loi des États-Unis sur le bioterrorisme et à la gestion des agroentreprises afin qu'elles soient plus rentables et plus compétitives. Il a également formé le personnel au contrôle et à l'élimination des ravageurs et des maladies.

À **Saint-Kitts-et-Nevis**, l'IICA a concentré ses activités sur l'obtention d'une meilleure compréhension des tendances du marché mondial et sur l'amélioration des capacités locales à respecter l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires. Il a également collaboré avec le Gouvernement à la diversification de la canne à sucre et à la mise en œuvre de plusieurs projets de développement rural.

Aux **Bahamas**, l'Institut a élaboré et mis en place un cadre pour le système d'innocuité des aliments et aidé à l'établissement de la Commission nationale de l'innocuité des aliments. Il a élaboré des plans d'intervention face à une situation d'urgence sanitaire et phytosanitaire et fourni une assistance technique pour la remise en état des zones rurales touchées par les cyclones.

Au **Guyana**, l'Institut a dispensé un appui technique au Programme de développement du secteur lait et au Programme de développement économique de Linden. De nouvelles technologies ont été introduites dans deux communautés autochtones de la région de l'Essequibo, et il a dirigé la mise en œuvre d'un plan pour la remise en état des secteurs agricole et rural après le passage du cyclone Iván.

À la **Jamaïque**, en collaboration avec l'Institut jamaïcain de la bauxite, l'IICA remet en état les terres d'où l'on n'extraît plus de bauxite dans la région de Mocho, afin de les utiliser pour y élever des chèvres. Avec des fonds fournis par l'Agence canadienne de développement international, l'Institut a lancé un projet, à Clarendon, ayant pour but de renforcer les avantages comparatifs des producteurs primaires, notamment les femmes rurales qui se consacrent à l'agriculture.

Au **Suriname**, l'Institut a appuyé la conduite de la lutte contre la mouche de la carambole et renforcé l'infrastructure de quarantaine et de certification, avec des ressources de l'USAID, de la FIAD et du *Dutch Treaty Fund*. Il a également aidé à l'établissement du Comité national des mesures sanitaires et phytosanitaires, financé par la BID. En collaboration avec l'Université du Suriname, il a créé la première bibliothèque virtuelle du pays, qui permet l'accès à toutes les données sur l'agriculture de six institutions partenaires.

À la **Barbade**, outre le Centre d'agrotourisme, l'IICA a encouragé la production de cultures biologiques et l'établissement de liens directs entre les producteurs et le secteur du tourisme. Il a également appuyé la production commerciale de moutons à ventre noir et dispensé une formation en hydroponie et en gestion durable des sols.

En **République dominicaine**, l'Institut a accordé une attention particulière au développement des capacités en matière de négociations commerciales agricoles, à l'analyse de la compétitivité et aux programmes de promotion des exportations. Par ailleurs, il a collaboré à la consolidation de la coopération entre les secteurs public et privé pour l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC. Il est important de signaler l'appui permanent qu'il a apporté au projet « Banque du lait » et à l'élaboration de programmes d'agrotourisme et d'agriculture biologique.

En **Haïti**, l'Institut a mis en œuvre du Programme de lutte contre la fièvre porcine classique, et, en collaboration avec l'Université EARTH, il a appuyé la réalisation d'échanges d'étudiants et exécuté un processus de réingénierie des cursus des universités haïtiennes. L'appui permanent qu'il apporte au projet « Pwotokol », et en particulier au « Kredifanm », un programme de crédit en faveur des femmes rurales, mérite d'être mentionné.

À **Trinité-et-Tobago**, l'IICA a mis en œuvre des initiatives visant à sensibiliser les autorités et les entrepreneurs aux implications des processus de libéralisation du commerce et aux questions d'actualité en matière de protection sanitaire agricole et d'innocuité des aliments. Par ailleurs, il a coordonné les travaux visant à déterminer la contribution réelle de l'agriculture à l'économie du pays et à mettre au point une stratégie de biotechnologie agricole.

Région centrale

Le programme de coopération technique de la Région centrale a été ciblé sur l'analyse et la systématisation des informations et sur la formation à la négociation et à la gestion des accords commerciaux, dans le contexte des négociations du CAFTA.

L'IICA a collaboré avec le Conseil agricole centraméricain (CAC) et le secteur privé à l'analyse et à la définition de positions dans le cadre du processus de négociation de l'accord de libre-échange entre l'Amérique centrale et les États-Unis.

L'Institut a encouragé les exportations agricoles par le biais des « plateformes d'exportation » et formulé un projet destiné à renforcer la gestion des agroentreprises, afin de permettre aux entreprises centraméricaines d'avoir accès aux marchés. Ce projet a été sélectionné pour concourir pour l'obtention de fonds non remboursables de l'Agence espagnole pour la coopération internationale.

En collaboration avec l'OIRSA, le CATIE, le SAGARPA et le CAC, l'IICA a accordé un appui direct à la conception d'un cadre normatif pour les organismes vivants génétiquement modifiés qui sont utilisés en agriculture et d'une stratégie régionale de biotechnologie agricole, dont il assure le suivi depuis lors.

Au **Costa Rica**, l'Institut a dispensé une assistance technique pour la formulation d'un programme de gestion intégrée des ressources en eau et des services stratégiques pour leur conservation et leur exploitation. Ce programme a été conçu en gardant présents à l'esprit la rentabilité économique, le développement social dans l'équité et la durabilité environnementale. Il est également important de mentionner la participation conjointe de l'IICA et du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage à la planification et à la mise en œuvre d'un programme de développement rural durable.

En **El Salvador**, l'IICA et ses partenaires ont poursuivi la mise en œuvre du Programme national d'arbres fruitiers (MAG-Frutales), qui a créé près de 6.000 emplois et un marché d'une valeur potentielle de US\$50 millions par an. En sa qualité de membre d'un consortium établi avec le CATIE, l'Université centraméricaine et le *Catholic Aid Service*, l'IICA a exécuté la première étape du Programme environnemental d'El Salvador (PAES). La deuxième étape est actuellement en cours dans les départements de Santa Ana et de Chalatenango.

Au **Guatemala**, l'Institut a mis au point une stratégie d'investissement pour le développement agricole et rural et participé à la création d'un fonds destiné à encourager les investissements du secteur privé dans les agroentreprises et d'un système financier rural, basé sur la responsabilité sociale partagée. En collaboration avec l'Association nationale du café et le CATIE, et sous les auspices du PROMECAFE,

l'IICA a amélioré la productivité du café par différents moyens : la production de variétés améliorées de semences, le lâcher de parasites, la fabrication et la distribution de pièges et l'établissement d'une base de données sur la phytogénétique.

Le volumineux portefeuille de projets du **Nicaragua** inclut un programme de semences améliorées, intitulé « une livre pour une livre », qui vise à augmenter la production et les rendements des céréales de base. Grâce à ce projet, exécuté avec l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), le MAGFOR et le secteur privé, il a été possible de remplacer des importations de produits agricoles et d'augmenter la capacité d'exportation du pays.

Au **Honduras**, l'IICA a mis en place avec succès la deuxième plateforme d'exportation et facilité la participation d'exportateurs de produits agricoles au Salon international de l'alimentation (SIAL) et au Salon de l'agroalimentaire (ANUGA), qui se sont tenus au Canada et en Allemagne, respectivement. Il a également accordé son soutien à la modernisation des normes sanitaires et zoosanitaires, qui ont été harmonisées avec celles de l'OMC.

Au **Belize**, l'IICA a amélioré la compétitivité du secteur du sucre et mené des recherches sur les fruits et les tubercules tropicaux.

Au **Panama**, l'Institut a appuyé le renforcement des capacités en préparation des négociations commerciales, en général, et des négociations de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, en particulier. L'IICA a collaboré à la préparation de l'analyse de la compétitivité des produits sensibles et appuyé la modernisation du programme de services agricoles. Par ailleurs, il a participé à des activités destinées à améliorer le programme éducatif de l'INA et de l'Université nationale et à la mise en œuvre du projet de développement rural intitulé « Triple C » dans trois provinces du pays.

Région Nord

Dans la **Région Nord**, l'IICA a accordé son soutien à des initiatives d'intégration des marchés dans le but de renforcer le processus d'intégration régionale. À cet effet, il a joué un rôle important au sein du groupe informel sur l'intégration, créé dans le cadre de l'ALENA.

En collaboration avec l'Institut d'innocuité des aliments des Amériques, l'Institut a coopéré avec ses États membres à l'amélioration de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments, aussi bien dans la Région Nord que dans tout le Continent américain.

Il a mené plusieurs activités de coopération horizontale qui ont bénéficié du soutien **des États-Unis, du Mexique et du Canada**. Parmi celles-ci, j'aimerais mentionner le partenariat Canada-CARICOM, dont le but est d'améliorer les capacités des spécialistes de la Caraïbe en matière d'innocuité des aliments.

Avec l'appui de l'USDA, l'IICA a apporté son aide aux victimes des pluies torrentielles qui ont dévasté Haïti, en mettant au point un programme de création d'emplois, de gestion des bassins versants et de prévention des catastrophes.

L'une des actions les plus importantes exécutées au **Mexique** a été la mise en œuvre du « *Zócalo rural* », initiative visant à coordonner les actions de coopération technique qui apportent un soutien direct au gouvernement mexicain pour l'application de la Loi de développement rural durable.

Une autre contribution importante a été l'élaboration, à la demande du secrétariat à l'Agriculture, d'une étude sur l'impact qu'aura l'*U.S. Farm Bill* (la Loi sur les exploitations agricoles des États-Unis) sur le secteur agricole mexicain.

Région Sud

Dans la **Région Sud**, l'Institut a accordé son soutien au Secrétariat technique du Conseil agricole du Sud et à d'autres instances d'analyse et de dialogue, comme le Réseau de coordination des politiques agricoles de la région Sud (REDPA), le Groupe informel des négociateurs agricoles et le PROCISUR.

Dans le domaine de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments, l'IICA a apporté son soutien au renforcement du Comité de protection phytosanitaire de la Région Sud (COSAVE), en particulier de sa direction technique, et à l'amélioration du fonctionnement du Comité vétérinaire permanent.

Par l'intermédiaire du PROCISUR, il a mis en place de nouvelles plateformes technologiques destinées à coordonner les actions des instituts nationaux de recherche agronomique de la région. Il a également exécuté un programme de durabilité environnementale pour renforcer l'innovation technologique dans la région.

En **Argentine**, l'Institut a accordé son soutien aux forums « Séminaire sur les perspectives de l'agroindustrie argentine : la campagne en tant qu'axe de la société argentine » et « La Chine dans le marché agroalimentaire mondial », conjointement avec le secrétariat à l'Agriculture et la Bourse des produits agricoles de Buenos Aires, respectivement.

Une autre activité importante a été l'organisation de trois séminaires à l'intention des producteurs et des entrepreneurs agricoles intitulés : Comment exporter des produits agroalimentaires, Nouvelles modalités de fidéicommis et Compétitivité de la filière lapin. Ce dernier séminaire a abouti à la création de la Chambre argentine des éleveurs de lapins.

Dans plusieurs États du **Brésil**, l'IICA a appuyé l'élaboration et la gestion de projets de lutte contre la pauvreté rurale, financés par la BID. La création du « Nœud pour les agroentreprises – point focal : le Brésil » constitue le point de départ d'un important projet qui mettra les expériences du Brésil dans le domaine des agroentreprises à la disposition des autres pays membres de l'Institut.

Au **Chili**, avec la création du « Nœud pour la coopération horizontale – point focal : le Chili », nous entreprenons un important projet dont l'objectif est de fournir aux États membres de l'IICA des informations sur l'expérience chilienne en matière de développement des exportations de produits agricoles.

L'Institut et la FAO ont organisé la Première réunion continentale de contrôle de la santé des animaux et des plantes aux frontières internationales. La IV^{ème} Région du Chili a également bénéficié de la création d'un groupe technique composé d'agriculteurs et de professionnels des institutions publiques, dans le cadre d'un programme destiné à améliorer les capacités des petits producteurs agricoles de Convento Viejo et à caractériser les femmes exploitantes agricoles de cette zone.

Au **Paraguay**, l'IICA a fourni une assistance technique et administrative pour l'exécution de projets agricoles financés par la BID. Parmi les initiatives les plus importantes, se trouvent celles destinées à appuyer le développement des petites exploitations cotonnières, à encourager l'amélioration technique et la diversification de la production rurale, à soutenir le Système national de l'environnement, à renforcer l'Institut paraguayen des populations autochtones et à mettre en application un programme d'éducation pour la protection de la santé publique et la lutte contre les zoonoses.

En **Uruguay**, l'IICA a élaboré, avec la collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche, l'Annuaire des experts en questions agricoles et rurales, qui constitue une contribution importante à la projection de l'image du pays et à la mise en œuvre d'une politique de coopération internationale proactive.

L'Institut a également organisé un cycle de conférences intitulé « Politiques d'État : l'agriculture dans les temps à venir » qui portait sur la facilitation de la compétitivité et du commerce.

Dans ce domaine, le Bureau de l'IICA en Uruguay a continué de dispenser des services consultatifs et de la formation au secteur exportateur de produits agricoles, avec l'appui financier de la BID.

Relations avec les partenaires stratégiques

En renforçant ses relations avec des partenaires stratégiques, l'IICA a pu mobiliser des ressources pour mener des activités de développement agricole et rural et fournir de l'information sur les portefeuilles d'investissement et les priorités. Il a créé le Comité de coordination des partenariats stratégiques, qui a reçu le mandat de définir une approche institutionnelle pour la mise en place de partenariats stratégiques efficaces et la facilitation de la coordination interne.

L'Institut a continué de renforcer ses partenariats et ses liens avec les organismes qui participent au processus de négociations commerciales agricoles, comme l'OMC, la FAO, la BID/INTAL, la CEPALC, l'ALADI, le SIECA et la CARICOM.

Pendant l'année 2005, l'IICA a concentré son attention sur la création d'alliances avec de nouveaux partenaires tels que *Croplife*, *Starbucks*, la fondation *World Food Prize* et le Conseil économique et social de l'ONU. Des contacts préliminaires ont été noués avec l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis et, en partenariat avec l'USAID, l'IICA est parvenu à renforcer l'efficacité de ses bureaux en mettant en place de nouveaux arrangements institutionnels qui permettent de tirer le meilleur profit possible des ressources techniques, financières et politiques disponibles.

Il a entrepris diverses activités afin de renforcer les capacités et étendre les possibilités offertes par les institutions publiques, les entreprises et les centres d'enseignement des États-Unis qui œuvrent à l'amélioration de l'agriculture et des collectivités rurales dans les Amériques. Parallèlement, l'Institut a continué de renforcer ses liens avec l'OPS et l'OEA dans les domaines de travail qui leur sont communs.

L'Institut a multiplié les activités réalisées en collaboration avec la BID; il a conclu un accord avec l'Unité du développement rural [sic] de l'OEA en vue de l'établissement d'un plan de travail conjoint; il a négocié un accord de coopération avec l'Université de la Floride et la FAVA/CA et renforcé ses liens avec la MIGA, une entité clé du groupe de la Banque mondiale avec laquelle l'IICA met au point un accord de coopération.

Par l'intermédiaire de son Bureau en Espagne, l'Institut a forgé et renforcé de nouveaux partenariats stratégiques avec la Commission européenne et les organismes bilatéraux de l'UE. Il a mis au point et négocié divers programmes parrainés par l'UE concernant le développement des petites entreprises, l'éducation, la formation et la

réduction de la pauvreté rurale, ainsi que divers projets visant à accroître l'utilisation de la science et de la technologie dans le secteur agricole. Enfin, il a signé un nouvel accord de coopération avec le gouvernement espagnol, qui favorisera la poursuite des interventions de l'IICA en Europe.

En ce qui concerne l'intégration continentale, l'Institut a intensifié son travail avec le Groupe inter-organismes pour le développement rural et avec le GECAFS, et entrepris des démarches en vue d'un travail conjoint avec le RUPRI (États-Unis) pour la réalisation d'évaluations comparatives des politiques de développement rural.

Futures tendances économiques

Quelles sont les futures tendances économiques et quelle incidence auront-elles sur les secteurs alimentaire et agricole des États membres ?

On s'attend à une forte croissance de l'économie mondiale pendant la prochaine décennie, du fait de l'amélioration qui se produira dans les principales économies de la planète. Selon les prévisions, l'économie de l'Amérique latine et de la Caraïbe va s'accroître, en moyenne, de quatre pour cent par an.

Les secteurs agricoles des États-Unis et de l'Union européenne connaîtront de grands changements dans leurs politiques d'appui au secteur et de subventions aux exportations, ce qui aura des effets négatifs sur leurs balances commerciales agricoles.

La Chine est devenue un marché très intéressant. Compte tenu de l'augmentation du pouvoir d'achat de ses habitants et d'une plus grande ouverture commerciale, la Chine devra consommer une partie de sa production céréalière et importer de plus grandes quantités de soja, de blé, de maïs, d'orge, de fruits et de viande, ce qui pourrait représenter des débouchés commerciaux pour les producteurs de notre Continent.

On prévoit que la production agricole va continuer d'augmenter dans le monde entier, à cause de l'augmentation de la productivité ou de l'expansion de la frontière agricole. Cependant, le taux de croissance de la consommation sera inférieur à celui de la production.

Les créneaux des aliments salutaires, biologiques, préparés et ethniques des marchés agricoles vont se développer mais la production s'adaptera progressivement pour répondre aux changements dans les demandes et pour satisfaire les normes en matière de santé et de qualité.

Les filières agroalimentaires qui prédomineront seront plus courtes et plus verticales, ce qui signifie que les petits agriculteurs qui ne seront pas en mesure de

satisfaire les demandes des gros commerçants resteront à la traîne. Ces agriculteurs devront différencier leurs produits ou destiner leur production uniquement à des marchés spécifiques.

La pauvreté rurale ne diminuera pas aussi longtemps qu'on ne sera pas parvenu à réduire la fracture technologique entre le secteur de la production agroindustrielle moderne et celui de la production traditionnelle, à petite échelle, et aussi longtemps qu'on n'aura pas intégré l'analyse de la répartition des avantages de la technologie dans la conception de celle-ci.

Les pauvres des zones rurales feront connaître leurs demandes avec une véhémence de plus en plus grande. Pour répondre à leurs demandes, les autorités gouvernementales devront entamer un dialogue politique formel afin de trouver des solutions à des problèmes tels que la répartition inégale des revenus et des terres et l'affectation de ressources en faveur de la formation et du perfectionnement des capacités.

Les prix élevés qu'enregistrent au niveau mondial les produits dérivés du pétrole nous obligeront à nous intéresser davantage à la production de bioénergies à partir de produits agricoles, comme la canne à sucre, les céréales et les oléagineux. De nombreux pays du Continent s'intéresseront de plus en plus à l'expérience du Brésil en matière de production d'alcool-carburant pour les véhicules à moteur. L'utilisation des bioénergies aura des effets positifs sur l'environnement et créera de nouveaux emplois.

Quelles réponses devons-nous donner aux tendances mondiales mentionnées ci-dessus ?

Nous devons produire pour le marché

Les intervenants des filières agroalimentaires doivent cesser de se concentrer sur l'approvisionnement et doivent commencer à produire en fonction des demandes. Cela ne sera possible que :

- S'ils se tiennent informés des changements qui se produisent dans l'ordre mondial, soit pour tirer profit des possibilités qu'offrent les nouveaux marchés, soit pour mener des actions stratégiques contre des concurrents potentiels.
- S'ils devancent les réformes mises en place dans le contexte multilatéral afin de tirer profit de l'élimination des subventions et s'ils assurent le suivi des changements qui interviennent dans la demande, en vue d'adapter aussi bien leurs produits que leurs pratiques de fabrication.

- S'ils gagnent la confiance des consommateurs en respectant strictement les normes d'innocuité des aliments.
- Si les ministères de l'Agriculture définissent de nouvelles compétences, de nouvelles stratégies et de nouveaux plans de travail et si l'on encourage les initiatives mixtes (publiques et privées) ciblées sur le développement des agroentreprises.

Nous devons participer à la révolution technologique

Produire pour le marché signifie également que l'agriculture et les zones rurales doivent participer à la révolution technologique. Il faut diversifier et moderniser l'agriculture, afin qu'elle soit compatible avec la conservation des ressources naturelles, économiquement viable, basée sur la gestion de la connaissance du marché, ciblée sur la technologie et les processus innovateurs, et qu'elle passe par les agroentreprises. Pour y parvenir, il faut améliorer la circulation et la gestion de l'information, ce qui exige l'intégration des secteurs agricole et rural au monde numérique. Nous devons mettre davantage de ressources humaines et financières à la disposition des institutions publiques de recherche.

Nous devons réduire la pauvreté et améliorer la répartition des revenus

Il faut créer, dans les zones rurales, des possibilités de travailler dignement à des activités agricoles et non agricoles et promouvoir l'adoption d'un modèle de développement national où les questions rurales seront considérées comme des questions stratégiques et qui aura pour but ultime l'élimination de la pauvreté et de l'inégalité.

Ceci pourra se faire si l'on modifie le modèle de croissance actuel, si l'on fait en sorte que les profits arrivent jusqu'aux plus pauvres, si l'on reconnaît la contribution réelle de tous les intervenants des filières, si l'on améliore la répartition des bénéfices, si l'on encourage la collaboration sociale et si l'on renforce les familles et la dignité des habitants des zones rurales.

Nous devons stimuler le développement des capacités des intervenants du secteur alimentaire et des agroentreprises.

Ces secteurs d'intervention sont fondamentaux pour créer les conditions indispensables qui permettront d'aborder avec succès les trois conditions mentionnées

ci-dessus. Les agriculteurs doivent se convertir en agroentrepreneurs. Pour cela, ils doivent acquérir des connaissances supplémentaires, améliorer leurs compétences managériales, apprendre à interpréter les demandes des marchés, se familiariser avec les normes qui régissent le commerce, et surtout, fonder leurs décisions commerciales sur des informations précises et actualisées. Ils auront également besoin de nouveaux savoir-faire, habiletés et connaissances qui leur permettront de participer à des activités non agricoles dans les territoires ruraux et d'accéder à de meilleurs emplois. Il faudra également créer de nouvelles capacités organisationnelles grâce auxquelles l'agriculture familiale et la production à petite échelle pourront s'intégrer à la filière production-appvisionnement.

Le rôle futur de l'IICA

Notre but actuel est de bâtir sur les succès du passé et de continuer à coopérer avec nos États membres au repositionnement du secteur agricole afin d'affronter les défis à l'échelle planétaire du XXI^{ème} siècle.

J'estime que nos pays affrontent aujourd'hui six grands défis mondiaux : (i) éliminer la pauvreté et la faim; (ii) assurer la durabilité de l'environnement et réagir au changement climatique ; (iii) lutter contre les maladies transfrontalières, comme l'influenza aviaire, la fièvre aphteuse et la maladie de la vache folle ; (iv) améliorer la compétitivité de leurs économies afin de faire face à la concurrence internationale et être partie prenante à l'économie mondiale; (v) résoudre les problèmes liés au coût élevé de l'énergie et à la rareté de l'eau ; et (vi) mettre en place une société mondiale pour le développement, notamment mener à bonne fin le Programme de Doha pour le développement.

Étant donné les défis mentionnés ci-dessus, nous avons mis au point, avec la coopération des États membres, un Plan à moyen terme pour la période 2006-2010, qui vise à consolider les changements du passé et à coopérer avec les États membres pour qu'ils puissent relever les nouveaux défis.

L'objectif fondamental de ce Plan est d'apporter une assistance aux États membres afin qu'ils atteignent les Objectifs du Millénaire pour le développement, de travailler avec eux afin qu'ils accèdent au développement agricole durable, à la sécurité alimentaire et à la prospérité rurale. Nous espérons que le Comité l'approuvera.

Nous espérons également que le Comité adoptera le Programme continental sur la biotechnologie et la biosécurité et le Programme-budget pour 2007.

Nous soumettrons également à sa considération une version révisée du Programme continental sur la bioénergie, une version actualisée de l'analyse qui a été réalisée sur le

Bureau hors siège en Espagne et les amendements au Règlement intérieur de la Direction générale et au Règlement du personnel.

Ces questions ont déjà été examinées par la CCSQG lors de sa réunion ordinaire, tenue cette année, et nous avons mis à profit ses suggestions et ses idées dont la plupart ont été incorporées aux documents que nous soumettons aujourd'hui à votre considération.

J'espère pouvoir compter sur votre coopération et votre appui afin que nous continuions à travailler ensemble et à faire de l'IICA une institution d'excellence en matière technique au profit de l'agriculture des Amériques.

ANNEXES

ORDRE DU JOUR
(IICA/CE/Doc.475(06))

- | | |
|--|----------------------------|
| 1. Programme de travail provisoire de la réunion | <i>IICA/CE/Doc.476(06)</i> |
| 2. Rapports du Directeur général au Comité exécutif | |
| 2.1 Message du Directeur général | <i>(Sans cote)</i> |
| 2.2 Rapport de la réunion 2006 de la Commission consultative spéciale pour les questions de gestion | <i>IICA/CE/Doc.477(06)</i> |
| 3. Questions institutionnelles et services de coopération | |
| 3.1 Rapport annuel de l'IICA pour 2005 | <i>IICA/CE/Doc.478(06)</i> |
| 3.2 Proposition de Plan à moyen terme 2006-2010 | <i>IICA/CE/Doc.479(06)</i> |
| Proposition de Programme continental sur la biotechnologie et la biosécurité et financement des activités prioritaires | <i>IICA/CE/Doc.480(06)</i> |
| 3.4 Progrès réalisés dans l'élaboration du Programme continental sur la bioénergie et les biocarburants | <i>IICA/CE/Doc.481(06)</i> |
| La dimension internationale : l'avenir du Bureau hors siège de l'IICA en Espagne | <i>IICA/CE/Doc.482(06)</i> |
| 4. Questions financières et budgétaires | |
| 4.1 États financiers de l'Institut pour 2005 et Rapport des commissaires aux comptes | <i>IICA/CE/Doc.483(06)</i> |
| 4.2 Douzième rapport annuel du Comité de révision de la vérification (CRV) de l'IICA | <i>IICA/CE/Doc.484(06)</i> |
| 4.3 État actualisé du paiement des quotes-parts et progrès réalisés dans le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut | <i>IICA/CE/Doc.485(06)</i> |

- 4.4 Projet de Programme-budget pour l'exercice 2007 *IICA/CE/Doc.486(06)*

5. Modernisation de la gestion des ressources humaines

- 5.1 Proposition d'amendements au Règlement du personnel et au Règlement intérieur de la Direction générale *IICA/CE/Doc.487(06)*
- 5.2 Système pour la détermination et la révision de la rémunération du Directeur général *IICA/CE/Doc.488(06)*

6. Les organes de direction de l'IICA et la Réunion ministérielle

- 6.1 Progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions de la Treizième réunion ordinaire du Conseil *IICA/CE/Doc.489(06)*
- 6.2 Progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions de la Vingt-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif *IICA/CE/Doc.490(06)*
- 6.3 Durée du mandat du Président du Conseil interaméricain de l'agriculture *IICA/CE/Doc.491(06)*
- 6.4 Proposition d'amendements aux articles 73, 96 et 97 du Règlement intérieur du Comité exécutif et aux articles 65, 67 et 88 du Règlement intérieur du Conseil *IICA/CE/Doc.492(06)*
- 6.5 Date et lieu de la Vingt-septième réunion ordinaire du Comité exécutif *IICA/CE/Doc.493(06)*

7. Questions diverses

- Renforcement des relations IICA-CATIE *IICA/CE/Doc.494(06)*

LISTE DES PARTICIPANTS

ÉTATS MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

BELIZE

Mario Castellanos (*titulaire*)
Minister of State
Ministry of Agriculture and Fisheries
Belmopan
Tel.: (501) 822 2241/822 2242
Fax: (501) 822 2409
minaf@btl.net

BOLIVIE

Simón Freddy Condo R. (*titulaire*)
Viceministro de Desarrollo Rural y
Agropecuario
Ministerio de Desarrollo Rural,
Agropecuario y Medio Ambiente
La Paz
Tel.: (591 2) 220 3826
Fax: (591 2) 233 6041
cond_huascar@yahoo.es

Pastor Sainz Moya
Ministro Consejero
Embajada de Bolivia en Costa Rica
San José, Costa Rica
Tel.: (506) 290 8844
Fax: (506) 231 2306
embocr@racsa.co.cr

BRÉSIL

Luiz Gomes de Souza (*titulaire*)
Viceministro da Agricultura
Ministério da Agricultura, Pecuária
e Abastecimento - MAPA
Brasília
Tel.: (55 61) 3225 8098
Fax: (55 61) 3225 9018
se@agricultura.gov.br

Edilson Guimarães
Secretário de Política Agrícola
Ministério da Agricultura, pecuária
e Abastecimento - MAPA
Brasília
Tel.: (55 61) 3218 2505
Fax: (55 61) 3224 8414
edguima@agricultura.gov.br

Lino Colsera
Secretário Adjunto de Relações
Internacionais do Agronegócio
Ministério da Agricultura, Pecuária
e Abastecimento - MAPA
Brasília
Tel.: (55 61) 3218 2468
Fax: (55 61) 3225 4738
colsera@agricultura.gov.br

Sérgio Rodrigues dos Santos
Consejero
Embajada de Brasil en Costa Rica
Tel.: (506) 295 6875
Fax: (506) 295 6874
sergio.santos2005@gmail.com

CANADA

Paul Murphy (*titulaire*)
Directeur exécutif
Agriculture et Agroalimentaire-Canada
Ottawa
Tel.: (613) 759 1167
Fax: (613) 759 6690
murphypa@agr.gc.ca

Rachel Archer
Agente – Affaires multilatérales
Agriculture et Agroalimentaire-Canada
Ottawa
Tel.: (613) 715 5018
Fax: (613) 759 6690
archerr@agr.gc.ca

COSTA RICA

Román Solera Andara (*titulaire*)
Oficial Mayor
Ministerio de la Producción
San José
Tel.: (506) 231 1051
Fax: (506) 232 0677
rsolera@mag.go.cr

GRENADA

Adrian Mitchell (*titulaire*)
Minister in the Ministry of Agriculture
Government of Grenada
Ministerial Complex,
Botanical Gardens
St. George's
Tel.: (473) 440 2722 / 440 7950
Fax: (473) 440 4191
agriculture@gov.gd

JAMAÏQUE

Donovan Stanberry (*titulaire*)
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture and Lands
Kingston
Tel.: (876) 927 1790
Fax: (876) 927 1904
psoffice@moa.gov.jm

MEXIQUE

Víctor Villalobos Arámbula (*titulaire*)
Coordinador de Asuntos
Internacionales
Secretaría de Agricultura, Ganadería,
Desarrollo Rural, Pesca y
Alimentación (SAGARPA)
Tel.: (525) 918 31000 ext. 33160
Fax: (525) 918 31000 ext. 33209
vvilla@sagarpa.gob.mx

María de Lourdes Cruz Trinidad
Directora de Relaciones
Internacionales
Secretaría de Agricultura, Ganadería,
Desarrollo Rural, Pesca y
Alimentación (SAGARPA)
Tel.: (525) 918 31058
Fax: (525) 918 31000 ext.33209
mcruz.dgai@sagarpa.gob.mx

PANAMA

Erick Fidel Santamaría (*titulaire*)
Viceministro
Ministerio de Desarrollo Agropecuario
Apartado 5390 - Zona 5
Tel.: (507) 507 0611
Fax: (507) 232 6237
esantamaria@mida.gob.pa

PARAGUAY

Ricardo Garay (*titulaire*)
Ministro de Agricultura
Ministerio de Agricultura
Asunción
Tel.: (595) 21 440 718
Fax: (595) 21 449 951
ministromag@telesurf.com.py

Julio Arriola
Encargado de Negocios
Embajada de Paraguay en Costa Rica
San José, Costa Rica
Tel.: (506) 234 0763
Fax: (506) 234 0891
embapar@racsa.co.cr
jcarriolar@hotmail.com

Stefanía Laterza
Primera Secretaria
Embajada de Paraguay en Costa Rica
San José, Costa Rica
Tel.: (506) 234 0763
Fax: (506) 234 0891
estefania.laterza@yahoo.com

TRINITE-ET- TOBAGO

Philippa Forde (*titulaire*)
Acting Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Land and
Marine Resources
Port of Spain
Tel.: (868) 622 5596
Fax: (868) 622 8202
psmalmr@tstt.net.tt

URUGUAY

Martín Buxedas (*titulaire*)
Director
Oficina de Programación y Política
Agropecuaria
Ministerio de Ganadería, Agricultura
y Pesca
Montevideo
Tel.: (598 2) 412 6362
Fax: (598 2) 410 7003
opypa@mgap.gub.uy

**ÉTATS NON MEMBRES DU
COMITÉ EXÉCUTIF**

ARGENTINE

Oscar H. Gherzi (*titulaire*)
Asesor
Secretaría de Agricultura, Ganadería,
Pesca y Alimentos
Buenos Aires
Tel.: (54 11) 4802 6101
Fax: (54 11) 4802 6101
ogherzi@correo.inta.gov.ar

Liliana Mónica Sola
Directora Nacional de Servicios
Agropecuarios, Enc.
Secretaría de Agricultura, Ganadería,
Pesca y Alimentos
Buenos Aires
Tel.: (54 11) 4349 2710
Fax: (54 11) 4349 2704
lsola@mecon.gov.ar

Daniela Raposo
Asesora
Dirección Nacional de Mercados
Secretaría de Agricultura, Ganadería,
Pesca y Alimentación
Buenos Aires
Tel.: (54 11) 434 92268
Fax: (54 11) 434 92244
drapos@mecon.gov.ar

Juan Arcuri
Embajador de la República de Argentina
Embajada de la República de Argentina
en Costa Rica
Tel.: (506) 234 6520
jja@mrecic.gov.ar

CHILI

Cecilia Rojas Le-Bert (*titulaire*)
Oficial Asuntos Internacionales-ODEPA
Ministerio de Agricultura
Santiago
Tel.: (56 2) 397 30 97
Fax: (56 2) 397 30 54
crojas@odepa.gob.cl

Esteban Córdova Tapia
Consejero de Cooperación
Embajada de la República de Chile
San José, Costa Rica
Tel.: (506) 224 1547
Fax: (506) 224 1634
ecordova@embachile.co.cr

ÉQUATEUR

Jorge Hernán Chiriboga P. (*titulaire*)
Viceministro de Agricultura y
Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Quito
Tel.: (593 2) 252 3043
Fax: (593 2) 256 4645
viceministro@mag.gov.ec

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Charles R. Bertsch (*titulaire*)
Director, Multilateral Negotiations
and Agreements
Foreign Agricultural Service
U.S. Department of Agriculture
Washington, D.C.
Tel.: (202) 690 6278
Fax: (202) 720 1139
Charles.Bertsch@usda.gov

Stacy D. Williams
Specialized Organizations Advisor
U. S. Department of State
Washington, D.C.
Tel.: (202) 647 8099
Fax: (202) 647 0911
williamssd3@state.gov

Marianne McElroy
International Relations Advisor
Foreign Agricultural Service
U.S. Department of Agriculture
Washington, D.C.
Tel.: (202) 690 1522
Fax: (202) 690 1841
marianne.mcelroy@fas.usda.gov

Susan Sadocha
International Relations Advisor
Foreign Agricultural Service
U.S. Department of Agriculture
Washington, D.C.
Tel.: (202) 690 0855
Fax: (202) 720 1139
Susan.Sadocha@usda.gov

GUATEMALA

Erasmus Sánchez Ruiz (*titulaire*)
Viceministro de Agricultura
Ministerio de Agricultura, Ganadería
y Alimentación
Ciudad de Guatemala
Tel.: (502) 244 54123
Fax: (502) 244 54123

Anabella Osorio
Asesora y Delegada Ministerial
Ministerio de Agricultura, Ganadería
y Alimentación
Ciudad de Guatemala
Tel.: (502) 244 54123
Fax: (502) 244 54123
vicepeten@intelnnett.com

HAÏTI

François Joseph Delinois (*titulaire*)
Chargé de Mission à la Coopération
Externe et Délégué Ministériel
Ministère de l'Agriculture, des
Ressources Naturelles et du
Développement Rural
Port-au-Prince
Tel.: (509) 256 6858/249 1343
Fax: (509) 256 6882
francoisjdelinois@yahoo.com

PÉROU

Juan José Salazar García (*titulaire*)
Ministro de Agricultura
Ministerio de Agricultura
Lima
Tel.: (511) 431 0424
Fax: (511) 431 0109

OBSERVATEURS PERMANENTS

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Josef Pokluda
Primer Secretario
Embajada de la República Checa en
Costa Rica
San José, Costa Rica
Tel.: (506) 296 5671
Fax: (506) 296 5595
sanjose@embassy.mzv.cz

ALLEMAGNE

Michael Deckwitz
Head of Division
Federal Ministry of Agriculture
Wilhelmstr. 54, 10117 Berlin
Tel.: (49) 30 200 63215
Fax: (49) 30 200 63276
michael.deckwitz@bmel.bund.de

ISRAËL

Ehud Eitam Eitam
Embajador de Israel
Ministerio de Relaciones Exteriores de
Israel
San José, Costa Rica
Tel.: (506) 257 7129
Fax: (506) 257 0867
ambassador.sec@sanjose.mfa.gov.il

Medea Eitam Eitam
Cooperación Internacional
Embajada de Israel
San José, Costa Rica
Tel.: (506) 257 7129
Fax: (506) 257 0867
ambassador.sec@sanjose.mfa.gov.il

ORGANISMES

CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT

John Beer
Director del Departamento de
Agricultura y Agroforestería
CATIE
Turrialba, Costa Rica
Tel.: (506) 556 0401
Fax: (506) 556 2430
jbeer@catie.ac.cr

Viviana Sánchez
Directora de Administración y
Finanzas
Turrialba, Costa Rica
Tel.: (506) 558 2227
Fax: (506) 558 2042
vsanchez@catie.ac.cr

COMITÉ DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION (CRV)

Luis Carlos Gutiérrez Jaime
Director General de Eficiencia
Financiera y Rendición de Cuentas
Secretaría de Agricultura, Ganadería,
Desarrollo Rural, Pesca y
Alimentación (SAGARPA)
México, D.F. 03310
Tel.: (55) 91 83 1221 / 91 83 1222
Fax: (55) 91 83 1000 ext. 33809
cgutierrez@sagarpa.gob.mx

INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT DES CARAÏBES

Wendel Parham
Executive Director CARDI
St. Augustine Campus
Trinidad and Tobago
Tel.: (868) 645 1205/ Fax: 645 1208
executive@cardi.org

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA)

Patricio Zuquilanda-Duque
Representante en Costa Rica
San José
Tel.: (506) 229 0810
Fax: (506) 229 1453
josepatozu@hotmail.com

AUTRES INVITÉS

Oswaldo Solano Fernández
 Presidente en Ejercicio
 Asociación de Empleados del IICA
 San José, Costa Rica
 Tel.: (506) 216 0177
 osvaldo.solano@iica.int

Ricardo Cáceres
 Presidente
 Asociación de Personal del IICA
 San José, Costa Rica
 Tel.: (506) 216 0177
 Ricardo.caceres@iica.int

Francisco Soares Alvim Neto
 Embajador Extraordinario y
 Plenipotenciario
 Embajada de la República Federativa
 del Brasil en Costa Rica
 San José, Costa Rica
 Tel.: (506) 383 1904/295 6875
 Fax: (506) 295 6874

Esteban Córdoba
 Consejero de Asuntos de Cooperación
 Embajada de la República de Chile
 en Costa Rica
 Tel.: (506) 280 0037/280 0973
 Fax: (506) 253 7016
 echilecr@sol.racsaco.cr
 www.embachile.co.cr

Gustavo Paredes
 Segundo Secretario
 Embajada de Colombia en Costa Rica
 San José, Costa Rica
 Tel.: (506) 283 7191
 Fax: (506) 283 6818
 culturales@amnet.co.cr

Milton José Colindres Uceda
 Embajador Extraordinario y
 Plenipotenciario
 Embajada de la República de El
 Salvador en Costa Rica
 Tel.: (506) 257 7855
 Fax: (506) 257 7683
 embasacr@amnet.co.cr

Luis Ernesto Vergara Icaza
 Embajador Extraordinario y
 Plenipotenciario
 Embajada de la República de Panamá
 en Costa Rica
 Tel.: (506) 281 2442/281 2451
 Fax: (506) 281 2161

Adonaida Medina
 Embajadora Extraordinaria y
 Plenipotenciaria
 Embajada de la República Dominicana
 en Costa Rica
 San José, Costa Rica
 Tel.: (506) 280 4968/283 8103
 Fax: (506) 280 7604
 embdominicanacr@co.cr

Rafael J. Velásquez Herrera
 Ministro Consejero
 Embajada de la República Bolivariana
 de Venezuela
 Tel.: (506) 225 8810/225 5813
 Fax: (506) 253 1453
 embaven@racsaco.cr

FONCTIONNAIRES DE L’IICA

Chelston W.D. Brathwaite	Directeur général
James G. Butler	Sous-directeur général et Directeur en charge de la protection sanitaire agricole et de l’innocuité des aliments
Mario Seixas	Sous-directeur général adjoint
Christopher Hansen	Sous-directeur général adjoint, Directeur des Relations avec les partenaires stratégiques et Directeur des Opérations et de l’intégration - Région Nord
Francisco Barea	Directeur de la Direction de l’administration et des finances
Fernando Del Risco	Secrétaire du cabinet et Secrétaire technique du Comité exécutif et du Conseil
James French	Directeur de la Direction du leadership technique et de la gestion du savoir
Dowlat Budhram	Directeur de Direction de la gestion des performances et de l’évaluation du personnel
Mariano Olazábal	Directeur de la Direction des opérations régionales et de l’intégration
Pamela Stroude	Coordinatrice du Bureau du directeur général
Luis Condines	Commissaire aux comptes
François Dagenais	Directeur par intérim de la Direction du financement extérieur et des projets d’investissement
H. Arlington Chesney	Directeur des Opérations régionales et de l’intégration - Région des Caraïbes

Roger Guillén	Directeur des Opérations régionales et de l'intégration - Région centrale
Jaime Muñoz-Reyes	Directeur des Opérations régionales et de l'intégration - Région andine
Gonzalo González	Directeur des Opérations régionales et de l'intégration - Région Sud
Guillermo Toro	Directeur de la Coopération technique horizontale
Karen Kleinheinz	Directrice de la Division des finances
Linda Landry	Directrice de la Division du développement des ressources humaines
Lizardo de las Casas	Directeur du Bureau de suivi du processus des Sommets des Amériques
Yanko Goic	Chef de la Division du budget et du contrôle
Assefaw Tewolde	Directeur de la Direction de la biotechnologie et de la biosécurité
Rafael Trejos	Spécialiste en modernisation institutionnelle

PERSONNEL DE LA RÉUNION

- Secrétariat de la réunion

Secrétaire d'office et Directeur général de l'IICA	Chelston W.B. Brathwaite
Secrétaire technique	Fernando Del Risco
Organisation logistique et assistante du Secrétaire technique	Leda Celina Ávila

- Conseiller juridique

William Berenson

- Diffusion et presse

Patricia León Coto
Sofía Castresana
Mónica Montero
Rafael Cartín

- Diplomatie et protocole

Pamela Stroude
Michel Chartier
Ana Bolaños

- Services offerts aux représentants

- *Inscription* Mariantonieta Cordido
- *Appui aux participants* Leda Camacho
Mariantonieta Cordido
Yasiela Gómez
- *Appui à l'hôtel* Leticia Giménez
Marielos Salazar
- *Appui à l'aéroport* Flor Bastos
Rebeca Martínez
Marlon Rodríguez
Evelyn Roldán
Ronald Hidalgo

- *Appui en salle*

Eduardo Lovell
Mariela Madrigal
Marlen Montoya
Melania Rodríguez
Geancarlo Salazar
Ericka Soto

- Documents et rapport

- *Classement et distribution*
- *Contrôle et suivi*
- *Rédaction des procès-verbaux*

Laura Gutiérrez
Leticia Quirós
María Andrade
Ronald Aragón
José Carlos Arze
Henry Benavides
Silvia Delgado
Manuel Jiménez
Patricia Matamoros
Julio Mora
Viviana Palmieri
Flor Sánchez

- *Interprétation et traduction*

Coordinatrice

Marguerite Groves

Interprétation simultanée

Anglais

Esteban Rojas
Elizabeth Lewis

Espagnol

Anita Kaufman
Sharona Wolkowicz

Portugais

Lauro de Barros
Reginaldo Alcantara

Traduction

Anglais

Peter Leaver
Paul Murphy

Espagnol

Liliana Mora

Portugais	Máximo Araya Marilia Álvarez
Traitement de texte	
Anglais/portugais	Laura Cartín
Espagnol	Sandra Zúñiga
- Audiovisuel et enregistrement numérique	David Álvarez Minor Carvajal
- Techniciens	Emmanuel Picado Manuel León Alexander Díaz Ricardo Montero
<i>Services d'appui :</i>	
- Services généraux	Edwin Chavarría Alberto Muñoz
- Photocopie des documents	Miguel Porras Manuel Salazar

OJO

**La siguiente lista debe actualizarse con el documento oficial
previo a la publicación actual**

**A partir del Informe de la XXVII Reunión Ordinaria del CE,
este listado solamente se incluirá en el documento digital que se
publica en Web (*eliminar está nota antes de subir a Web*)**

**DADA LA CANTIDAD DE PÁGINAS SE ELIMINARÁ
DE LA COPIA DURA IMPRESA**

SÉRIE DOCUMENTS OFFICIELS

Doc. No.

- 1 Plan General del IICA
(1970 - espagnol et anglais)
- 2² Comisión Asesora
(1970 - espagnol et anglais)
- 3* Resoluciones del CIES sobre Desarrollo Rural
(1971 - espagnol)
- 4 Undécima Reunión Anual de la Junta Directiva - San Salvador, El Salvador, 5-9 mai 1972
(espagnol et anglais)
- 5 Sexta Conferencia Interamericana de la Agricultura - Lima, Peru, 27 mai-2 juin 1971
(espagnol)
- 6* Duodécima Reunión Anual de la Junta Directora - Santiago, Chile, 10-13 mai 1973
(espagnol et anglais)
- 7 Principales Resoluciones de la Junta Directiva - Washington, D.C., Período: 1962-1972
(espagnol et anglais)
- 8 Décimotercera Reunión Anual de la Junta Directiva - Caracas, Venezuela, 16-18 mai 1974
(espagnol et anglais)
- 9* Décimocuarta Reunión Anual de la Junta Directiva - Ottawa, Canadá, 6-9 mai 1975
(espagnol et anglais)

² Epuisé

Doc. No

- 10* Implementación del Plan General del IICA.. Elementos para su Análisis
(1976 - espagnol et anglais)
- 11 Décimoquinta Reunión Anual de la Junta Directiva - Washington, D.C., 6-12
mai 1976
(espagnol et anglais)
- 12³ Reglamento y Normas del Fondo Simón Bolívar
(1977 - espagnol et anglais)
- 13* Décimosexta Reunión Anual de la Junta Directiva - Santo Domingo, Republica
Dominicana, 11-19 mai 1977
(espagnol et anglais)
- 14* Séptima Conferencia Interamericana de Agricultura - Tegucigalpa, Honduras,
5-10 septembre 1977
(espagnol et anglais)
- 15* Plan Indicativo de Mediano Plazo. El IICA en los próximos cinco años
(1977 - espagnol et anglais)
- 16 Décimoséptima Reunión Anual de la Junta Directiva - Asunción, Paraguay,
22-24 mai 1978
(espagnol et anglais)
- 17* Décimoctava Reunión Anual de la Junta Directiva - La Paz, Bolivia, 14-16 mai
1979
(espagnol et anglais)
- 18 Décimonovena Reunión Anual de Junta Directiva - México, D.F.,
22-26 septembre 1980
(espagnol et anglais)
- 19 Principales Resoluciones de la Junta Directiva, Washington, D.C., Período:
1973-1980
(espagnol et anglais)

³ Epuisé

Doc. No

- 20 Primera Reunión Extraordinaria de la Junta Interamericana de Agricultura San José, Costa Rica, 17-19 février 1981
(espagnol et anglais)
- 21 Octava Conferencia Interamericana de Agricultura - Santiago, Chile, 6-11 avril 1981 (espagnol et anglais)
- 22 Documents de base: Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture. Règlements de procédure du Conseil interaméricain de l'agriculture, du Comité Exécutif et de la Direction générale. Troisième édition, 1990
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 23 Résolutions adoptés par le Conseil interaméricain de l'agriculture de l'Institut interaméricain des sciences agricoles qui demeurent encore en vigueur à cette date
(1984 - français, anglais, espagnol et portugais)
- 24 Primera Reunión Ordinaria del Comité Ejecutivo y de la Junta Interamericana de Agricultura - San José, Costa Rica, 9-12 juin 1981, et Buenos Aires. Argentina, 7-13 août 1981 respectivement
(espagnol et anglais)
- 25 Deuxième Réunion ordinaire du Comité exécutif - San Jose, Costa Rica, 12-17 septembre et 25-26 octobre 1982
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 26 Deuxième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture San Jose, Costa Rica, 27-29 octobre 1982
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 27 Politiques générales de l' IICA
(1982 - français, anglais, espagnol et portugais)
- 28 Plan à moyen terme 1983-1987
(1982 - français, anglais, espagnol et portugais)
- 29 Rapport de la deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture Kingston, Jamaïque, 24-28 octobre 1983
(français, anglais, espagnol et portugais)

Doc. No

- 30 Rapport de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif - San Jose, Costa Rica, 2-7 décembre 1984
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 31 Rapport de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif - San Jose, Costa Rica, 29 juillet - 2 août 1985
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 32 Rapport de la troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture Montevideo, Uruguay 21-25 octobre 1985
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 33 Rapport de la sixième réunion ordinaire du Comité Exécutif - San Jose, Costa Rica,
13-17 juillet 1986
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 34 Rapport de la troisième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - México, D.F., México, 27- 30 octobre 1986
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 35 Plan à moyen terme 1987-1991
(1986 - français, anglais, espagnol et portugais)
- 36 Rapport de la septième réunion du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 15-17 juin 1987
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 37 Programme II: Mise au Point et Transfert de Technologies. Lignes d' action pour la coopération, juin 1987
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 38 Programme I: Analyse et Planification de la Politique Agricole. Lignes d' action pour la coopération, juin 1987
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 39 Programme III: Organisation et Administration du Développement Rural. Lignes d' action pour la coopération, septembre 1987
(français, anglais, espagnol et portugais)

Doc. No.

- 40 Programme IV: Commercialisation et Industrie Agricole. Lignes d' action pour la cooperation, septembre 1987
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 41 Programme V: Santé Animale et Santé Végétale. Lignes d' action pour la cooperation, septembre de 1987
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 42 Rapport de la neuvième conférence interaméricaine des Ministres de l'agriculture - Ottawa, Canada, 29 août - 2 septembre 1987
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 43 Rapport de la quatrième réunion ordinária du Conseil interaméricain de l'agriculture Ottawa, Canadá, 31 août - 4 septembre 1987
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 44 Orientations pour le programme de travail du Centre de Projets d' investissement (CEPI) dans le cadre du Plan à moyen terme 1987
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 45 Rapport de la huitième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 1-4 août 1988
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 46 Rapport de la neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica,
12-16 juin 1989
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 47 Cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l' agriculture San José, Costa Rica, 9-12 octobre 1989
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 48 Rapport de la dixième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 27-29 août 1990
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 49 Plan à moyen terme 1987 - 1993
(1990 - français, anglais, espagnol et portugais)

Doc. No

- 50 Rapport de la onzième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 24-26 juin 1991
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 51 X^e Conférence interaméricaine des Ministres de l'agriculture - Madrid, Espagne, 23-27 septembre 1991
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 52 Rapport de la sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture Madrid, Espagne, 23-27 septembre 1991
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 53 Rapport de la douzième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 22-24 juin 1992
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 54 Treizième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 21-23 juin 1993
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 55 Rapport de la Septième réunion ordinaire du conseil interaméricain de l'agriculture México, D.F., México, 19-23 septembre 1993
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 56 Rapport de la quatorzième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 12- 4 septembre 1994
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 57 Plan à moyen terme 1994-1998
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 58 Rapport de la quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 19-21 juin 1995
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 59 Rapport de la huitième réunion ordinaire du conseil interaméricain de l'agriculture - San José, Costa Rica, 17- 20 septembre 1995
(français, anglais, espagnol et portugais)

Doc. No

- 60 Rapport de la seizième réunion ordinaire du Comité Exécutif - San José, Costa Rica, a, 26-28 juin 1996
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 61 Dix-septième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 30 Juillet - 1 août 1997
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 62 Rapport de la neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture Santiago, Chili 12-16 octobre 1997
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 63 Rapport de la dix-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 28-30 octobre 1998
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 64 Plan à moyen terme 1998-2002
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 65 Rapport de la dix-neuvième réunion ordinaire du Comité Exécutif - San José, Costa Rica, 28-30 juillet 1999
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 66 Rapport de la dixième réunion ordinaire du conseil interaméricain de l'agriculture Salvador, Bahia, Brésil, 26-29 octobre 1999
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 67 Rapport de la Vingtième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica,
2-3 novembre 2000
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 68 Rapport de la vingtetunième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 25-27 juillet 2001
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 69 Rapport de la Première réunion ministérielle dans le contexte du Sommet des Amériques et de la onzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture. Bávaro, République dominicaine 26-29 novembre 2001
(français, anglais, espagnol et portugais)

Doc. No

- 70 Rapport de la vingt-deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 2-3 octobre 2002
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 71 Plan à moyen terme 2002-2006. Centre sur les personnes, tourné vers l'avenir
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 72 Los Comités para la Gestión de la Dirección General. Propósito responsabilidades, composición y modalidades de funcionamiento. Junio 2003
(espagnol)
- 73 Rapport de la vingt-troisième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 23-24 juillet 2003
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 74 Rapport de la douzième réunion ordinaire du conseil interaméricain de l'agriculture Ciudad de Panamá, Panamá, 13 novembre 2003
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 75 Rapport de la vingt-quatrième réunion ordinaire du Comité Exécutif - San José, Costa Rica, 22-23 juillet 2004
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 76 Rapport de la vingt-cinquième réunion ordinaire du Comité Exécutif - Riberão Preto, S.P., Brésil, 13-14 maio de 2005
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 77 Repport de la treizième réunion ordinaire du conseil interaméricain de l'agriculture - Guayaquil, Ecuateur, 30 août 1septembre 2005
(français, anglais, espagnol et portugais)

Nota: Lês publications du Comité exécutif et du Conseil sont disponibles sur le site web de l' IICA (www.iica.int).

